



Rapport financier

2004

ELEMENTS FINANCIERS 2004

Groupe Caisse des Dépôts	2
Bilan et résultat consolidés	
Section générale	66
Bilan et compte de résultat	
Fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts	98
Bilan et compte de résultat	
Informations sociales, environnementales et de développement durable	143

Notion de groupe

Les activités de la Caisse des Dépôts sont issues de sa mission originelle de dépositaire légal de fonds d'origine privée, que le législateur a souhaité protéger par une gestion garantissant leur entière sécurité.

Ces fonds, qui permettent de financer des investissements d'intérêt général et de venir en appui au développement local, ont également conduit la Caisse des Dépôts à devenir un acteur majeur sur les marchés financiers, aujourd'hui par le biais de filiales spécialisées soumises aux conditions de marché.

Cet ensemble constitue un groupe public et décentralisé, exerçant ses activités tant en France qu'à l'étranger, spécialement dans des domaines d'activités financières et de services qui relèvent, selon leur nature, soit de mandats publics, soit de logiques concurrentielles :

Les missions d'intérêt général

- gestion des fonds d'épargne sur livrets et financement du logement social ;
- gestion sous mandat d'importants régimes de retraites publiques dans les établissements déconcentrés d'Angers et de Bordeaux ;
- activités bancaires et financières réglementées ;
- appui au développement local, à la politique de la ville, au développement de l'emploi et des PME.

Les activités concurrentielles

- les activités financières sous l'égide de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, holding de gouvernance stratégique des activités suivantes :
 - (1) activités de banque d'investissement avec principalement les entités du pôle Ixis CIB (marchés et financements), du pôle IAM Group (gestion d'actifs) et du pôle IIS (services titres) ;
 - (2) activités de banque commerciale regroupant notamment les entités du groupe CFF, de la banque Sanpaolo et des filiales spécialisées dans l'assurance (Ecoreuil Vie, Ecoreuil IARD) ;
- assurance de personnes avec CNP Assurances ;
- services et ingénierie pour le développement des territoires avec les filiales de C3D ;
- activités immobilières logées dans les groupes SNI et Icade ;
- capital-investissement organisé autour de CDC Entreprises.

Les événements de l'exercice

L'année 2004 a été dominée par la Refondation du partenariat entre la Caisse des Dépôts et le Groupe Caisse d'Epargne, intervenue le 30 juin 2004. Aux termes de cet accord, la Caisse des Dépôts a notamment apporté à la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) sa participation dans sa filiale CDC Ixis, banque d'investissement et de gestion d'actifs. Par l'intermédiaire de sa détention de 35 % au capital de la CNCE, la Caisse des Dépôts devient l'actionnaire stratégique de la nouvelle banque universelle ainsi créée.

La Refondation du partenariat avec la CNCE a également impliqué des transferts d'actifs au profit du groupe Caisse des Dépôts et de

ses filiales directes. En particulier les actifs non cotés de capital-investissement de CDC Ixis ont été acquis via CDC Entreprises, permettant la constitution d'un pôle de capital-investissement proposant une offre complète de prestations.

Au cours de l'exercice 2004, la Caisse des Dépôts est devenue l'actionnaire unique de la Société nationale immobilière avec pour principale conséquence de renforcer un pôle immobilier concurrentiel comprenant par ailleurs le Groupe Icade.

Des décisions significatives sont intervenues dans le domaine des missions d'intérêt général, garantissant leur développement soutenu pour les prochaines années. Ainsi, via la Direction des fonds d'épargne, deux programmes de financement ont été engagés : une enveloppe de prêts de 4 milliards d'euros dédiée au financement des grandes infrastructures du pays et un programme de 2 milliards d'euros de prêts bonifiés dédié à la réhabilitation de 100 000 logements sociaux supplémentaires sur 5 ans. L'action en faveur de la rénovation urbaine et de l'équipement des collectivités locales a également bénéficié d'une attention particulière avec le triplement des engagements consentis.

Enfin, la Caisse des Dépôts conforte son rôle d'investisseur de long terme dans les entreprises françaises par sa présence au capital des grands groupes français cotés et le soutien apporté à leurs stratégies de développement. A ce titre, la Caisse des Dépôts s'est dotée en 2004 d'un Comité consultatif indépendant, chargé d'établir un cadre de référence sur la gouvernance des entreprises, dont la Caisse des Dépôts est actionnaire. Ce Comité a élaboré un guide de vote en assemblée générale et une charte de l'administrateur Caisse des Dépôts.

Présentation des comptes

Pour leur présentation comptable et financière, les activités du groupe Caisse des Dépôts sont réparties en fonction de deux missions principales :

- la gestion des fonds sous mandat qui sont confiés à la Caisse des Dépôts selon des règles définissant la nature des prestations assurées et les conditions financières qui y sont attachées. Ces fonds bénéficient d'une individualisation totale de leur gestion. Il s'agit notamment des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts et de la gestion des caisses de retraite publiques ;
- une activité directe exercée par la Section générale, entité financière et administrative de la Caisse des Dépôts, qui fait l'objet d'une gestion différente de celle des opérations sous mandat et, tant en France qu'à l'étranger, par les groupes qui lui sont rattachés, notamment C3D, SNI, CNP Assurances et CNCE. Seule cette activité est considérée comme constituant un groupe pouvant faire l'objet de comptes consolidés, établis selon les règles comptables applicables aux établissements de crédit. L'entreprise consolidante est la Section générale ; les filiales sont intégrées globalement, proportionnellement, ou mises en équivalence selon la qualification du contrôle.

Cette distinction est marquée par l'exclusion du périmètre de consolidation des fonds d'épargne et des caisses de retraite. Leurs comptes et les commentaires qui s'y rapportent sont présentés séparément.

Certification des comptes

A compter de l'exercice 2004, la Caisse des Dépôts se conforme aux dispositions suivantes de l'article 30 de la Loi n° 84-148 du 1^{er} mars 1984 modifié par l'article 110 de la Loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004.

“Les établissements publics de l'Etat, qu'ils soient ou non soumis aux règles de la comptabilité publique, sont tenus de nommer au moins deux Commissaires aux comptes et deux suppléants lorsqu'ils établissent des comptes consolidés en application de l'article 13 de la Loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques.”

“Chaque année, la Caisse des dépôts et consignations présente aux commissions des finances des deux assemblées ses comptes sociaux et consolidés, certifiés par deux Commissaires aux comptes. La commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations désigne les Commissaires aux comptes ainsi que leurs suppléants sur proposition du directeur général.”

Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
ACTIF				
Opérations interbancaires et assimilées		30 928	28 456	129 022
Caisse, banques centrales, comptes chèques postaux		5	4	4 317
Effets publics et valeurs assimilées	3	18 465	17 930	27 196
Créances sur les établissements de crédit	1	12 458	10 522	97 509
Opérations avec la clientèle		2 750	16 676	52 249
Comptes ordinaires débiteurs	2	666	722	1 882
Créances commerciales	2			13
Autres concours à la clientèle et opérations de crédit-bail et assimilées	2	2 084	15 954	50 354
Obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable		60 513	42 714	94 443
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	46 816	30 056	72 295
Actions et autres titres à revenu variable	3	13 697	12 658	22 148
Placements des entreprises d'assurance	4	73 938	68 134	68 936
Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme		6 657	6 305	4 467
Participations	5	2 260	2 323	3 188
Participations mises en équivalence	6	4 397	3 982	1 279
Immobilisations corporelles et incorporelles	7	6 876	4 667	5 296
Ecarts d'acquisition	8	390	411	731
Comptes de régularisation et actifs divers	9	5 775	5 561	24 362
TOTAL		187 827	172 924	379 506
PASSIF				
Opérations interbancaires et assimilées		27 715	24 407	120 173
Banques centrales, comptes chèques postaux		14	46	47
Dettes envers les établissements de crédit	10	27 701	24 361	120 126
Opérations avec la clientèle		47 901	46 587	68 819
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	11	28 577	26 457	28 572
Autres dettes envers la clientèle	11	19 324	20 130	40 247
Dettes représentées par un titre		3 563	1 486	52 663
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	12	3 327	1 284	30 712
Emprunts obligataires et assimilés	12	236	202	21 951
Provisions techniques des entreprises d'assurance	13	71 402	66 090	66 559
Comptes de régularisation et passifs divers	14	18 444	17 379	52 779
Ecarts d'acquisition	8	16	23	11
Provisions pour risques et charges	15	750	562	976
Dettes subordonnées	12	1 168	712	2 034
Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)	16	610	610	795
Intérêts minoritaires (hors FRBG)	16	1 533	1 361	1 157
Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)	16	14 725	13 707	13 540
Réserves consolidées et autres		12 813	11 739	11 959
Résultat de l'exercice		1 912	1 968	1 581
TOTAL		187 827	172 924	379 506

Hors-bilan consolidé

(en millions d'euros)	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres			
Engagements de financement			
En faveur d'établissements de crédit	137	15	6 136
En faveur de la clientèle	26 441	1 742	19 884
Engagements de garantie			
En faveur d'établissements de crédit	1 196	1 159	14 660
En faveur de la clientèle	3 585	5 517	13 345
Engagements sur titres			
Titres à livrer	5		1 360
Engagements donnés de l'activité d'assurance	227	176	1 546
Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres			
Engagements de financement			
Reçus d'établissements de crédit	12 552	11 472	10 526
Engagements de garantie			
Reçus d'établissements de crédit	2 772	4 805	3 267
Reçus de la clientèle	1 330	1 446	10 058
Engagements sur titres			
Titres à recevoir	827	305	4 229
Engagements reçus de l'activité d'assurance	2 059	1 667	1 767
Autres engagements donnés et reçus			
Autres engagements donnés	725	1 110	21 655
Autres engagements reçus	242	356	6 391

Résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Intérêts et produits assimilés		6 604	6 398	10 042
Opérations de trésorerie et interbancaires	20	1 590	1 988	3 351
Opérations avec la clientèle	21	1 302	1 029	1 796
Obligations et autres titres à revenu fixe	22	1 974	1 948	2 681
Autres intérêts et produits assimilés		1 738	1 433	2 214
Intérêts et charges assimilés		(6 003)	(6 122)	(9 674)
Opérations de trésorerie et interbancaires	20	(2 170)	(2 588)	(4 221)
Opérations avec la clientèle	21	(943)	(710)	(949)
Obligations et autres titres à revenu fixe	22	(1 737)	(1 145)	(2 328)
Autres intérêts et charges assimilées		(1 153)	(1 679)	(2 176)
Revenus des titres à revenu variable	23	448	405	427
Commissions (produits)	24	584	441	924
Commissions (charges)	24	(153)	(164)	(252)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	25	929	598	1 274
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	26	341	869	743
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	27	394	363	279
Marge brute des activités d'assurance	28	808	749	802
Produits nets des autres activités	29	1 774	1 699	1 699
PRODUIT NET BANCAIRE		5 726	5 236	6 264
Charges générales d'exploitation		(3 186)	(2 842)	(3 475)
Frais de personnel	30	(2 245)	(1 976)	(2 397)
Autres frais administratifs		(1 442)	(1 335)	(1 515)
Refacturations		501	469	437
Dotations nettes aux amortissements et provisions	31	(237)	(243)	(277)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2 303	2 151	2 512
Coût du risque	32	(193)	(96)	(208)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 110	2 055	2 304
Quote-part dans le résultat net des mises en équivalence	6	271	185	53
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	33	568	699	105
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		2 949	2 939	2 462
Résultat exceptionnel		(101)	(99)	1
Impôts sur les bénéfices	34	(686)	(624)	(591)
Dotations nettes aux amortissements des écarts d'acquisition		(41)	(56)	(65)
Dotations nettes au FRBG		(43)	(86)	(123)
Intérêts minoritaires		(166)	(106)	(103)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		1 912	1 968	1 581

Notes annexes aux états financiers

Faits marquants

1 – La Caisse des Dépôts et le Groupe Caisse d'Epargne signent l'accord définitif de refondation de leur partenariat

La Caisse des Dépôts et le Groupe des Caisses d'Epargne (GCE), conformément au protocole d'intention du 1^{er} octobre 2003, ont profondément remodelé leur partenariat sur des bases nouvelles et durables. Aux termes de cet accord signé le 27 mai 2004, la Caisse des Dépôts apporte à la CNCE sa participation dans la Compagnie Financière EULIA (50,1 %) et dans sa filiale de banque d'investissement et de gestion d'actifs CDC Ixis (43,55 %). Grâce à ces apports, le Groupe Caisse d'Epargne devient une banque universelle, dont la Caisse des Dépôts est le partenaire stratégique à travers sa participation à 35 % (représentant un intérêt financier effectif de 40,214 %) dans le capital de la CNCE, aux côtés des Caisses d'Epargne. Cet accord comprend un pacte d'actionnaires qui consolide durablement le partenariat entre les deux groupes, qui s'engagent à maintenir l'équilibre actionnarial au sein de la CNCE jusqu'à son éventuelle introduction en Bourse. Il clarifie leurs rôles respectifs au sein du nouvel ensemble :

- La CNCE, dont l'actionnariat est composé à 65 % par les Caisses d'Epargne et à 35 % par la Caisse des Dépôts, pilote directement les métiers de banque de détail et ceux de banque d'investissement principalement portés par CDC Ixis ;
- La Caisse des Dépôts conforte ses rôles d'actionnaire stratégique de la CNCE et d'investisseur à long terme à travers la reprise en direct des portefeuilles pour compte propre de CDC Ixis (actions cotées, capital-investissement, actifs immobiliers), soit 3,4 milliards d'euros.

Le montage financier de l'opération a conduit à l'émission réservée au profit de la CNCE de certificats coopératifs d'investissement de la part des 29 Caisses d'Epargne métropolitaines pour un montant de 3,3 milliards d'euros. Après l'émission de ces CCI, la CNCE détient une participation de 20 % dans leur capital. La CNCE, directement, et la Caisse des Dépôts, à travers sa participation au sein de la Caisse Nationale, sont ainsi intéressées à l'activité des Caisses d'Epargne qui génèrent aujourd'hui plus de 65 % des résultats du GCE.

Les opérations de Refondation se sont traduites par une plus-value économique nette d'un montant de 405 millions d'euros qui a fait l'objet d'un reversement à l'Etat sous la forme d'un acompte sur prélèvement au second semestre 2004.

Sur le premier semestre 2004, l'opération Refondation se traduit en outre par l'acquisition par la Caisse des Dépôts du portefeuille d'actions cotées de CDC Ixis pour un montant de 2,1 milliards d'euros ainsi que la participation de CDC Ixis dans Sogeposte (49 %).

Au cours du second semestre, la Caisse des Dépôts a, par l'intermédiaire de sa filiale CDC Entreprises, dont le capital a été augmenté de 800 millions d'euros, finalisé la reprise des actifs de capital-investissement et la prise de contrôle à 65 % de CDC Entreprises Capital Investissement (ex-CDC Ixis Private Equity), le solde étant détenu par la CNCE. Elle a également procédé à l'acquisition des participations de CDC Ixis dans les sociétés immobilières Foncière des Pimonts (rétrocédée à Icade en fin d'exercice), Logistis et AIH BV.

2 – Acquisition de la Société nationale immobilière

La Caisse des Dépôts a acquis au cours du premier semestre auprès de l'Etat 74 % du capital de la SNI (Société nationale immobilière) portant ainsi sa participation à 99,97 %. Ce groupe gère un patrimoine immobilier détenu en propre ou pour compte de tiers.

A cet investissement de 519 millions d'euros se rattache un complément de prix dont le montant maximal de 58,8 millions d'euros s'apprécie en fonction d'indicateurs à suivre sur la période allant de 2004 à 2007. A la fin 2004, le complément de prix comptabilisé s'élève à 7,4 millions d'euros.

Ce groupe a intégré le périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts au 30 juin 2004.

3 – Fiscalité

La Caisse des Dépôts a intégré les incidences de la loi de finances rectificative pour 2004, laquelle prévoit dans son amendement Marini de réduire progressivement la fiscalisation des plus-values à long terme réalisées sur les titres de participation.

L'information afférente à l'impôt est donnée en Note 34.

Principes d'élaboration des comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions du Règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du CRBF.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du Règlement n° 2000-04 du Comité de la réglementation comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du CRBF.

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Comparabilité des comptes

Les opérations de Refondation modifient de manière significative le périmètre de consolidation à compter du 30 juin 2004. La principale incidence concerne le pôle Eulia : CDC Ixis antérieurement consolidé par intégration proportionnelle est désormais consolidé selon le mode de la mise en équivalence *via* la CNCE.

Ces changements justifient la présentation de comptes pro forma au titre de l'exercice 2003, intégrant les variations de périmètre et de mode de consolidation induits par la Refondation.

Les éléments permettant la comparaison entre les comptes publiés 2003 et les comptes pro forma 2003 sont précisés dans la Note n° 37.

Ainsi, l'analyse des résultats consolidés au 31 décembre 2004 s'effectue en référence aux données pro forma 2003. En revanche, l'analyse des évolutions bilantielles porte sur les données réelles publiées.

Principes et modalités de consolidation

1 – Méthodes de consolidation et périmètre

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Caisse des Dépôts Section générale, les comptes consolidés des sous-groupes et les comptes des filiales, dès lors que leur consolidation présente un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Sont également consolidées, les sociétés dont la contribution au résultat du sous-groupe auquel elles appartiennent est jugée significative et les sociétés nouvellement créées ou acquises et appelées à un fort développement.

Intégration globale

Sont consolidées par intégration globale les entreprises contrôlées de manière exclusive.

Le contrôle exclusif se définit comme étant le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise, afin de tirer avantage de ses activités.

Il résulte, soit de la détention de la majorité des droits de vote, soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes dirigeants, soit du droit d'exercer une influence dominante en vertu de contrats ou de clauses statutaires.

Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est défini comme étant le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Mise en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise, sans en détenir le contrôle.

Cas particulier des entités *ad hoc*

Lorsque le groupe ou une société du groupe possède en substance, notamment en vertu de contrats ou de clauses statutaires, le contrôle d'une entité, celle-ci est consolidée, même en l'absence de lien en capital. Le contrôle en substance s'apprécie au travers des critères suivants, définis par le CRC n° 99-07 : pouvoirs de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité *ad hoc*, ou sur les actifs qui la composent ; capacité à bénéficier de tout ou de la majorité des résultats et exposition à la majorité des risques.

Sont exclues du périmètre, les entités exerçant leur activité dans le cadre d'une relation fiduciaire avec une gestion pour compte de tiers et dans l'intérêt de différentes parties prenantes.

Sont exclues du périmètre, les sociétés d'économie mixte (SEM, SAIEM) et les sociétés de HLM, pour lesquelles il existe des restrictions à la disponibilité du patrimoine et des bénéfices et, dans le secteur Assurance, les OPCVM contrôlées et les sociétés transparentes ayant une activité immobilière de gestion locative, qui figurent en représentation des engagements des assurés.

Les comptes des entités consolidées sont arrêtés au 31 décembre. Les sociétés consolidées qui arrêtent leur exercice à une date différente de plus de trois mois sont intégrées sur la base d'une situation au 31 décembre.

2 – Evolution du périmètre

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2004 comprend 1 012 entités, contre 815 au 31 décembre 2003, soit une augmentation de 197 entités.

La Refondation induit l'abandon du mode de consolidation proportionnel pour la totalité des entités du périmètre EULIA – CDC Ixis, au profit du mode de la mise en équivalence à l'exception des entités immobilières et de capital-investissement. Par ailleurs, la Refondation entraîne un accroissement net de 31 entités consolidées dont les 29 participations dans les Caisses d'Épargne et de prévoyance (certificats coopératifs d'investissement).

Hors Refondation, le périmètre de consolidation progresse de 166 entités principalement au niveau du groupe C3D et du nouveau groupe CNCE au titre des anciens pôles EULIA et CDC Ixis.

3 – Ecarts d'acquisition et d'évaluation

Lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs, passifs et éléments de hors-bilan constitue l'écart d'acquisition.

La différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise acquise est constitutive d'écarts d'évaluation ; ceux-ci sont amortis, dépréciés ou repris au résultat selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

L'écart d'acquisition résiduel, positif ou négatif, est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition sans dépasser, sauf exception, 20 ans.

En cas de changements significatifs défavorables intervenant sur les hypothèses ayant servi de base à la détermination du plan d'amortissement, l'écart d'acquisition fait l'objet d'un amortissement exceptionnel et/ou d'une révision de ce plan.

4 – Impositions différées

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments du bilan.

La méthode appliquée est celle du report variable, selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé.

Les taux d'imposition s'établissent à 34,93 % pour le taux plein et 15,72 % pour le taux réduit (pour l'exercice 2003, les taux retenus étaient respectivement de 35,43 % et 20,20 %).

La loi de finances rectificative pour 2004 a modifié le taux d'imposition des plus-values à long terme applicable aux titres de participations (15 % à partir de 2005, 8 % en 2006 et 0 % postérieurement au 01/01/2007) ainsi qu'aux titres de l'activité de portefeuille (15 % pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005).

Par ailleurs, pour financer cette réduction progressive de l'imposition des plus-values à long terme, une taxe exceptionnelle (*exit tax*) a été instaurée par la loi de finances rectificative pour 2004.

L'information afférente à l'impôt est donnée en Note 34.

Les calculs d'impôts différés sont effectués au niveau de chaque entité fiscale et, en application de la règle de prudence, les impôts différés actifs ne sont retenus que s'il existe une forte probabilité d'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs.

Certaines entités du groupe, détenues directement ou indirectement, font partie d'un groupe d'intégration fiscale.

5 – Conversion des états financiers en devises

Les bilans et hors-bilans des sociétés étrangères sont convertis aux cours de fin de période (à l'exception des capitaux propres, maintenus au cours historique) et les comptes de résultat au cours moyen de la période. Les écarts de conversion qui en résultent sont portés dans une rubrique des réserves consolidées intitulée "Réserve de conversion".

6 – Opérations intra-groupe

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Sont également éliminés du bilan les titres émis par les entités du groupe s'ils ne font pas partie du portefeuille de transaction.

7 – Opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat et biens loués en crédit-bail

Les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat sont enregistrées dans les comptes sociaux selon leur aspect juridique.

S'agissant, dans la réalité financière, d'opérations de crédit, la réglementation impose leur retraitement dans les comptes consolidés de manière à en privilégier l'aspect économique.

Les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat sont donc portées au bilan consolidé pour leur encours déterminé d'après la comptabilité dite financière. La réserve latente, constituée par la différence entre l'amortissement comptable et l'amortissement financier du capital investi, est inscrite parmi les réserves consolidées pour son montant net d'impositions différées.

Les immobilisations acquises par un contrat de crédit-bail ou assimilé sont retraitées lors de la consolidation, afin de les faire apparaître au bilan comme si elles avaient été acquises à crédit.

Règles de présentation et d'évaluation – Activités bancaires et financières

1 – Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

2 – Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors bilan libellés en devises ont été convertis au cours de change du 31 décembre 2004.

Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert.

Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

3 – Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *pro rata temporis*.

Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues, et ce nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière immobilière, plus de neuf mois vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.

Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises correspondent à des encours dont les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, les créances déchues du terme, ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une provision et celles pour lesquelles un passage en perte à terme est envisageable. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.

Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.

Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de provisions qui permettent de couvrir l'ensemble des pertes provisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises. Les intérêts comptabilisés, échus ou courus non échus, non encaissés sont intégralement provisionnés.

Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

Les créances restructurées à des conditions hors marché sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote représentative de l'écart d'intérêt futur, en déduction de l'actif au moment de la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt.

Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *pro rata temporis*. Les titres pris en pension livrée, puis cédés, sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

4 – Titres et opérations sur titres

Les titres sont comptabilisés au sein de cinq catégories comptables correspondant à différentes activités de l'établissement.

Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des Bons du Trésor et des TCN. Ils sont appelés à avoir une rotation rapide n'excédant pas six mois. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. A chaque arrêté, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuille de transaction ou d'investissement. Ils comprennent également les titres de transaction reclassés au terme d'une durée de détention supérieure à six mois. Dans ce cas, le reclassement est fait au prix du marché du jour du transfert.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti" et sont évalués de la façon suivante :

- **Actions et obligations :** les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de provisions pour dépréciation ;
- **Bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire :** des provisions sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement sur la durée de vie résiduelle du titre (linéaire pour les valeurs mobilières et actuariel pour les titres de créances négociables).

Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe destinés, en principe, à être détenus jusqu'à leur échéance et adossés à un financement stable ou une couverture adaptée.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de provisions pour dépréciation. Le cas échéant, le risque de contrepartie est pris en compte pour l'évaluation de ces titres à la clôture. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (surcote - décote) est amortie selon la méthode linéaire pour les valeurs mobilières et selon la méthode actuarielle pour les titres de créances négociables.

OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédits, la comptabilisation de l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation peut s'effectuer selon l'une ou l'autre des méthodes ci-après : prise en compte de l'indexation du nominal lors de la cession ou de l'échéance de l'obligation, étalement sur la durée restant à courir de l'obligation, comptabilisation en produits ou en charges de la période.

A compter de l'exercice clos au 31 décembre 2003, la Section générale a décidé, par analogie avec le traitement préconisé par l'article R 332-19 du Code des assurances modifié par le Décret n° 2002-1535 du 24 décembre 2002, de comptabiliser désormais en produits ou charges de l'exercice, le gain ou la perte lié à l'indexation du nominal des obligations sur le niveau général des prix.

Les dispositions comptables du Règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce, ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice. Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de Bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de Bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité.

Titres de participation non consolidés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition.

Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'usage, par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, la capitalisation des résultats. Des provisions pour dépréciation sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de ces titres.

Prêts et emprunts de titres

Les titres prêtés sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine.

Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction, et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêté.

Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées.

La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *prorata temporis* en résultat.

Emissions indexées sur parts de fonds

Ces montages assimilables à des opérations structurées consistent en des émissions, pour la plupart remboursables zéro coupon *in fine*, qui sont indexées sur la performance de fonds. La production de l'index est assurée par l'achat de parts des fonds concernés dont la performance est intégralement due aux souscripteurs à l'échéance.

La marge globale d'ingénierie fait l'objet d'une estimation sur la base des prix de marché des parts de fonds, de la valeur actuelle des flux futurs des émissions et des frais futurs de gestion, en tenant compte d'hypothèses de remboursement anticipé très prudentes conformément aux règles applicables lorsque la valorisation est faite à partir de modèles.

5 – Instruments financiers à terme

En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, le groupe Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger, dans le cadre de couvertures affectée ou globale et dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice est porté en hors-bilan.

La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

La transposition en droit national des directives européennes "juste valeur" et "modernisation" s'est traduite par la publication des Règlements CRC 2004-14/2004-15/2004-16/2004-17/2004-18/2004-19. Ces textes impliquent de communiquer, pour chaque catégorie d'instruments financiers dérivés, leur juste valeur (si elle peut être déterminée par référence à une valeur de marché ou par application de modèles et techniques généralement admis) ainsi que des indications sur le volume et la nature des instruments. Ces éléments sont fournis en Note 18.

Contrats d'échange de taux et de devises

Opérations de couverture : les charges ou produits des instruments affectés à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits ou charges sur les éléments couverts.

- **Opérations entrant dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille** : les contrats sont évalués, à la date d'arrêté des comptes, à leur valeur de marché. Conformément à la réglementation, cette valeur tient compte d'une correction pour risques de contrepartie et, pour leur valeur actualisée, des frais de gestion futurs. Le solde global des différences d'évaluation est porté au compte de résultat.

Autres opérations de taux ou de change

Les autres opérations se composent principalement des *futures* et des options.

- **Opérations de couverture** : les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert ;
- **Opérations autres que de couverture** : les contrats sont évalués à leur valeur de marché. Les gains ou les pertes latents à la clôture sont enregistrés en résultat.

Afin de mieux traduire la réalité économique de l'activité, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

Opérations complexes

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants.

La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion :

- **Opérations relevant de la logique de couverture** : pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé *prorata temporis*. Une provision est constituée en cas de valeur de marché négative ;
- **Gestion de portefeuille de transaction ou dont le résultat est assimilable à une commission de montage** : le résultat est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit sont des instruments destinés à transférer d'une contrepartie à une autre le risque de crédit existant sur des actifs, généralement en échange du paiement d'une prime réglée à l'origine ou de manière échelonnée. En cas d'événements prédéfinis dans le contrat de dérivé de crédit (*Credit Event*), le vendeur de la protection est appelé à payer le coût de la défaillance tel que défini dans le contrat.

Il existe trois catégories de dérivés de crédit : les "*Credit Default Swap*", les "*Total Rate of Return Swap*" et les "*Credit Linked Notes*", qui sont respectivement assimilables, en termes de caractéristiques et de risques, à des options, à des contrats d'échange de taux et à des titres.

En l'absence de texte comptable spécifique, les dérivés de crédit sont traités comptablement par analogie avec les opérations auxquelles ils sont assimilés et en fonction de l'intention de gestion :

- **Opérations de couverture** : les charges et les produits sont enregistrés en résultat, de manière symétrique aux charges et produits de l'élément couvert ;
- **Opérations en position ouverte isolée réalisées dans le cadre d'une détention durable** : le résultat est comptabilisé *prorata temporis*. Une provision est constituée en cas de perte latente ;
- **Opérations de gestion spécialisée de portefeuille** : lorsque la liquidité du marché du dérivé est assurée, les contrats sont évalués à leur valeur de marché avec une correction pour tenir compte du risque de contrepartie et de la valeur actualisée des frais futurs de gestion. Dans le cas contraire, l'évaluation est réalisée par application des règles applicables aux opérations auxquelles les dérivés de crédit s'apparentent, ce qui implique la comptabilisation au coût historique et, le cas échéant, la constitution d'une provision pour dépréciation.

Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, comparaison avec des transactions réelles et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments.

Dans le cas où la valorisation des instruments serait faite à partir de modèles, ceux-ci intègrent les paramètres qui affectent l'évaluation de ces instruments, notamment le niveau de liquidité des marchés concernés. Dans une approche prudente, les calculs sont corrigés pour tenir compte des faiblesses de certains de ces paramètres, en particulier quant à leur pertinence sur longue période.

6 – Immobilisations corporelles et incorporelles

Le Règlement CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005.

Au sein du groupe Caisse des Dépôts, seul le groupe C3D (hormis la Compagnie des Alpes) a anticipé l'application de ce règlement en 2004. L'incidence de ce changement de méthode sur les capitaux propres du groupe Caisse des Dépôts est non significative.

Les autres entités du groupe Caisse des Dépôts appliquent les mesures transitoires définies à l'article 15 du Règlement CRC n° 2002-10, complétées par les dispositions de l'avis n° 2003-F du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité.

Les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition éventuellement majoré, pour les immeubles, des premières dépenses d'installation et d'aménagement.

Les amortissements sont calculés en mode linéaire et selon une durée fonction de la nature et de la qualité des immeubles et donc de leur durée probable d'utilisation. Les immeubles sont ainsi amortis sur des durées comprises entre 20 et 50 ans. Les travaux de remise en état partielle sur des immeubles anciens sont amortis sur des durées comprises entre 15 et 25 ans.

Les installations, aménagements et agencements sont généralement amortis sur 10 ans.

Les parts de marché acquises ne sont pas amorties. Elles font en revanche périodiquement l'objet d'un test de valeur (*impairment test*), sur la base de la valorisation de l'avantage résultant de la position concurrentielle détenue.

Concernant les activités d'assurance, la valeur d'utilité du portefeuille de contrats, correspondant à l'estimation de la valeur actuelle des profits futurs qui seront générés par le portefeuille existant à la date d'acquisition, est amortie, par ensemble homogène de contrats, selon un plan révisé régulièrement, reflétant l'émergence des profits futurs sur une durée raisonnable.

Les logiciels sont en règle générale amortis sur 3 ans (avec une durée maximale de 5 ans).

Les réserves forestières font l'objet d'une provision pour dépréciation en cas de perte de valeur. En cas de perte irréversible, un amortissement exceptionnel est pratiqué à hauteur de la perte.

7 – Risques sur l'immobilier de placement

Le groupe Caisse des Dépôts détient, sur le long terme, un patrimoine locatif important.

Le groupe procède régulièrement à une évaluation de son patrimoine sur la base d'expertises réalisées par des cabinets indépendants. Dans la mesure où les valeurs d'expertise retenues sont inférieures de façon significative à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée.

8 – Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés, ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

Titres donnés en pension livrée

La dette générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

9 – Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (*commercial paper*, certificats de dépôts et BMTN), emprunts obligataires et assimilés.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission et les primes de remboursement et d'émission des emprunts obligataires sont étalés linéairement sur la durée de vie des emprunts.

10 – Provisions pour risques et charges

Figurent notamment dans cette rubrique :

- les provisions pour risque pays, déterminées sur la base de l'appréciation des risques portés par le groupe sur les pays concernés ou les débiteurs situés dans ces pays ; les critères d'appréciation se fondent généralement sur l'évaluation de la situation économique, financière et sociopolitique du pays ;
- les provisions pour risques sectoriels et les provisions dynamiques, destinées à couvrir des risques dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire ;
- les provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondant pour l'essentiel à des indemnités de départ à la retraite et des charges liées à la mise en place d'accords-cadres organisant notamment des cessations anticipées ou progressives d'activité au sein de diverses entités du groupe ;
- les provisions pour risques et charges qui ne sont pas liées à des opérations bancaires, constituées en vertu des dispositions du Règlement CRC n° 2000-06 relatif à la comptabilisation des passifs. Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. N'entrent pas dans le champ d'application de ce règlement notamment, les opérations bancaires, les instruments financiers et les contrats d'assurance émis ;
- les provisions pour risques de contrepartie constituées au sein des filiales relevant du pôle immobilier. Elles couvrent le périmètre des engagements sains, inscrits au bilan ou au hors-bilan, pour lesquels sont disponibles les informations statistiques permettant d'évaluer les probabilités de défaillance. Elles sont calculées par application de coefficients différenciés par classe de notation et par durée résiduelle, et pondérés par des hypothèses de recouvrement en cas de défaillance. Elles couvrent principalement les risques potentiels sur l'immobilier professionnel, les établissements de crédit, le secteur public territorial et les financements structurés ;
- les provisions pour grosses réparations constituées selon les dispositions du Règlement du CRC n° 2002-10, relatif à l'amortissement et à la dépréciation d'actifs, et dont les modalités d'application sont décrites dans la rubrique ci-dessus, "6 - Immobilisations corporelles et incorporelles".

11 – Engagements sociaux

En France, les engagements sociaux sont en général couverts par des cotisations passées en charges de l'exercice, versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance, qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'Etat en ce qui concerne les fonctionnaires.

Les indemnités de départ en retraite, non couvertes par des contrats d'assurance, sont provisionnées pour chaque catégorie de personnel sur la base des droits contractuels. Elles sont calculées selon une méthode actuarielle et au prorata des services passés, en prenant en compte l'âge et l'ancienneté du personnel, les probabilités de mortalité et de maintien dans le groupe jusqu'à l'âge de départ à la retraite, ainsi que l'évolution estimée des rémunérations. La provision constituée est ajustée chaque année en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements.

Lorsque ces engagements sont couverts par un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance, les primes versées annuellement à cet organisme figurent dans les charges de l'exercice.

A l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés. Les engagements correspondants sont, selon le cas, versés à des fonds de pension propres aux sociétés ou comptabilisés dans les comptes individuels des sociétés concernées. Ils ne font l'objet d'aucun retraitement dans les comptes consolidés du groupe.

Les engagements correspondant aux primes liées à l'attribution de médailles du Travail ou médailles Caisse des Dépôts sont calculés selon la même méthode que celle utilisée pour le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

12 – Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les intérêts courus à verser sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

13 – Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

14 – Autre information

Certains montants présentés au titre de l'exercice antérieur sont retraités par rapport aux montants publiés au titre de l'exercice 2003.

Principales règles de présentation et d'évaluation – Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités d'assurance sont maintenus dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Le groupe Caisse des Dépôts applique le Règlement n° 2000-05 du Comité de la réglementation comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les postes constitutifs des états financiers des entreprises d'assurance intégrées sont présentés dans les postes du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan de même nature, à l'exception des postes spécifiques suivants :

Placements des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance comprennent les placements immobiliers, les placements représentatifs des contrats en unités de compte et divers autres placements.

Les placements de nature immobilière figurent au bilan à leur coût d'acquisition net de frais d'achat, majoré du coût des travaux d'amélioration et de certains impôts. Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée. La valeur d'estimation des immeubles est fondée sur des rapports d'experts indépendants. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les placements affectés à des contrats libellés en unités de compte sont réestimés en fin de période en fonction de la variation des plus ou moins-values latentes afférentes. Les engagements techniques relatifs à ces contrats sont réestimés corrélativement.

Les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres déterminée par référence à la valeur recouvrable estimée.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'achat diminué des revenus courus. La différence entre le prix de remboursement des titres et leur prix d'achat hors coupon couru fait l'objet d'un étalement actuariel sur la durée résiduelle des titres. Une provision est enregistrée en cas de risque de défaillance de l'émetteur.

En outre, lorsque la valeur nette comptable des placements immobiliers et des valeurs mobilières à revenu variable est supérieure à la valeur de réalisation globale de ces actifs, une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques, égale à la différence entre ces deux valeurs, doit être constituée.

Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Assurance-vie et capitalisation

Concernant les contrats comportant la couverture du risque décès, la provision constituée contient la quote-part de primes émises et non acquises à la période inventoriée.

Les provisions mathématiques des primes des contrats en unités monétaires correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

Les provisions d'assurance-vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux égal au plus au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant des tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes.

Une provision globale de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats, non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats.

Assurance-invalidité, accident-maladie

Il est constitué une provision pour risques croissants pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurance.

L'évaluation des provisions pour sinistres est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Assurance-non vie

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et des provisions pour sinistres à payer.

Marge brute des activités d'assurance

La marge brute des activités d'assurance est constituée des primes et cotisations acquises, des charges de prestations qui comprennent les variations des provisions techniques et des produits nets des placements.

Principales règles de présentation et d'évaluation – Activités de services

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités de services sont maintenus dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Les postes constitutifs des états financiers des sociétés de services intégrées sont présentés dans les postes du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan de même nature.

Une ligne spécifique "Produit net des autres activités" a été créée au sein des soldes intermédiaires de gestion. Le produit net des autres activités est essentiellement constitué du chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation, sous déduction des achats consommés.

Note 1 – Opérations interbancaires et assimilées
Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Comptes ordinaires débiteurs	10 353	8 217	10 595
Comptes courants des fonds d'épargne	20	238	238
Comptes et prêts au jour le jour			2 871
Titres reçus en pension livrée	80	80	1 572
Intérêts courus	23	13	21
Créances à vue sur les établissements de crédit	10 476	8 548	15 297
Comptes et prêts à terme	1 839	1 611	56 532
Valeurs reçues en pension			8
Titres reçus en pension livrée	135	318	25 054
Prêts subordonnés		35	61
Créances douteuses	10	13	14
Provisions	(10)	(13)	(13)
Intérêts courus	8	10	556
Créances à terme sur les établissements de crédit	1 982	1 974	82 212
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	12 458	10 522	97 509

La quasi-totalité des créances sur les établissements de crédit, après Refondation, provient de la Section générale.

Note 2 – Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Comptes ordinaires débiteurs	665	716	1 876
Créances douteuses	8	12	13
Provisions	(7)	(6)	(7)
Comptes ordinaires débiteurs	666	722	1 882
Créances commerciales			13
Prêts à la clientèle financière	2	36	1 312
Crédits de trésorerie ⁽¹⁾	356	14 290	17 074
Crédits à l'équipement	337	357	4 078
Crédits au logement	114	152	11 825
Autres crédits	1 058	917	4 627
Titres reçus en pension livrée			9 486
Prêts subordonnés	51	40	62
Opérations de crédit-bail et assimilées	74	65	1 140
Créances douteuses	153	146	833
Provisions	(119)	(105)	(299)
Intérêts courus	58	56	216
Autres concours à la clientèle et opérations de crédit-bail et assimilées	2 084	15 954	50 354
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ⁽²⁾	2 750	16 676	52 249
Dont créances à vue	666	722	1 882
Dont créances à terme	2 084	15 954	50 367

(1) Dont ACOSS (14,1 milliards d'euros) au 31 décembre 2003. La couverture des besoins de l'ACOSS a été reprise par la CADES au cours du second semestre 2004.

(2) Après Refondation, la quasi-totalité des créances sur la clientèle provient de la Section générale.

Note 3 – Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille

A) ANALYSE PAR NATURE ET TYPE DE PORTEFEUILLE

(en millions d'euros)	31.12.2004				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Fonds d'Etat	4 503	467	4 886		9 856
Bons du Trésor	3 318	281			3 599
Titres prêtés	5 010				5 010
Effets publics et valeurs assimilées	12 831	748	4 886		18 465
Obligations	50	1 048	6 666		7 764
Titres subordonnés					
Fonds communs de créances		689	64		753
Titres de créances négociables		36 419	1 407		37 826
Titres prêtés			473		473
Obligations et autres titres à revenu fixe	50	38 156	8 610		46 816
Actions		1 901		9 391	11 292
OPCVM	18	2 385			2 403
Titres prêtés		2			2
Actions et autres titres à revenu variable	18	4 288		9 391	13 697
TOTAL PAR TYPE DE PORTEFEUILLE (1)	12 899	43 192	13 496	9 391	78 978

(1) Les portefeuilles au 31 décembre 2004 proviennent essentiellement de la Section générale. Le portefeuille actions de la Section générale inclut les titres achetés à CDC IXIS dans le cadre des opérations de Refondation figurant pour un solde d'environ 2 milliards d'euros au 31 décembre 2004.

Le portefeuille de titres de placement enregistre une vive progression par rapport aux données pro forma. Cette évolution résulte principalement du réemploi des fonds utilisés en 2003 pour le financement du déficit de l'ACOSS (concours à la clientèle), lequel est au 31 décembre 2004 pris en charge par la CADES.

Pro forma 31.12.2003

31.12.2003

Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
7 822	323	5 686		13 831	9 032	446	5 821		15 299
5	28			33	10 593	79	380		11 052
4 066				4 066	844	1			845
11 893	351	5 686		17 930	20 469	526	6 201		27 196
26	673	6 524		7 223	19 105	4 875	14 912		38 892
	2			2		38	74		112
	367	19		386	1 089	2 903	43		4 035
	20 605	1 313		21 918	1 114	23 497	1 833		26 444
		527		527	2 681	9	122		2 812
26	21 647	8 383		30 056	23 989	31 322	16 984		72 295
14	1 773		8 837	10 624	6 969	1 976		9 132	18 077
25	2 007			2 032	1 197	2 851			4 048
	2			2	21	2			23
39	3 782		8 837	12 658	8 187	4 829		9 132	22 148
11 958	25 780	14 069	8 837	60 644	52 645	36 677	23 185	9 132	121 639

Note 3 (suite)

B) ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

(en millions d'euros)	31.12.2004				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées					
Valeur brute ⁽¹⁾	12 830	721	4 725		18 276
Primes/décotes		16	39		55
Créances rattachées	1	11	122		134
Provisions					
Valeur nette comptable	12 831	748	4 886		18 465
Valeur de marché des titres de transaction et de placement	12 830	770			
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Valeur brute ⁽¹⁾	50	38 020	8 341		46 411
Primes/décotes		50	30		80
Créances rattachées		91	239		330
Provisions		(5)			(5)
Valeur nette comptable	50	38 156	8 610		46 816
Dont titres cotés	50	37 043	8 094		45 187
Valeur de marché des titres de transaction et de placement	50	38 182			
Actions et autres titres à revenu variable					
Valeur brute	18	4 415		10 864	15 297
Créances rattachées				52	52
Provisions		(127)		(1 525)	(1 652)
Valeur nette comptable	18	4 288		9 391	13 697
Dont titres cotés ⁽²⁾	18	2 611		8 562	11 191
Valeur de marché (transaction et placement) ou valeur d'utilité (TAP) ⁽²⁾	18	4 640		10 510	15 168

(1) Pour ces catégories de titres, les valeurs brutes indiquées dans les colonnes "Titres de placement" et "Titres d'investissement" correspondent à la valeur de remboursement.

(2) La détermination des valeurs d'utilité des titres de l'activité de portefeuille repose sur l'utilisation de moyennes mobiles pour les titres cotés, corrigées le cas échéant d'une valeur d'utilité spécifique lorsque celle-ci paraît mieux refléter la valeur économique des titres.

Pro forma 31.12.2003

31.12.2003

Pro forma 31.12.2003				31.12.2003					
Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
11 892	339	5 481		17 712	20 468	503	5 976		26 947
	6	53		59		17	66		83
1	6	152		159	1	6	159		166
11 893	351	5 686		17 930	20 469	526	6 201		27 196
11 892	361				20 468	568			
26	21 553	8 124		29 703	23 989	31 166	16 703		71 858
	34	4		38		85	(10)		75
	68	255		323		115	352		467
	(8)			(8)		(44)	(61)		(105)
26	21 647	8 383		30 056	23 989	31 322	16 984		72 295
26	20 562	7 912		28 500	22 369	28 549	15 549		66 467
26	21 643				23 989	31 921			
39	3 893		10 508	14 440	8 187	4 978		11 057	24 222
			42	42				36	36
	(111)		(1 713)	(1 824)		(149)		(1 961)	(2 110)
39	3 782		8 837	12 658	8 187	4 829		9 132	22 148
25	1 117		7 226	8 368	7 670	2 413		8 439	18 522
39	2 933		9 736	12 708	8 187	5 195		11 410	24 792

Note 4 – Placements des entreprises d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Placements représentatifs des contrats en unités de compte	6 858	5 948	5 962
Autres placements			
Terrains et constructions	1 330	1 359	1 361
Placements dans les entreprises liées et participations	19	20	20
Autres placements ⁽¹⁾	65 731	60 807	61 593
PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE	73 938	68 134	68 936

(1) Cette note fait l'objet d'une évolution de présentation. La contribution des entités mises en équivalence au sein du groupe CNP Assurances figure désormais parmi les participations mises en équivalence. Les comptes 2003 sont modifiés en conséquence. Ce reclassement concerne les montants suivants (en millions d'euros) : 2 pour 2003, 11 pour le pro forma 2003, et 37 pour 2004. Cette note décrit les placements de CNP Assurances, groupe intégré proportionnellement au taux de 42,69 % dans le bilan du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2004.

Avant Refondation, étaient également intégrées proportionnellement les filiales de la Compagnie Financière EULIA (Ecoreuil IARD, Cegi, Saccef, Foncier Assurance, Socamab) ayant une activité assurance, ainsi que CDC Ixis Financial Guaranty.

La ligne "Autres placements" est essentiellement composée d'actions et d'OPCVM actions, d'obligations et d'OPCVM obligations, pour respectivement 8 milliards d'euros et 51,3 milliards d'euros (montants au taux d'intégration et hors créances rattachées) au 31 décembre 2004.

Note 5 – Participations non consolidées

A) MOUVEMENTS

(en millions d'euros)	31.12.2003	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres mouvements	Impact Refondation	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003
Titres de participations							
Valeur brute ⁽¹⁾	3 174	47	(109)	(114)	(867)	2 131	2 305
Provisions	(377)	(25)	61	7	163	(171)	(223)
Valeur nette comptable	2 797	22	(48)	(107)	(704)	1 960	2 082
Avances							
Valeur brute	585	155	(105)	(12)	(136)	487	427
Provisions	(194)	(18)	16	1	8	(187)	(186)
Valeur nette comptable	391	137	(89)	(11)	(128)	300	241
PARTICIPATIONS ⁽²⁾	3 188	159	(137)	(118)	(832)	2 260	2 323

(1) La diminution de l'encours de titres de participations résulte principalement d'un reclassement opéré au niveau de CDC Entreprises au profit du portefeuille de TAP, pour un montant de 147 millions d'euros (autres mouvements).

(2) La Section générale justifie la quasi-totalité du poste.

Les dotations et reprises aux provisions ne comprennent pas les contributions semestrielles des entités passées en équivalence du fait des opérations de Refondation. Ces mouvements spécifiques sont logés dans la colonne "Impact Refondation", avec les variations comptables associées au changement de mode de consolidation.

B) PRINCIPALES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

(en millions d'euros)	Valeur comptable des titres	Avances	Provisions	31.12.2004	Quote-part de capital en %
Sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation > 50 M€ (valeur nette comptable)					
Dexia	944			944	6,00
Areva	360			360	3,60
Compagnie Nationale du Rhône	207			207	29,42
Sicovam Holding	51			51	8,83
Sous-total	1 562			1 562	
Autres titres non consolidés	411		(142)	269	
Avances sur titres non consolidés		473	(177)	296	
SEM et SAIEM	158	14	(39)	133	
TOTAL DES PARTICIPATIONS ET AVANCES CONSOLIDABLES (1)	2 131	487	(358)	2 260	
Dont participations cotées	1 304			1 304	

(1) La Section générale justifie la plus grande partie de cette note.

Note 6 – Participations mises en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2004		Pro forma 31.12.2003		31.12.2003	
Dénomination	Valeur de mise en équivalence	Dont résultat	Valeur de mise en équivalence	Dont résultat	Valeur de mise en équivalence	Dont résultat
BDPME	437	22	350	13	350	13
Groupe CNCE (1)	3 775	199	3 478	140	87	(26)
Entités du groupe C3D	37	2	31	1	31	1
AIH-PBW	56		62	1	43	1
Autres (2) (3)	92	48	61	30	768	64
PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE	4 397	271	3 982	185	1 279	53
Dont participations mises en équivalence au sein des pôles d'activités bancaires et financiers	4 323	264	3 940	157	1 246	52
Dont participations mises en équivalence au sein des pôles d'activités non bancaires	74	7	42	28	33	1

(1) La forte progression de la contribution de la CNCE s'explique par l'opération de Refondation.

(2) La présentation de cette note a été l'objet de modifications par rapport au 31 décembre 2003. La contribution des entités mises en équivalence au sein du groupe CNP Assurances est désormais logée dans la rubrique des participations mises en équivalence, alors qu'au 31 décembre 2003 elle figurait dans les placements des entreprises d'assurance (cf. Note 4).

(3) Au 31 décembre 2003, les contributions d'Ecureuil Vie et Nexgen étaient présentées distinctement. Au titre de ce même exercice, elles sont désormais réunies dans la catégorie "Autres". La variation entre 2003 et 2004 est le fruit de la Refondation, Ecureuil Vie et Nexgen contribuant à présent aux comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts via l'ensemble CNCE. *A contrario*, la contribution de C3D est distinguée, cette option de présentation étant rétroactivement appliquée à 2003 (il en résulte une diminution du poste "Autres").

Note 7 – Immobilisations corporelles et incorporelles

A) VENTILATION

(en millions d'euros)	31.12.2004			Pro forma 31.12.2003			31.12.2003		
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net
Immobilisations d'exploitation	2 705	(1 304)	1 401	2 942	(1 390)	1 552	3 191	(1 509)	1 682
Immobilisations de placement									
Immobilisations en cours	188		188	123		123	113		113
Terrains et immeubles ⁽¹⁾	6 692	(2 197)	4 495	3 226	(1 048)	2 178	3 082	(1 050)	2 032
Forêts et réserves foncières	21		21	20		20	20		20
Sociétés propriétaires d'immeubles de placement	554	(22)	532	584	(23)	561	584	(23)	561
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 160	(3 523)	6 637	6 895	(2 461)	4 434	6 990	(2 582)	4 408
Fonds de commerce	75	(38)	37	67	(30)	37	117	(45)	72
Concessions, licences, brevets	419	(319)	100	335	(247)	88	443	(320)	123
Autres immobilisations incorporelles	124	(22)	102	148	(40)	108	759	(66)	693
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ⁽²⁾	618	(379)	239	550	(317)	233	1 319	(431)	888
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	10 778	(3 902)	6 876	7 445	(2 778)	4 667	8 309	(3 013)	5 296
Dont immobilisations en provenance d'entités à activités bancaire et financière	2 753	(848)	1 905	3 360	(901)	2 459	4 215	(1 131)	3 084
Dont immobilisations en provenance d'entités à activité non bancaire	8 025	(3 054)	4 971	4 085	(1 877)	2 208	4 094	(1 882)	2 212

(1) L'évolution de l'encours d'immeubles de placement est justifiée principalement par l'entrée dans le périmètre de consolidation de la Société nationale immobilière (SNI), dont la contribution nette globale est de 2,2 milliards d'euros environ. Les immeubles de la SNI ont fait l'objet d'une réévaluation brute de 265 millions d'euros à l'occasion de leur entrée en juste valeur, sur laquelle subsiste un solde de 179 millions d'euros à fin décembre compte tenu des cessions intervenues au second semestre.

(2) La forte réduction du solde des immobilisations incorporelles s'explique par la Refondation et plus particulièrement par la disparition de la contribution proportionnelle de CDC Ixis Asset Management North America LP (part de marché identifiée lors de l'acquisition de cette société pour un montant de 719 millions d'USD).

B) MOUVEMENTS

(en millions d'euros)	31.12.2003	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres mouvements	Impact Refondation ⁽¹⁾	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003
Immobilisations corporelles d'exploitation brutes	3 191	170	(197)	(210)	(249)	2 705	2 942
Amortissement et provisions	(1 509)	(151)	185	53	118	(1 304)	(1 390)
Immobilisations corporelles d'exploitation	1 682	19	(12)	(157)	(131)	1 401	1 552
Immobilisations corporelles de placement brutes	3 799	278	(424)	3 892	(90)	7 455	3 953
Amortissement et provisions	(1 073)	(119)	144	(1 196)	25	(2 219)	(1 071)
Immobilisations corporelles de placement ⁽²⁾	2 726	159	(280)	2 696	(65)	5 236	2 882
Immobilisations incorporelles brutes	1 319	72	(8)	3	(768)	618	550
Amortissement et provisions	(431)	(63)	4	(2)	113	(379)	(317)
Immobilisations incorporelles ⁽³⁾	888	9	(4)	1	(655)	239	233
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	5 296	187	(296)	2 540	(851)	6 876	4 667

(1) Dont mouvements du premier semestre 2004 des entités consolidées par mise en équivalence au 31 décembre 2004, suite à la Refondation.

(2) Dont impact de l'intégration au 30 juin 2004 de la Société nationale immobilière, principale contribution en colonne "Autres mouvements" pour 2,2 milliards d'euros environ, et du reclassement de certains immeubles d'exploitation de la Société foncière Anatole France en immeubles de placement suite à la Refondation (+ 0,2 milliard d'euros en "Autres mouvements").

(3) Impact de Refondation associé principalement à la mise en équivalence de CDC Ixis Asset Management North America LP, principal contributeur à ce poste en 2003 (part de marché identifiée lors de l'acquisition de cette société pour un montant de 719 millions d'USD).

Note 8 – Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Ecarts d'acquisition Actif			
Ecarts d'acquisition bruts au 1 ^{er} janvier	1 101	1 275	1 275
Ecarts résultant de prises de participations et autres mouvements ⁽¹⁾	(528)	(710)	(174)
Montant brut des écarts d'acquisition Actif	573	565	1 101
Amortissements au 1 ^{er} janvier	(370)	(379)	(379)
Dotations aux amortissements	(35)	(56)	(66)
Autres mouvements ⁽²⁾	222	281	75
Montant des amortissements	(183)	(154)	(370)
MONTANT NET DES ECARTS D'ACQUISITION ACTIF ⁽³⁾	390	411	731
Ecarts d'acquisition Passif			
Ecarts d'acquisition nets au 1 ^{er} janvier	11	11	11
Reprises de l'exercice	(8)		(1)
Autres mouvements	13	12	1
MONTANT NET DES ECARTS D'ACQUISITION PASSIF	16	23	11
Impact net/Résultat	(27)	(56)	(65)

(1) Dont impact de la Refondation (essentiellement CDC IXIS AM North America à hauteur de 487 millions d'euros).

(2) Dont impact de la Refondation (essentiellement CDC Ixis AM North America à hauteur de 186 millions d'euros ainsi que les dotations au titre du premier semestre concernant les entités passées en équivalence).

(3) Les écarts résiduels se rapportent principalement aux sous-groupes CNP (198 millions d'euros) et C3D (167 millions d'euros).

Note 9 – Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	Note	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Charges à répartir sur plusieurs exercices		22	111	454
Charges constatées d'avance		52	66	239
Produits à recevoir		33	43	894
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme		190	366	6 997
Comptes d'encaissement				15
Autres comptes de régularisation		20	34	2 681
Impôts différés Actif	34	23	16	529
Comptes de régularisation		340	636	11 809
Instruments conditionnels achetés (primes sur options)			7	1 833
Débiteurs divers		2 400	1 862	6 102
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		6	10	1 381
Stocks et assimilés		277	401	442
Intérêts courus				16
Provisions pour dépréciation		(83)	(84)	(89)
Actifs divers ⁽¹⁾		2 600	2 196	9 685
Part des réassureurs dans les provisions techniques		1 881	1 701	1 734
Autres actifs d'assurance		954	1 028	1 134
Autres actifs d'assurance et part des réassureurs dans les provisions techniques		2 835	2 729	2 868
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		5 775	5 561	24 362
Dont actifs divers en provenance d'entités à activités bancaire et financière		398	406	7 898
Dont actifs divers en provenance d'entités à activité non bancaire ⁽¹⁾		2 202	1 790	1 787

(1) C3D justifie la principale contribution aux actifs divers.

Note 10 – Opérations interbancaires et assimilées Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Comptes ordinaires créditeurs	6 857	5 347	11 055
Comptes et emprunts au jour le jour			10 415
Titres donnés en pension livrée			824
Autres sommes dues			21
Intérêts courus	20	8	10
Dettes envers les établissements de crédit à vue	6 877	5 355	22 325
Comptes et emprunts à terme	3 084	1 727	71 841
Titres donnés en pension livrée	17 626	17 199	25 028
Intérêts courus	114	80	932
Dettes envers les établissements de crédit à terme	20 824	19 006	97 801
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (1)	27 701	24 361	120 126

(1) Après Refondation, la quasi-totalité des dettes envers les établissements de crédit provient de la Section générale.

Note 11 – Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Comptes ordinaires créditeurs	28 574	26 454	28 560
Intérêts courus	3	3	12
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle (1)	28 577	26 457	28 572
Emprunts clientèle financière	173	160	2 830
Consignations	2 858	2 593	2 593
Comptes créditeurs à terme (2)	15 705	16 922	21 929
Valeurs données en pension			4
Titres donnés en pension livrée	80		11 807
Autres sommes dues à la clientèle	3	2	596
Intérêts courus	505	453	488
Autres dettes envers la clientèle	19 324	20 130	40 247
OPERATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (3)	47 901	46 587	68 819

(1) Ce poste observe une évolution favorable au 31 décembre 2004 par rapport au pro forma 2003, en raison d'une forte progression des dépôts des notaires (1,3 milliard d'euros) et de l'encours du compte courant de l'ACOSS (0,8 milliard d'euros).

(2) Dont Fonds de réserve des retraites (FRR), dont les encours au 31 décembre 2004 s'élèvent à 11,3 milliards d'euros.

(3) Après Refondation, la quasi-totalité des opérations avec la clientèle provient de la Section générale.

Note 12

A) DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Commercial paper			2 524
Certificats de dépôt			12 193
Bons à moyen terme négociables et autres titres de créances négociables émis ⁽¹⁾	3 318	1 280	15 779
Dettes rattachées	9	4	216
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	3 327	1 284	30 712
Emprunts obligataires et assimilés	233	197	21 325
Dettes rattachées	3	5	626
Emprunts obligataires et assimilés	236	202	21 951
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3 563	1 486	52 663

(1) Ce poste présente une hausse globale de 2 milliards d'euros environ par rapport aux comptes pro forma, qui s'explique principalement par un programme d'émissions initié par la Section générale pour 2,6 milliards d'euros.

Note 12 (suite)

B) DETTES SUBORDONNEES

(en millions d'euros)

	Date d'émission	Date d'échéance
Titres subordonnés à terme		
Groupe Crédit Foncier de France	Juillet-1994 Octobre-1994 Décembre-1994 Février-1993	Juillet-2004 Octobre-2004 Décembre-2004 Février-2003
Total Groupe Crédit Foncier de France		
Groupe CDC IXIS	Août-2000 Septembre-2002 Novembre-2002 Janvier-2003 Mars-2003 Avril-2003 Avril-2003 Juin-2003 Juillet-2003	Août-2010 Septembre-2022 Novembre-2027 Janvier-2033 Avril-2023 Avril-2015 Janvier-2033 Mars-2018 Juillet-2018
Total groupe CDC IXIS		
Groupe CNP Assurances	Mai-1999 Avril-2001 Mai-2001 Juillet-2001 Décembre-2001 Février-2002 Avril-2002 Avril-2003 Juin-2003	Mai-2009 A compter du 11.04.2011 et jusqu'en 2021 A compter du 16.05.2013 et jusqu'en 2023 A compter du 24.06.2013 et jusqu'en 2023
Total groupe CNP Assurances		
TOTAL DES TITRES SUBORDONNES A TERME		
Titres subordonnés à durée indéterminée		
Groupe CNP Assurances	Novembre-2004 Juin-2004 Septembre-2004 Novembre-2004	Indéterminée Perpétuelle Perpétuelle Indéterminée
Groupe Crédit Foncier de France Autres sociétés	1992	
TOTAL DES TITRES SUBORDONNES À DUREE INDETERMINEE		
Dettes subordonnées à terme		
Groupe CDC IXIS Société nationale immobilière (4) Autres sociétés	Décembre-2001	Décembre-2011
TOTAL DES DETTES SUBORDONNEES A TERME		
Dettes rattachées		
Groupe Crédit Foncier de France Groupe CDC IXIS Autres sociétés		
TOTAL DES DETTES RATTACHEES		
TOTAL DES DETTES SUBORDONNEES		

(1) Libor USD 6 mois moins une marge de 0,125 %.

(2) Titres subordonnés couverts par un swap.

Référence Taux	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
8,12500 %			22
8,32500 %			35
8,50000 %			11
Libor 6 mois ⁽¹⁾			68
Euribor 3 mois ⁽²⁾			198
Euribor 6 mois			16
Euribor 3 mois ⁽²⁾			37
Euribor 3 mois ⁽²⁾			42
Euribor 3 mois ⁽²⁾			17
Euribor 3 mois ⁽²⁾			61
Euribor 3 mois ⁽²⁾			6
Euribor 6 mois			8
Euribor 3 mois ⁽²⁾			397
			782
4,62500 %	172	173	173
5,75 % jusqu'en 2011 et Euribor + 1,57 % à partir du 11.07.2011	64	64	64
5,75 % jusqu'en 2011 et Euribor + 1,57 % à partir du 11.07.2011	21	21	21
5,75 % jusqu'en 2011 et Euribor + 1,57 % à partir du 11.07.2011	21	21	21
5,75 % jusqu'en 2011 et Euribor + 1,57 % à partir du 11.07.2011	64	64	64
5,75 % jusqu'en 2011 et Euribor + 1,57 % à partir du 11.07.2011	43	43	43
5,75 % jusqu'en 2011 et Euribor + 1,57 % à partir du 11.07.2011	108	109	109
5,25 % jusqu'en 2013 et Euribor + 2 % à partir du 11.07.2013	128	129	129
4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 2 % à partir du 24.06.2013	85	86	86
	706	710	710
	706	710	1 560
4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor + 1,60 % à partir du 15.11.2016	39		
Tec 10 + 10 bps, cap à 9 %	107		
Tec 10 + 10 bps, cap à 9 %	21		
Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016 et Euribor 3 mois + 1,60 % à partir du 15.11.2016	40		
⁽³⁾			109
			7
	207		116
Euribor 3 mois			317
	255		
		2	15
	255	2	332
			3
			23
			0
			26
	1 168	712	2 034

(3) Le produit de l'émission représente un montant net d'environ 174 millions d'euros en part du groupe Caisse des Dépôts et fait l'objet d'un amortissement actuariel sur une période de 20 ans. Pendant les 20 premières années, des paiements périodiques sous forme d'intérêt seront effectués à un taux lié au PIBOR appliqué au montant nominal des titres.

(4) Avances de l'Etat afférentes à des opérations de logement social.

Note 13 – Provisions techniques des entreprises d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Provisions techniques des contrats en unités de compte	6 858	5 948	5 961
Autres provisions techniques			
Provisions techniques vie	62 602	58 254	58 384
Provisions techniques non-vie	1 942	1 888	2 209
Provisions pour égalisation			5
PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE	71 402	66 090	66 559

Il s'agit des provisions techniques de CNP Assurances, groupe intégré proportionnellement au taux de 42,69 % dans le bilan du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2004.

L'impact de Refondation est principalement lié à la perte des contributions des filiales de la Compagnie Financière EULIA (Ecureuil IARD, Cegi, Saccef, Foncier Assurance, Socamab) ayant une activité assurance, ainsi que CDC Ixis Financial Guaranty.

Note 14 – Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	Note	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Produits constatés d'avance		245	466	1 237
Charges à payer		48	67	789
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme			353	6 654
Autres comptes de régularisation		36	38	2 746
Impôts différés passif	34	367	294	312
Comptes de régularisation		696	1 218	11 738
Instruments conditionnels vendus (primes reçues sur options)		2	11	2 337
Dettes de titres ⁽¹⁾		13 913	13 064	27 720
Créditeurs divers		3 301	2 737	10 178
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres				445
Intérêts courus			3	3
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		530	344	352
Autres passifs d'assurance		2	2	6
Passifs divers		17 748	16 161	41 041
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		18 444	17 379	52 779
Dont passifs divers en provenance d'entités à activités bancaire et financière		13 588	12 793	38 785
Dont passifs divers en provenance d'entités à activité non bancaire		4 160	3 368	2 256

(1) Accroissement des emprunts de titres auprès de la Direction des fonds d'épargne pour 963 millions d'euros.

Note 15 – Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31.12.2003	Dotations	Reprises	Autres mouvements dont entrées de périmètre	Impacts de Refondation	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003
Provisions pour retraites et autres charges liées au personnel ⁽¹⁾	243	51	(36)	47	(68)	237	175
Provisions pour risques immobiliers ⁽²⁾	91	18	(28)	82	(24)	139	66
Provisions pour risques de contrepartie ⁽³⁾	262	91	(32)	2	(162)	161	99
Autres provisions pour risques et charges	380	53	(58)	(4)	(158)	213	222
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ⁽⁴⁾	976	213	(154)	127	(412)	750	562

(1) Dont impact du changement de méthode constaté par CNP Assurances au titre de ses obligations sociales (engagements de retraite et médailles du travail) pour 34,9 millions d'euros à 100 % (10 millions d'euros part du groupe), et reprise de 19 millions d'euros sur la Section générale correspondant à l'actualisation de la provision constituée lors de la mise en place de l'accord cadre en 2002.

(2) L'évolution de cette rubrique, en particulier au niveau des "Autres mouvements" s'explique par l'intégration dans le périmètre de la Société nationale immobilière dont la contribution prend principalement la forme de provisions pour grosses réparations (81 millions d'euros de stock de provisions pour grosses réparations au 31 décembre 2004).

(3) Dont 80 millions d'euros de dotations aux provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts "Réhabilitation de l'habitat" (Section générale).

(4) Les dotations et reprises aux provisions ne comprennent pas les contributions semestrielles des entités passées en équivalence du fait des opérations de Refondation. Ces mouvements spécifiques sont logés dans la colonne "Impact Refondation" avec les variations comptables associées au changement de mode de consolidation.

Note 16 – Variation du FRBG, des intérêts minoritaires et des capitaux propres part du groupe

(en millions d'euros)	Fonds pour risques bancaires généraux ⁽¹⁾	Intérêts minoritaires dans les réserves (hors FRBG)	Intérêts minoritaires dans le résultat	Intérêts minoritaires dans les capitaux propres (hors FRBG)	Réserves de consolidation (hors FRBG)	Réserve de conversion	Résultat part du groupe	Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)	Total des capitaux propres consolidés
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2003	795	1 054	103	1 157	12 371	(412)	1 581	13 540	15 492
Affectation du résultat 2003		103	(103)		1 581		(1 581)		
Distribution 2004 au titre du résultat 2003 ⁽²⁾		(84)		(84)	(932)			(932)	(1 016)
Autres variations et changements de méthode ⁽³⁾	(185)	294		294	(104)	309		205	314
Résultat 31 décembre 2004			166	166			1 912	1 912	2 078
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2004	610	1 367	166	1 533	12 916	(103)	1 912	14 725	16 868

(1) Il s'agit du FRBG des sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle ; le solde au 31 décembre 2004 provient essentiellement de la Section générale.

(2) Les dividendes distribués en 2004 au titre de l'exercice 2003 sont calculés sur 33 % du résultat consolidé part du groupe, soit 527 millions d'euros. Les sommes effectivement versées à l'Etat s'élèvent à 524 millions d'euros. Le solde de 3 millions d'euros correspond à l'indemnisation au titre de la créance Sagitrans (prêt garanti par l'Etat). Une avance sur dividende de 405 millions d'euros au titre de l'exercice 2004 a été versée à l'Etat, suite à la plus-value de cession Ixis réalisée dans le cadre des opérations de Refondation.

(3) Les autres variations résultent :

- pour le FRBG, de la sortie du groupe CDC Ixis et de la Compagnie Financière EULIA, suite aux opérations de Refondation ;
- pour les intérêts minoritaires, des opérations de Refondation (185 millions d'euros), de la constatation des minoritaires de la BDPME (60 millions d'euros) et des variations de capital (dont 49 millions d'euros pour CDC PME Croissance) ;
- les opérations de Refondation contribuent à hauteur de – 92 millions d'euros et + 297 millions d'euros aux variations observées respectivement sur les réserves de consolidation et les réserves de conversion.

Note 17

A) ELEMENTS DU BILAN CONSOLIDE PAR DUREES RESTANT A COURIR

(en millions d'euros)	Inférieur à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Eliminations	Total au 31.12.2004
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit	12 988	21	42	44	(637)	12 458
Créances sur la clientèle	1 802	168	435	472	(127)	2 750
Portefeuilles de titres hors titres de transaction						
Effets publics et valeurs assimilées	8	143	621	4 862		5 634
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 111	26 702	2 193	10 222	(462)	46 766
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit	23 559	2 298	1 155	1 474	(785)	27 701
Dont titres en pension livrée (y compris dettes rattachées)	15 838	1 840				17 678
Dettes envers la clientèle	41 282	6 577	88	152	(198)	47 901
Dont titres en pension livrée (y compris dettes rattachées)	71	10				81
Dettes représentées par un titre						
Emprunts obligataires	3	52	159	392	(370)	236
Autres dettes représentées par un titre	3 327					3 327

B) ELEMENTS DU BILAN CONSOLIDE VENTILES PAR DEVISES

(en millions d'euros)	Devises de l'espace Euro	Dollar US	Livre Sterling	Autres	Eliminations	Total au 31.12.2004
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit	11 082	453	20	1 540	(637)	12 458
Créances sur la clientèle	2 872		5		(127)	2 750
Portefeuilles de titres hors titres de transaction						
Effets publics et valeurs assimilées	5 491			143		5 634
Obligations et autres titres à revenu fixe	45 699	527		1 002	(462)	46 766
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit	25 077	734	834	1 841	(785)	27 701
Dont titres en pension livrée (y compris dettes rattachées)	17 678					17 678
Dettes envers la clientèle	47 963	13	2	121	(198)	47 901
Dont titres en pension livrée (y compris dettes rattachées)	81					81
Dettes représentées par un titre						
Emprunts obligataires	591	6	9		(370)	236
Autres dettes représentées par un titre	3 033	262		32		3 327

Note 18

A) ENGAGEMENTS HORS BILAN RELATIFS AUX OPERATIONS DE CHANGE AU COMPTANT ET A TERME, ET DE PRETS/EMPRUNTS DE DEVICES

(en millions d'euros)	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Opérations de change comptant			
Euros achetés non encore reçus	2	4	1 429
Devises achetées non encore reçues	12	2	8 433
Euros vendus non encore livrés	12	2	2 930
Devises vendues non encore livrées	2	4	6 845
Opérations de prêts/emprunts			
Devises prêtées non encore livrées			115
Devises empruntées non encore reçues			1 745
Opérations de change à terme			
Euros à recevoir contre devises à livrer			
Euros à recevoir	2 477	1 608	47 031
Devises à livrer	2 366	1 587	43 893
Devises à recevoir contre euros à livrer			
Devises à recevoir	973	739	49 486
Euros à livrer	1 051	736	52 288
Devises à recevoir contre devises à livrer			54 080
Devises à livrer contre devises à recevoir			54 371
Report/déport non couru			
A recevoir	12	3	319
A payer		3	300

Note 18 (suite)

B) INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en millions d'euros)

	31.12.2004			
	Transaction ⁽²⁾		Trésorerie Couverture ⁽³⁾	
	Achat Emprunt	Vente Prêt	Achat Emprunt	Vente Prêt
OPERATIONS FERMES				
Marchés organisés				
Contrats de taux	92	92		
Contrats de change				15
Autres contrats		74		
Marchés de gré à gré				
Swaps de taux	40 183		33 481	
FRA				
Contrats de change				
Autres contrats				
OPERATIONS CONDITIONNELLES				
Marchés organisés				
Options de taux				
Options de change				
Autres options				
Marchés de gré à gré				
Options de taux				
Caps, floors	829	698	8 387	305
Swaptions				
Options de change				
Autres options			260	

(1) L'impact de Refondation se traduit par une diminution de 1 427,4 milliards d'euros du poste de swaps de taux qui cesse de profiter des principales contributions suivantes : CDC Ixis Capital Markets pour 1 233,7 milliards d'euros, CDC Financial Products pour 204 milliards d'euros.

(2) Les opérations de transaction regroupent les portefeuilles de gestion spécialisée et les positions ouvertes isolées.

(3) Les opérations de couverture regroupent les portefeuilles de micro couverture et de macro couverture.

Pro forma 21.12.2003 ⁽¹⁾

31.12.2003

Transaction ⁽²⁾		Trésorerie Couverture ⁽³⁾		Transaction ⁽²⁾		Trésorerie Couverture ⁽³⁾	
Achat Emprunt	Vente Prêt	Achat Emprunt	Vente Prêt	Achat Emprunt	Vente Prêt	Achat Emprunt	Vente Prêt
	108			34 012	47 054		126
			12	35 367	146 276		12
39 031		19 682		1 067 618		72 351	
				27 045	36 472	43	
					4	2 046	
				666	666	166	131
162	162			87 679	135 155		
				62 206	31 544		
		50	47	1 463	967	1 343	
1 831	1 700	6 309	345	49 037	79 170	5 077	313
763	763			21 424	29 421		16
				3 746	3 358		
285	10	262		12 047	14 857	419	72

Note 18 (suite)

C) INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME PAR DUREES RESIDUELLES

(en millions d'euros)	Inférieur à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Eliminations	Total au 31.12.2004
OPERATIONS FERMES						
Contrats de taux	184					184
Contrats de change			15			15
Swaps de taux	26 739	22 254	7 840	18 204	(1 373)	73 664
FRA						
Autres contrats	74					74
OPERATIONS CONDITIONNELLES						
Options de taux						
Caps, floors	2 313		8 071	96	(261)	10 219
Swaptions						
Options de change						
Autres options			260			260

D) AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

1) Garantie de la Caisse des Dépôts à Ixis Corporate & Investment Bank (ICIB)

Au terme d'un accord ratifié le 1^{er} décembre 2000, la Caisse des Dépôts a accordé à CDC Ixis devenu ICIB (Ixis Corporate & Investment Bank) une garantie prenant la forme d'un cautionnement solidaire. Cette garantie porte sur certains instruments financiers permettant le refinancement d'ICIB (opérations d'émission, à l'exception des émissions subordonnées, opérations interbancaires et de trésorerie), ainsi que sur les engagements par signature. Selon les termes de la convention, ICIB peut à son tour et sous certaines conditions accorder sa garantie à certaines de ses filiales.

La Commission européenne a examiné les termes de cet accord et de sa rémunération en mai 2003. Conformément à la décision favorable de la Commission européenne, l'octroi de cette garantie pour les opérations nouvelles s'éteindra le 23 janvier 2007.

Depuis le 1^{er} avril 2003, les nouvelles opérations de bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 ne peuvent plus être garanties et, depuis le 23 janvier 2004, les nouvelles opérations de hors-bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 sont également exclues.

Depuis le 30 juin 2004, date de cession de CDC IXIS au Groupe Caisse d'Epargne, l'accord de Refondation, sans remettre en cause le dispositif précité, l'a complété par un engagement de contre-garantie de la CNCE au profit de la Caisse des Dépôts, au titre de son engagement initial face à CDC Ixis. La Caisse des Dépôts rétrocède à ce titre à la CNCE 50 % de la rémunération reçue.

La garantie initialement accordée par la Caisse des Dépôts à CDC Ixis a permis de rehausser la signature de cet établissement, posant les bases d'un dispositif transitoire, autorisé par la Direction de la concurrence de la Commission européenne, afin de permettre l'émancipation progressive de cette filiale. L'association des deux engagements donné et reçu doit être considérée dans la perspective du processus de sortie d'ICIB des activités gérées directement par la Caisse des Dépôts.

L'application des règles comptables habituelles, conduisant à l'inscription en hors-bilan des deux engagements réciproques, n'a pas été retenue, au motif que ces règles ne permettent pas de restituer la réalité de cette opération complexe et exceptionnelle d'accompagnement de la sortie d'une ancienne filiale et de l'extinction programmée des obligations de la Caisse des Dépôts.

A partir du 1^{er} avril 2003, la rémunération annuelle de la garantie est le plus élevé des trois montants suivants :

- a) un montant fonction du rapport, calculé sur base consolidée, entre les fonds propres en risques et les fonds propres de base, au sens de la réglementation prudentielle ;
- b) le produit des encours d'instruments financiers émis par ICIB par l'écart, à l'émission, entre la rémunération des instruments financiers de même maturité émis par les établissements financiers bénéficiant de la même notation que CDC Ixis intrinsèque (sans garantie) et la rémunération desdits instruments par les établissements financiers bénéficiant de la même notation qu'ICIB garantit ;
- c) 8 millions d'euros.

Au titre de l'exercice 2004, la rémunération due par ICIB à la Caisse des Dépôts s'élève à 10,3 millions d'euros. Le montant à rétrocéder à la CNCE s'élève à 2,6 millions d'euros au titre du second semestre 2004.

2) Engagement Sanpaolo IMI (SP IMI)

Le groupe Caisse des Dépôts avait signé avec Sanpaolo IMI un accord formalisant l'intention de développer durablement un partenariat stratégique. Cet accord, accompagné de prises de participations croisées au sein des deux groupes, était assorti de deux promesses d'achat des titres CDC Ixis à Sanpaolo IMI, la première dans l'éventualité d'un changement de contrôle dans le capital de CDC Ixis et la seconde, assortie d'un engagement de liquidité, dans l'hypothèse de la non-inscription de ces titres sur un marché organisé européen. Par ailleurs, la Caisse des Dépôts possédait une option d'achat des titres CDC Ixis détenus par Sanpaolo IMI, exerçable en cas de changement de contrôle dans le capital de Sanpaolo IMI.

Avec la Refondation, la participation et le partenariat avec SP IMI ont été transférés à la CNCE. Au cours du second semestre 2004, dans le cadre de son repositionnement au sein de deux filiales de la CNCE, Ixis Corporate & Investment Bank (ICIB) et Ixis Asset Management Group (IAMG), SP IMI a procédé à l'échange de ses titres Ixis contre des titres de chacune de ces deux sociétés. Le groupe Caisse des Dépôts a donc été libéré de l'intégralité de ses engagements pris en faveur de Sanpaolo IMI en tant qu'actionnaire d'Ixis.

3) Engagements CNCE

Le groupe Caisse des Dépôts a, dans le cadre des opérations de l'Alliance, conclu des engagements (donnés ou réciproques) avec la CNCE, qui pouvaient se traduire par des sorties ou des entrées de trésorerie. L'effet de ces engagements ne pouvant être apprécié qu'au terme des périodes de garantie (entre 2004 et 2011), seuls les montants maximaux contractuels ont été enregistrés en engagements hors bilan. Ces derniers s'élevaient pour les engagements donnés et reçus respectivement à 389 millions d'euros et 238 millions d'euros.

Le 27 mai 2004, le groupe Caisse des Dépôts et le Groupe Caisse d'Epargne ont signé un protocole d'accord, en vue de réaménager leurs relations économiques dans le cadre d'une refondation de leur partenariat. En outre, les deux groupes ont prévu de mettre fin par anticipation aux engagements contractés en 2001, qui de fait cessent au 30 juin. Ce dénouement des engagements s'est traduit pour la Caisse des Dépôts par une charge exceptionnelle de 140,8 millions d'euros, partiellement compensée par la quote-part de produit exceptionnel lui revenant au titre de la participation dans la CNCE. La charge nette après fiscalité liée aux clauses de l'Alliance est ramenée à 67 millions d'euros.

Note 19 – Risques de crédit

A) EXPOSITION GLOBALE AU RISQUE DE CREDIT

(en millions d'euros)	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Brut 31.12.2004
Créances sur les établissements de crédit	12 458		10		12 468
Créances sur la clientèle	2 712		86	78	2 876
Portefeuille de placement et d'investissement	52 405				52 405
Engagements de financement et de garantie donnés	31 586				31 586
TOTAL	99 161		96	78	99 335

B) PROVISIONS POUR RISQUES DE CONTREPARTIE

(en millions d'euros)	31.12.2003	Dotations	Reprises	Autres variations ⁽¹⁾	Total 31.12.2004
Créances sur les établissements de crédit	(13)		3		(10)
Créances sur la clientèle	(326)	(27)	12	215	(126)
Portefeuille de placement et d'investissement (titres à revenu fixe) ⁽²⁾	(70)			70	
Provisions inscrites en déduction des éléments d'actifs *	(409)	(27)	15	285	(136)
Risques d'exécution d'engagement par signature	(22)	(82)	5	4	(95)
Provisions pour risques pays	(7)			7	
Provisions pour risques sectoriels	(37)			37	
Autres provisions pour risque de contrepartie	(196)	(9)	27	112	(66)
Provisions inscrites au passif	(262)	(91)	32	160	(161)
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES DE CONTREPARTIE	(671)	(118)	47	445	(297)
* Dont provisions sur					
Encours bruts sains	(22)	(1)		21	(2)
Encours bruts sains restructurés					
Encours bruts douteux et douteux compromis	(387)	(26)	15	264	(134)
	(409)	(27)	15	285	(136)

(1) Variations principalement liées à la Refondation.

(2) Hors provisions pour risque de taux.

C) RISQUES DE CREDIT – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en millions d'euros)	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Provisions sur encours	Total 31.12.2004
Répartition par zones géographiques						
France	12 458		10		(10)	12 458
Zone Europe (hors France)						
Etats-Unis d'Amérique						
Asie						
Reste du monde						
TOTAL PAR ZONES GEOGRAPHIQUES	12 458		10		(10)	12 458

D) RISQUES DE CREDIT – CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en millions d'euros)	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Provisions sur encours	Total 31.12.2004
Répartition par zones géographiques						
France	2 712		86	78	(126)	2 750
Zone Europe (hors France)						
Etats-Unis d'Amérique						
Asie						
Reste du monde						
TOTAL PAR ZONES GEOGRAPHIQUES	2 712		86	78	(126)	2 750
Répartition par secteurs						
Souverains et administrations centrales	277					277
Collectivités locales	77		5	1	(1)	82
Assurance et réassurance	26					26
Autres institutions financières	21					21
Fonds (ABS/CDO, titrisation...)						0
Corporate	717		9	28	(42)	712
PME-PMI et professionnels	197		1		(1)	197
Particuliers	1 397		71	49	(82)	1 435
TOTAL PAR SECTEURS	2 712		86	78	(126)	2 750

E) RISQUES DE CREDIT – TITRES A REVENU FIXE

(en millions d'euros)	Encours sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Provisions sur encours	Total 31.12.2004
Répartition par devises					
Devises de l'espace Euro	51 193				51 193
Dollar US	67				67
Livre Sterling					
Autres devises	1 145				1 145
TOTAL PAR DEVISES	52 405				52 405
Répartition par notations					
AAA	17 312				17 312
AA	22 220				22 220
A	7 363				7 363
BBB	674				674
BB					
B					
Non noté	4 836				4 836
TOTAL PAR NOTATIONS	52 405				52 405

F) RISQUES DE CREDIT ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

La quasi-totalité des engagements par signature est accordée à des entités françaises.

Note 20 – Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	118	148	187
Intérêts sur autres prêts et sur valeurs reçues en pension	1 089	1 277	2 471
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	236	275	419
Produits sur report/déport et autres intérêts et produits assimilés	147	288	274
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	1 590	1 988	3 351
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(91)	(115)	(193)
Intérêts sur emprunts et sur valeurs données en pension	(1 542)	(1 658)	(3 185)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	(353)	(561)	(640)
Charges sur report/déport et autres intérêts et charges assimilées	(184)	(254)	(203)
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	(2 170)	(2 588)	(4 221)

Note 21 – Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	280	169	195
Intérêts sur créances commerciales et crédits à la clientèle	741	611	1 095
Intérêts sur autres prêts et valeurs reçues en pension	76	46	88
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	74	36	150
Intérêts et produits assimilés sur opérations de crédit-bail	29	29	55
Autres intérêts et produits assimilés	86	120	180
Intérêts douteux	22	22	39
Dotations aux provisions pour intérêts douteux	(4)	12	18
Pertes sur intérêts irrécouvrables, reprises de provisions sur intérêts et récupérations	(2)	(16)	(24)
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1 302	1 029	1 796
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(270)	(249)	(261)
Intérêts sur consignations	(32)	(35)	(35)
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	(428)	(276)	(310)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	(113)	(56)	(201)
Autres intérêts et charges assimilées	(100)	(94)	(142)
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	(943)	(710)	(949)

Note 22 – Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	591	633	712
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	959	1 038	1 210
Autres intérêts et produits assimilés	424	277	759
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1 974	1 948	2 681
Intérêts sur certificats de dépôt et bons à moyen terme négociables	(259)	(662)	(1 310)
Intérêts et charges sur emprunts obligataires	(187)	(240)	(414)
Autres charges d'intérêts	(1 291)	(243)	(604)
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	(1 737)	(1 145)	(2 328)
INTERETS ET ASSIMILES NETS SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	237	803	353

Note 23 – Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Revenus des titres de placement	58	53	63
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	307	262	261
Revenus des participations	83	90	103
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	448	405	427

Note 24 – Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31.12.2004		Pro forma 31.12.2003		31.12.2003	
	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires		(1)		(2)	1	(3)
Opérations avec la clientèle	22	(2)	11	(1)	28	(2)
Opérations sur titres	22	(21)	15	(34)	32	(41)
Opérations sur instruments financiers à terme	8	(15)	5	(26)	10	(45)
Prestations de services financiers	526	(111)	401	(93)	840	(157)
Opérations de change	1		1		2	(1)
Autres commissions	5	(3)	8	(8)	11	(3)
COMMISSIONS	584	(153)	441	(164)	924	(252)

Note 25 – Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Résultat sur opérations sur titres de transaction	548	1 008	1 588
Résultat sur opérations sur instruments de change	43	(231)	1
Résultat sur opérations sur instruments financiers	338	(179)	(315)
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	929	598	1 274

Les soldes de l'exercice 2004 formant cette note résultent principalement du pôle CDC Ixis au titre du premier semestre.

Note 26 – Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Résultat de cession des titres de placement	(226)	302	10
Autres produits et charges sur titres de placement	(2)	(4)	(4)
Dotations/reprises aux provisions sur titres de placement	7	125	187
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	(221)	423	193
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	347	336	462
Dotations/reprises aux provisions sur titres de l'activité de portefeuille	215	110	88
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	562	446	550
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	341	869	743

Note 27 – Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets

(en millions d'euros)	31.12.2004		Pro forma 31.12.2003		31.12.2003	
	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations de placement ⁽¹⁾	97	(1)	128	(4)	131	(7)
Dotations/reprises d'amortissements et provisions sur immobilisations de placement	37	(144)	17	(123)	17	(122)
Revenus et charges sur immeubles de placement ⁽²⁾	563	(106)	336	(85)	328	(81)
Total produits et charges sur immobilisations de placement ⁽²⁾	697	(251)	481	(212)	476	(210)
Produits et charges sur opérations de promotion immobilière	45	(13)	16	(11)	16	(11)
Dotations/reprises aux provisions sur opérations de promotion immobilière	1	(2)	1	(2)	1	(1)
Total produits et charges sur opérations de promotion immobilière	46	(15)	17	(13)	17	(12)
Programmes d'intérêt général		(64)		(43)		(42)
Dotations/reprises aux provisions sur programmes d'intérêt général						
Total produits et charges sur programmes d'intérêt général		(64)		(43)		(42)
Charges facturées, produits rétrocédés et transferts de charges	59	(1)	18	(1)	24	(5)
Autres produits et charges divers d'exploitation	147	(222)	661	(216)	623	(252)
Dotations/reprises aux provisions aux autres produits et charges d'exploitation	10	(12)	6	(335)	6	(346)
Total autres produits et charges d'exploitation	157	(234)	667	(551)	629	(598)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	959	(565)	1 183	(820)	1 146	(867)
MONTANT NET DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	394		363		279	

(1) Le résultat net de cession des immeubles de placement observe un recul en 2004 par rapport au pro forma 2003, compte tenu de l'absence d'opérations comparables à celles observées un an plus tôt (pro forma 2003 : cession sur le premier semestre 2003 du siège social du Crédit Foncier justifiant une plus-value de cession de 37 millions d'euros part du groupe).

(2) Les revenus issus des immeubles de placement progressent fortement en raison de l'intégration au 30 juin 2004 de la Société nationale immobilière au périmètre du groupe Caisse des Dépôts. La SNI, sur le seul second semestre 2004, contribue pour 159 millions d'euros de revenus locatifs.

Note 28 – Marge brute des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées	9 090	8 241	8 286
Charges de prestations, y compris les variations de provisions techniques	(11 532)	(10 506)	(10 505)
Produits nets des placements	3 250	3 014	3 021
MARGE BRUTE DES ACTIVITES D'ASSURANCE	808	749	802
Dont marge brute des activités d'assurance-vie	670	642	653
Dont marge brute des activités d'assurance-non vie	138	107	149

Il s'agit de la marge brute générée principalement par CNP Assurances, dont le résultat est consolidé au 31 décembre 2004 par intégration proportionnelle, ainsi que des filiales de la Compagnie Financière EULIA ayant une activité d'assurance, consolidées par intégration proportionnelle au premier semestre (Eureuil IARD, Crédit Foncier Assurance, Saccef, CEGI, Socamab, CDC IXIS Financial Guaranty).

PASSAGE DE LA MARGE BRUTE AU RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE

(en millions d'euros)	31.12.2004			Pro forma 31.12.2003			31.12.2003		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Marge brute des activités d'assurance	670	138	808	642	107	749	653	149	802
Dividendes des participations concourant au résultat technique									
Retraitement de l'élimination des comptes intragroupe sur la marge brute	(17)		(17)	(19)		(19)	(36)		(36)
Frais de personnel par destination avant élimination des comptes intragroupe	(100)	(17)	(117)	(96)	(24)	(120)	(95)	(21)	(116)
Autres frais administratifs par destination avant élimination des comptes intragroupe	(86)	(68)	(154)	(105)	(63)	(168)	(103)	(85)	(188)
Dotations nettes aux amortissements d'exploitation	(15)	(2)	(17)	(25)	(2)	(27)	(25)	(1)	(26)
Produits nets des placements transférés et autres régularisations	(109)	(21)	(130)	(104)	(15)	(119)	(104)	(16)	(120)
Résultat technique au taux d'intégration	343	30	373	293	3	296	290	26	316
Participation des salariés	(4)		(4)	(3)		(3)	(3)		(3)
Produits nets des placements transférés	109	21	130	104	15	119	104	16	120
Résultat de l'exploitation courante au taux d'intégration	448	51	499	394	18	412	391	42	433
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE TOTAL A 100 %	1 035	98	1 133	908	35	943	909	70	979

Note 29 – Produits nets des autres activités

(en millions d'euros)	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation	2 577	2 362	2 362
Achats consommés et autres charges d'exploitation	(803)	(663)	(663)
PRODUITS NETS DES AUTRES ACTIVITES	1 774	1 699	1 699

Ce poste concerne exclusivement le groupe C3D, hors activité immobilière de placement intégrée aux autres produits et charges d'exploitation bancaire.

Note 30 – Frais de personnel

(en millions d'euros)	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Salaires et traitements	(1 508)	(1 322)	(1 644)
Charges de retraite et mouvements de provisions afférents	(100)	(107)	(100)
Autres charges sociales	(484)	(427)	(492)
Intéressement et participation	(51)	(38)	(49)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(101)	(94)	(111)
Dotations/reprises de provisions	(1)	12	(1)
FRAIS DE PERSONNEL	(2 245)	(1 976)	(2 397)

Note 31 – Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	(243)	(242)	(275)
Reprises d'amortissements des immobilisations d'exploitation	3	3	3
Dotations nettes aux amortissements	(240)	(239)	(272)
Dotations aux provisions des immobilisations d'exploitation	(6)	(10)	(11)
Reprises de provisions des immobilisations d'exploitation	9	6	6
Dotations nettes aux provisions	3	(4)	(5)
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	(237)	(243)	(277)

Note 32 – Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Dotations aux provisions pour :			
Dépréciation des créances	(99)	(97)	(109)
Risques sur engagements par signature ⁽¹⁾	(82)	(4)	(4)
Risques de contrepartie et autres risques	(100)	(84)	(203)
DOTATIONS AUX PROVISIONS	(281)	(185)	(316)
Reprises de provisions pour :			
Dépréciation des créances	87	72	113
Risques sur engagements par signature	6	18	18
Risques de contrepartie et autres risques	25	48	60
REPRISES DE PROVISIONS	118	138	191
Pertes et récupérations :			
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations	(30)	(49)	(83)
PERTES ET RECUPERATIONS	(30)	(49)	(83)
COUT DU RISQUE	(193)	(96)	(208)

(1) La principale évolution de la période réside dans la constitution de provisions pour un montant de 80 millions d'euros au titre de la bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts "Réhabilitation de l'habitat" par la Section générale, vis-à-vis de la Direction des fonds d'épargne. Le montant de cette provision résulte d'une approche actuarielle.

Note 33 – Gains et pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1)	68	68
Gains ou pertes des opérations sur titres de participation et titres d'investissement	569	631	37
Gains ou pertes sur cession des participations, et gains ou pertes sur avances	537	680	97
Dotations/reprises aux provisions	37	(52)	(62)
Solde, en bénéfice ou perte, des opérations sur titres de participation et avances	574	628	35
Gains ou pertes sur cession des titres d'investissement	(6)	1	
Dotations/reprises aux provisions	1	2	2
Solde, en bénéfice ou perte, des opérations sur titres d'investissement	(5)	3	2
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES⁽¹⁾	568	699	105

(1) Au 31 décembre 2004, les gains sur actifs immobilisés sont constitués pour l'essentiel par la plus-value réalisée dans le cadre de la Refondation (590 millions d'euros). Ce poste inclut également la plus-value de cession de la Compagnie des Alpes par le groupe C3D (plus-value de 14 millions d'euros). On observe également des contributions négatives associées à des pertes sur abandons de créances (Section générale pour 18 millions d'euros, dont Sofaris pour 11,6 millions d'euros) et à des moins-values de cessions sur titres de participation (Section générale pour 44,5 millions d'euros, dont FGI pour 30 millions d'euros). L'exercice 2004 enregistre également un flux net de reprises de provisions d'un montant de 37 millions d'euros, principalement justifié par la reprise des provisions sur titres FGI (entièrement provisionnés pour 30 millions d'euros).

La comparaison annuelle est doublement défavorable (2004 versus pro forma 2003) : pour C3D dont la contribution au titre de l'exercice 2003 comprenait une plus-value de 70 millions d'euros relative à la cession de Médica France, ainsi que pour le Crédit Foncier de France, qui cédait son siège au cours du premier semestre 2003 (65 millions d'euros de plus-value part du groupe). L'absence en 2004 d'opérations comparables justifie une moindre contribution de ce poste au résultat consolidé du groupe Caisse des Dépôts.

A des fins de comparabilité, le pro forma inclut la plus-value de consolidation brute réalisée dans le cadre de la Refondation (590 millions d'euros).

Note 34 – Impôts sur les bénéfices

A) VENTILATION DES CHARGES ET PRODUITS D'IMPOTS DIFFERES ET EXIGIBLES

(en millions d'euros)	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Impôt sur les sociétés	(804)	(741)	(758)
Impôts différés	118	117	167
CHARGES D'IMPOT	(686)	(624)	(591)

La prise en compte de l'amendement Marini dans la loi de finances rectificative pour 2004, prévoyant de réduire progressivement la fiscalisation des plus-values à long terme réalisées sur titres de participation, s'est traduite par un produit d'impôt différé de 53 millions d'euros sur la Section générale.

B) ANALYSE DES STOCKS D'IMPOTS DIFFERES AU BILAN

(en millions d'euros)	31.12.2004	Pro forma 31.12.2003	31.12.2003
Impôts différés Actifs	23	16	529
Impôts différés Passifs	(367)	(294)	(312)
IMPOTS DIFFERES NETS AU BILAN	(344)	(278)	217

La principale évolution des stocks d'impôts différés s'explique par le fait que le groupe CDC Ixis, principal contributeur en terme d'impôts différés actifs (511 millions d'euros au 31 décembre 2003), n'est plus intégré proportionnellement au bilan dans les comptes consolidés au 31 décembre 2004.

Note 35 – Segmentation du résultat par pôle d'activité

(en millions d'euros)	Groupe CNP	Groupe C3D	Section générale et filiales directes	Groupe CNCE ⁽¹⁾	Total 31.12.2004
Intérêts et produits assimilés		18	1 935	4 651	6 604
Opérations de trésorerie et interbancaires			146	1 444	1 590
Opérations avec la clientèle		17	354	932	1 303
Obligations et autres titres à revenu fixe		1	1 228	744	1 973
Autres intérêts et produits assimilés			207	1 531	1 738
Intérêts et charges assimilés		(53)	(1 281)	(4 669)	(6 003)
Opérations de trésorerie et interbancaires		(46)	(337)	(1 787)	(2 170)
Opérations avec la clientèle		(7)	(672)	(264)	(943)
Obligations et autres titres à revenu fixe			(256)	(1 481)	(1 737)
Autres intérêts et charges assimilées			(16)	(1 137)	(1 153)
Revenus des titres à revenu variable	1	4	362	81	448
Commissions (produits)	36		29	519	584
Commissions (charges)	(6)		(29)	(118)	(153)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	(20)	(1)	(14)	964	929
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		9	550	(218)	341
Autres produits et charges d'exploitation bancaires, nets	(9)	267	144	(8)	394
Marge brute des activités d'assurance	748			60	808
Produits nets des autres activités		1 774	5	(5)	1 774
PRODUIT NET BANCAIRE	750	2 018	1 701	1 257	5 726
Charges générales d'exploitation	(235)	(1 728)	(400)	(823)	(3 186)
Frais de personnel	(119)	(1 019)	(596)	(511)	(2 245)
Autres frais administratifs	(116)	(740)	(264)	(322)	(1 442)
Refacturations		31	460	10	501
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(16)	(108)	(85)	(28)	(237)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	499	182	1 216	406	2 303
Coût du risque		(3)	(83)	(107)	(193)
RESULTAT D'EXPLOITATION	499	179	1 133	299	2 110
Quote-part dans le résultat net des mises en équivalence	3	2	23	243	271
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(2)	35	289	246	568
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	500	216	1 445	788	2 949
Résultat exceptionnel	(1)			(100)	(101)
Impôts sur les bénéfices	(156)	(73)	(318)	(139)	(686)
Dotations nettes aux amortissements des écarts d'acquisition	(16)	(12)	(2)	(11)	(41)
Dotations nettes au FRBG				(43)	(43)
Intérêts minoritaires	(60)	(41)	(39)	(26)	(166)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	267	90	1 086	469	1 912

(1) Contribution de l'Alliance sur le premier semestre 2004 à l'ensemble des soldes intermédiaires et du groupe CNCE sur le second semestre au niveau de la seule quote-part dans le résultat net des mises en équivalence.

Note 36 – Synthèses des résultats par zone géographique

(en millions d'euros)	Europe	Etats-Unis	Asie	Total 31.12.2004
PRODUIT NET BANCAIRE	5 536	173	17	5 726
Charges générales d'exploitation	(3 100)	(86)		(3 186)
Frais de personnel	(2 176)	(69)		(2 245)
Autres frais administratifs	(1 424)	(18)		(1 442)
Refacturations	500	1		501
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(236)	(1)		(237)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 200	86	17	2 303
Coût du risque	(176)	(17)		(193)
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 024	69	17	2 110
Quote-part dans le résultat net des mises en équivalence	271			271
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	568			568
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 863	69	17	2 949
Résultat exceptionnel	(101)			(101)
Impôts sur les bénéfices	(650)	(30)	(6)	(686)
Dotations nettes aux amortissements des écarts d'acquisition	(41)			(41)
Dotations nettes au FRBG	(43)			(43)
Intérêts minoritaires	(166)			(166)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 862	39	11	1 912

Note 37 – Etablissement des comptes pro forma

Modalités d'élaboration des comptes pro forma 2003

Les comptes pro forma 2003 ont été établis en prenant pour hypothèse le fait que les opérations de Refondation avaient été réalisées au cours de l'exercice 2003 afin de présenter l'exercice clos et l'exercice précédent selon un même périmètre. Dans son ensemble, le pro forma 2003 est établi selon le même référentiel que celui mis en œuvre par le groupe Caisse des Dépôts au cours de l'exercice 2004.

Les comptes pro forma sont fournis à titre indicatif. Ils ne prétendent pas être le reflet exact de la situation financière du résultat des activités du groupe Caisse des Dépôts tel qu'il serait apparu si la réalisation des opérations de Refondation était intervenue en 2003. Ils n'ont pas non plus pour objet de fournir une indication quant à la situation financière et au résultat des activités du groupe Caisse des Dépôts à toute date ou pour toute période future.

Les comptes pro forma sont à lire conjointement à leurs Notes annexes, ainsi qu'aux comptes consolidés historiques du groupe Caisse des Dépôts.

1 – Filiales consolidées

Les comptes pro forma 2003 intègrent des évolutions de périmètre identiques à celles observées au cours de l'exercice 2004 au titre de la Refondation, à l'exclusion de toute autre événement (acquisition de la SNI, variation de périmètre au sein du groupe C3D...) :

- consolidation à compter du 30 juin 2003 par mise en équivalence des entités des pôles EULIA-CDC Ixis, qui étaient précédemment consolidées par intégration proportionnelle ;
- acquisition de 65 % de CDC Entreprises Capital Investissement (ex-CDC Ixis Private Equity) par CDC Entreprises (ainsi que des sociétés de gestion détenues par CDC ECI). CDC ECI était précédemment consolidée par intégration proportionnelle et est dorénavant consolidée par intégration globale ;

- acquisition par la Caisse des Dépôts des participations immobilières de CDC Ixis dans les groupes Anatol Invest et Logistis et par le groupe C3D (chez Icade) pour ce qui concerne le groupe Foncière des Pimonts (avec un traitement de la contribution au résultat identique à celui adopté en 2004). Ces participations immobilières étaient précédemment consolidées par intégration proportionnelle et sont dorénavant consolidées par intégration globale (exception : le groupe Logistis consolidé par mise en équivalence par CDC Ixis avant Refondation, puis par la Caisse des Dépôts après Refondation) ;
- acquisition de 49 % de Sogeposte par la Caisse des Dépôts auprès de CDC Ixis.

2 – Activités transférées hors filiales consolidées

Les transferts d'activité qui ont eu lieu en 2004 ont également été retranscrits en 2003 sur la base des évaluations 2004 :

- enregistrement au 30 juin 2003 du rachat du portefeuille d'actions cotées (TAP) par la Caisse des Dépôts à CDC Ixis ;
- comptabilisation au niveau de CDC Entreprises du portefeuille de capital-investissement acquis auprès de CDC Ixis.

3 – Hypothèses et traitements appliqués au résultat

Le pro forma 2003 est également construit en référence aux hypothèses et traitements suivants affectant plus particulièrement le résultat :

- **Premier semestre 2003** : aucun changement, sa contribution dans le pro forma est la même que celle publiée avec le réel 2003.
- **Second semestre 2003** :
Pour les activités maintenues dans les filiales consolidées :
 - mise en équivalence au nouveau taux d'intérêt financier de la CNCE des résultats semestriels 2003 du pôle EULIA-CDC Ixis antérieurement intégrés proportionnellement.

Pour les activités transférées :

- appréhension par les bénéficiaires des mouvements du résultat semestriel des activités transférées à la Caisse des Dépôts et à ses filiales directes (activités immobilières et de capital-investissement principalement) selon les taux et méthode de consolidation post Refondation ;
- les flux de résultat du portefeuille TAP cédé par CDC Ixis à la Caisse des Dépôts sont les dividendes et les corrections de valeur (par application des méthodes de valorisation en vigueur chez CDC Ixis). Les résultats de cession constatés chez CDC Ixis sur le second semestre 2003 n'ont pas été retraités. Par analogie avec la gestion du portefeuille adoptée par la Caisse des Dépôts au second semestre 2004, aucun autre mouvement n'a été pris en compte ;
- déduction des résultats semestriels précités de la contribution des pôles EULIA-CDC Ixis au taux prévalant avant la Refondation et au cours de l'exercice 2003 ;
- contribution des certificats coopératifs d'investissement émis par les CEP : cette contribution est établie à partir des résultats du second semestre des CEP ;
- la fiscalité observée au cours de l'exercice 2003 dans les contributions individuelles a été maintenue dans le pro forma ;

- la Refondation a induit des flux de liquidités significatifs qui se sont traduits respectivement pour le groupe Caisse des Dépôts et les CEP par une entrée et une sortie nette dont la rémunération a été calculée sur la base du taux moyen des OAT 5 ans observé sur la période 2003 ;
- à des fins de comparabilité, les éléments exceptionnels du résultat 2004 liés à la Refondation (plus-value économique de Refondation et frais généraux induits par l'opération) sont inclus pour les mêmes montants dans le résultat pro forma 2003.

4 – Hypothèses et traitements appliqués aux coûts d'acquisition des titres dans le cadre de la Refondation

Le pro forma a été réalisé en conservant les conditions 2004 de la transaction, les modalités de l'intégration dans le périmètre de consolidation et le cas échéant les traitements afférant aux écarts d'acquisition résiduels.

Pour ce qui concerne le cas de la filiale Part'Com, l'écart d'évaluation 2004 a été repris à l'identique sans toutefois constater sur le second semestre 2003 pro forma la consommation observée en 2004. Celle-ci est associée aux conditions économiques observées en 2004 et ne peut être appliquée de manière rétrospective à l'année 2003 compte tenu de l'hypothèse de base du maintien des conditions réelles des transactions.

Note 37 (suite)

5 – Passage du résultat publié en 2003 au résultat pro forma 2003

(en millions d'euros)	2003 résultat publié	Taux A	CCI B	Autres C	POLE CNCE
PRODUIT NET BANCAIRE	6 264	(1 121)		13	(1 108)
Total frais généraux	(3 752)	731			731
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 512	(390)		13	(377)
Coût du risque	(208)	114			114
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 304	(276)		13	(263)
Gains ou pertes sur actif immobilisé	105	6			6
Résultat des entreprises MEE	53	29	52		81
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	2 462	(241)	52	13	(176)
Ecart d'acquisition	(65)	10			10
Dotations nettes au FRBG	(123)	37			37
Impôts sur les bénéfices	(591)	46			46
Intérêts minoritaires	(103)	8			8
Résultat exceptionnel	1				
RESULTAT NET	1 581	(140)	52	13	(75)

A) Contribution négative liée à la perte d'intérêts financiers dans les filiales EULIA-Ixis cédées à la CNCE déconsolidées en proportionnelle aux taux avant Refondation et consolidées par mise en équivalence au taux de la CNCE post-Refondation. Par ailleurs, déconsolidation dans ce pôle des activités de TAP et de capital-investissement, transférées à la Caisse des Dépôts et des filiales immobilières reprises par le pôle Caisse des Dépôts.

B) Contribution des certificats coopératifs d'investissement émis par les CEP.

C) Rémunération nette des flux de liquidités enregistrés dans le groupe Caisse des Dépôts et les CEP.

D) Progression liée au gain d'intérêts financiers induite par Refondation sur la la détention indirecte via la CNCE.

E) Intégration à 100 % des filiales Anatol Invest, Logistis et Pimonts (le résultat de ce groupe est enregistré par le pôle Caisse des Dépôts pour avoir porté les titres sur le semestre).

6 – Passage du bilan publié en 2003 au bilan pro forma 2003

Le bilan pro forma se caractérise essentiellement par la diminution du pied de bilan de 200 milliards d'euros, qui résulte de la disparition de la contribution consolidée par intégration proportionnelle des filiales du groupe EULIA-CDC Ixis au profit de leur mise en équivalence dans la CNCE.

POLE CNP D	Immobilier E	TAP F	Autres G	POLE CDC	POLE CDC E H	PVR I	2003 Résultat pro forma
7	5	34	3	42	72	(41)	5 236
(3)	(4)			(4)	(13)	(44)	(3 085)
4	1	34	3	38	59	(85)	2 151
					(2)		(96)
4	1	34	3	38	57	(85)	2 055
(3)	7			7	(6)	590	699
2	1		1	2		47	185
3	9	34	4	47	51	552	2 939
					(1)		(56)
	(3)	(6)	(1)	(10)	7	(76)	(86)
(1)	(1)		(1)	(2)	(8)		(624)
						(100)	(106)
							(99)
2	5	28	2	35	49	376	1 968

F) Intégration à 100 % de l'activité TAP antérieurement portée par la société Ixis.

G) Effet combiné de l'acquisition de Sogeposte, de la cession de CDC Italia Holding et de la progression du pourcentage d'intérêts financiers dans la société BRE Descartes.

H) Intégration à 100 % *via* CDC Entreprises des portefeuilles de capital-investissement acquis auprès d'Ixis, soit un gain net au niveau global de 4 millions d'euros.

I) Intégration dans le pro forma à des fins de comparaison avec l'exercice 2004 de la plus-value nette économique dégagée par Refondation en 2004.

Note 38 – Conséquences de l'opération de Refondation sur le périmètre du groupe Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2003 Publié	31.12.2003 après Refondation	Variations nettes	Détail des évolutions associées à la Refondation			Changement de mode
				Entrées	Sorties	Fusions	
Intégration globale	511	538	27	4			23
Intégration proportionnelle	202	53	(149)			(2)	(147)
Mise en équivalence	102	255	153	29			124
NOMBRE TOTAL D'ENTITES	815	846	31	33		(2)	

Entrées

- 1) Emission des certificats coopératifs d'investissement par les CEP permettant leur consolidation par mise en équivalence au niveau du groupe CNCE (29 entités).
- 2) Création d'AIH France, filiale directe de la Caisse des Dépôts.
- 3) Consolidation de trois nouvelles entités au sein du groupe CDC Entreprises.

Sorties

- 1) Fusion-absorption de CDC Ixis et d'EULIA par la CNCE.

Changement de mode

- 1) Diminution du nombre des entités consolidées par intégration proportionnelle : les entités formant les anciens pôles Ixis et EULIA, consolidées principalement selon le mode de l'intégration proportionnelle avant Refondation, contribuent désormais au groupe Caisse des Dépôts via la mise en équivalence de la CNCE.
- 2) Augmentation du nombre d'entités consolidées par intégration globale : il s'agit des sociétés cédées par CDC Ixis au groupe Caisse des Dépôts dans le cadre de la Refondation.
- 3) Augmentation des entités consolidées par mise en équivalence : cf. point 1.

Note 39 – Périmètre de consolidation

GROUPES/SOCIETES	31.12.2004			31.12.2003			GROUPES/SOCIETES	31.12.2004			31.12.2003		
	Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt	Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt		Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt	Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt
CAISSE DES DEPOTS (SECTION GENERALE)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00							
CDC KINEON	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	99,90							
CDC ENTREPRISES (ex-CDC PME)	groupe CDC Entreprises au 31.12.2004			GLOB	100,00	100,00							
INFORMATIQUE CDC	GLOB	100,00	63,30	GLOB	100,00	76,70							
CDC HOLDING FINANCE (ex-SODEVE)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00							
CDC PME CROISSANCE	GLOB	100,00	55,59	GLOB	100,00	55,90							
SOGEPOSTE	EQUI	49,00	49,00										
GROUPE LOGISTIS				groupe CDC IXIS au 31.12.2003									
LOGISTIS	EQUI	33,33	33,33										
SCI PARISUD	EQUI	33,33	33,33										
SCI PLAINE DE L'AIN	EQUI	33,33	33,33										
SCI SAINT-LAURENT-DE-MURE	EQUI	33,33	33,33										
SCI CLESUD	EQUI	33,33	33,33										
SCI PORTE DE FRANCE	EQUI	33,33	33,33										
SCI SAINT-OUEN-L'AUMONE (ex-SCI VILLEBON)	EQUI	33,33	33,33										
SCI EUROCENTRE TOULOUSE	EQUI	33,33	33,33										
SCI ARTOIPOLE ARRAS	EQUI	33,33	33,33										
SCI PARISUD VI	EQUI	33,33	33,33										
GROUPE ANATOL INVEST				groupe CDC IXIS au 31.12.2003									
ANATOL INVEST HOLDING FRANCE	GLOB	100,00	100,00										
ANATOL INVEST HOLDING BV	GLOB	100,00	100,00										
GROUPE PBW													
ATRIUM TOWER	EQUI	50,00	50,00										
BRISTOL	EQUI	50,00	50,00										
IBC	EQUI	50,00	50,00										
MYSLBK	EQUI	50,00	50,00										
PBW REAL ESTATE FUND	EQUI	50,00	50,00										
WEBC	EQUI	50,00	50,00										
GROUPE CDC ENTREPRISES													
CDC ENTREPRISES (ex-CDC PME)	GLOB	100,00	100,00	filiale directe CDC au 31.12.2003									
CDC ENTREPRISES 1	GLOB	100,00	86,93	groupe CDC IXIS au 31.12.2003									
CDC ENTREPRISES 2	GLOB	100,00	47,64	groupe CDC IXIS au 31.12.2003									
PART'COM	GLOB	100,00	100,00	groupe CDC IXIS au 31.12.2003									
FP GESTION	GLOB	100,00	100,00										
CDC ENTREPRISES VALEURS MOYENNES	GLOB	100,00	100,00										
AVENIR ENTREPRISES GESTION	GLOB	100,00	51,00										
GROUPE CDC IXIS PRIVATE EQUITY													
CDC ENTREPRISES EQUITY CAPITAL (ex-CDC EQUITY CAPITAL)	GLOB	100,00	77,25										
CDC ENTREPRISES INNOVATION (ex-CDC INNOVATION PARTNERS)	GLOB	100,00	77,25										
CDC ENTREPRISES CAPITAL INVEST (ex-CDC IXIS PRIVATE EQUITY)	GLOB	100,00	77,25										
FONDINVEST CAPITAL	GLOB	100,00	61,77										
CDC ENTREPRISES SERVICES INDUSTRIE (ex-SERVICES INDUSTRIES GESTION)	GLOB	100,00	77,25										
GROUPE SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE													
SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE	GLOB	100,00	100,00										
S2AI	GLOB	100,00	100,00										
SAINTE-BARBE	GLOB	100,00	100,00										
FONCIERE FERRUS	GLOB	100,00	100,00										
GROUPE BDPME													
BDPME Holding	EQUI	42,75	42,75	EQUI		42,95							
CEPME	(*)	(*)	(*)	EQUI	43,69	43,69							
AUXI CONSEIL	EQUI		43,69	EQUI		42,95							
AUXICOMI	(*)	(*)	(*)	EQUI		42,95							
AUXIFINANCES	EQUI		43,69	EQUI		42,95							
AUXIMURS	(*)	(*)	(*)	EQUI		42,95							
AVENIR ENTREPRISES	EQUI		35,07	EQUI		33,05							
AVENIR TOURISME	EQUI		24,22	EQUI		23,81							
BATIOROC	EQUI		39,13										
BATIOROC BRETAGNE	(*)	(*)	(*)	EQUI		21,49							
BIOTECH GARANTIE	EQUI		26,29	EQUI		25,83							
BRETAGNE DEVELOPPEMENT	(*)	(*)	(*)	EQUI		21,49							
CIE AUXILIAIRE (ex-CIE AUXILIAIRE DU CEPME - CAC)	EQUI		43,69	EQUI		42,95							
ENERBAIL	EQUI		43,69	EQUI		42,95							
PROCREDIT PROBAIL	(*)	(*)	(*)	EQUI		41,71							
SOFARIS	EQUI		25,97	EQUI		25,43							
SOFARIS REGIONS	EQUI		13,63	EQUI		13,35							
GROUPE CNP													
CNP ASSURANCES	PROP	42,69	42,69	PROP	42,98	42,98							

COMPTES CONSOLIDES

GROUPES/SOCIETES	31.12.2004			31.12.2003			GROUPES/SOCIETES	31.12.2004			31.12.2003		
	Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt	Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt		Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt	Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt
ASSURBAIL	PROP		42,29	PROP		42,58	SCI PDM 2	GLOB		85,15	GLOB		82,36
ASSURPOSTE	PROP		21,34	PROP		21,49	SCI PDM 3	GLOB		85,15	GLOB		82,36
CAIXA SEGUROS (ex-CNP DO BRASIL)	PROP		22,09	PROP		22,24	SCI BASSIN NORD	PROP		42,58	PROP		41,18
CNP IAM	PROP		42,69	PROP		42,98	SCI BATI GAUTIER	GLOB		85,15	GLOB		82,36
CNP IMMOBILIER	PROP		42,69	PROP		42,98	CFI (CHEMIN DE FER INDUSTRIEL) SAS	GLOB		85,14	GLOB		82,35
CNP INTERNATIONAL	PROP		42,69	PROP		42,98	MANUTRA SECURITE SARL	GLOB		46,91	GLOB		44,53
CNP SEGUROS DE VIDA	PROP		32,64	PROP		32,87	MANUTRA SAS	GLOB		46,83	GLOB		45,26
GLOBAL	PROP		35,65	PROP		35,90	SERAEL SA	GLOB		84,68	GLOB		41,03
GLOBAL VIDA	PROP		35,67	PROP		35,92	SNC LE PARC DU MILLENAIRE	GLOB		85,15	GLOB		82,36
INVESTISSEMENT TRESOR VIE - ITV	PROP		42,69	PROP		42,98	SCI 68 VICTOR-HUGO	GLOB		85,15	GLOB		82,36
PREVIPOSTE	PROP		42,69	PROP		42,98	SCI LE PARC DU MILLENAIRE	GLOB		85,15	GLOB		82,36
PREVISOL	EQUI		12,74	EQUI		12,83	• PROMOTION						
PREVISOL RETIRO	EQUI		12,73	EQUI		12,82	GRUPE ESPACE & HABITAT SA (6 sociétés en GLOB)	GLOB		44,78	GLOB		44,78
PREVISOL VIDA	EQUI		12,75	EQUI		12,84	GRUPE CAPRI ATLANTIQUE (56 sociétés en GLOB)	GLOB		65,00	GLOB		65,00
PROVINCIA SEGUROS DE VIDA	EQUI		17,07	EQUI		17,19	GRUPE CAPRI ATLANTIQUE (3 sociétés en PROP)	PROP		32,50			
SICAC	PROP		42,69	PROP		42,98	GRUPE CAPRI LYON MEDITERRANEE (38 sociétés en GLOB)	GLOB		65,00	GLOB		65,00
ECUREUIL VIE	PROP		21,34	PROP		21,49	GRUPE CAPRI LYON MEDITERRANEE (11 sociétés en PROP)	PROP		32,50			
GRUPE FONCIERE ANATOLE FRANCE													
SOCIETE FONCIERE ANATOLE FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00	GRUPE CAPRI IDF ET REGION NORD (56 sociétés en GLOB)	GLOB		65,00	GLOB		65,00
QUAI ANATOLE FRANCE SCI	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00	GRUPE CAPRI IDF ET REGION NORD (6 sociétés en PROP)	PROP		65,00			
URBA CLUB	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00	GRUPE ELLUL (27 sociétés en GLOB)	GLOB		33,05	GLOB		33,15
SCI RIVE GAUCHE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00	GRUPE ELLUL (3 sociétés en PROP)	PROP		16,53			
SCI AUSTERLITZ	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00	ESPACE ET HABITAT AMENAGEMENT (ex-SCI LA MUSEAU) (2)	GLOB		44,78			
SARL ATHOS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00	GRUPE PROMOMIDI (10 sociétés en GLOB)	GLOB		33,14	GLOB		33,15
SCI ATHOS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00	SCI TUILERIES (2)	PROP		22,38			
SCI ATRIUM	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00	CAPRI (ex-CAPRI RESIDENCES)	GLOB		65,00	GLOB		65,00
GRUPE C3D													
C3D	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00	GRUPE CAPRI MEDITERRANEE (ex-COPRIM) (7 sociétés en GLOB)	GLOB		65,00			
GRUPE C3D : ICADE (ex-SCIC)													
• PATRIMOINE ET HOLDING													
ICADE SA (ex-SCIC SA)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00	GRUPE CAPRI MEDITERRANEE (ex-COPRIM) (1 société en PROP)	PROP		32,50			
C ^{ie} IMMOBILIERE DE LA REGION PARISIENNE (CIRP)	GLOB		92,73	GLOB		92,93	• MANAGEMENT DE PROJET						
FONCIERE COMMERCES IDF	GLOB		100,00	GLOB		100,00	CENTRE EST PROMOTION SNC	GLOB		100,00	GLOB		100,00
SA POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ECONOMIQUES (SACLE)	GLOB		100,00	GLOB		100,00	FRANCE OUEST PROMOTION SNC	GLOB		100,00	GLOB		100,00
SCI LOCATIVES IDF (71 en GLOB)	GLOB			GLOB			ARCOBA SAS	GLOB		100,00	GLOB		100,00
SCI LOCATIVES IDF (4 en EQUI)	EQUI			EQUI									
SCI LOCATIVES REGIONS (27 en GLOB)	GLOB			GLOB									
GRUPE EMGP													
EMGP SA	GLOB		85,15	GLOB		82,36							
SCI PDM 1	GLOB		85,15	GLOB		82,36							

31.12.2004				31.12.2003			31.12.2004				31.12.2003		
GROUPES/SOCIETES	Méth. (1)	% inté- gration	% intérêt	Méth. (1)	% inté- gration	% intérêt	GROUPES/SOCIETES	Méth. (1)	% inté- gration	% intérêt	Méth. (1)	% inté- gration	% intérêt
GRANDE ARCHE ARCHITECTURE AMENAGEMENT (G3A) (SNC)	(*)	(*)	(*)	GLOB		100,00	GFF FINCAS ANZIZU SARL (Espagne)	GLOB		90,00	GLOB		90,00
NORD PROMOTION SNC	GLOB		100,00	GLOB		100,00	GFF HABITAT SAS	GLOB		100,00	GLOB		100,00
RESA ESPANA SA	GLOB		67,00	GLOB		67,00	GFF PARTICIPATIONS SAS (ex-GFF INSTITUTIONNELS)	GLOB		100,00	GLOB		100,00
SANESCO SA	EQUI		40,00	EQUI		40,00	GFF VALORIAL SAS	(*)	(*)	(*)	GLOB		100,00
ICADE G3A SAS	GLOB		1	GLOB		100,00	GROUPEMENT FONCIER DE FRANCE (GFF) SAS	GLOB		100,00	GLOB		100,00
SCIC ESPANA SA	GLOB		100,00	GLOB		100,00	MONTPARNASSE SERVICES SARL	GLOB		99,80	GLOB		99,80
SETRHI - SETAE SA	GLOB		1	GLOB		99,97							
ICADE CITES SNC	GLOB		100,00	GLOB		100,00							
LES BUREAUX DE LILLE, DE NANTES	GLOB		100,00										
GROUPE TERTIAL							• PRESTATIONS AUX SEM						
TERTIAL SNC	GLOB		100,00	GLOB		100,00	SOCIETE CENTRALE POUR L'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE (SCET) SA	GLOB		100,00	GLOB		100,00
AMENAGEMENT CROIX SARL	GLOB		62,70				SURETIS	GLOB		66,58			
ANTONY PARC II SCI	GLOB		100,00				GROUPE FONCIERE DES PIMONTS						
SCI ESPACE MARCEAU	GLOB		51,00	GLOB		51,00	SOCIETE FONCIERE DES PIMONTS	GLOB	100,00	76,53			
LES PORTES D'ARCUEIL SNC	GLOB		100,00				SA MESSINE PARTICIPATIONS	GLOB	100,00	76,53			
LES PORTES D'ARCUEIL B SNC	GLOB		100,00				SCI CAMILLE DESMOULINS	GLOB	100,00	76,53			
LES PORTES D'ARCUEIL C SNC	GLOB		100,00				SCI DU 1 ROND-POINT DES CHAMPS-ELYSEES	GLOB	100,00	76,53			
NERUDA FONTANOTS SCI	GLOB		100,00	GLOB		100,00	SCI DU 114 AV. DES CHAMPS-ELYSEES	GLOB	100,00	76,53			
SCI NICE 400 PROMENADE DES ANGLAIS	PROP		50,00	PROP		50,00	SCI DU 22-24 AV. DE WAGRAM	GLOB	100,00	76,53			
ODYSSEUM 2 SCI	GLOB		77,00	GLOB		77,00	SCI DU 26-28 AV. DE WAGRAM	GLOB	100,00	76,53			
PB31 PROMOTION SNC	PROP		50,00	PROP		50,00	SCI DU 3-5 AV. DE FRIEDLAND	GLOB	100,00	76,53			
SCI 22-24 RUE DE LAGNY	GLOB		51,00	GLOB		51,00	SCI DU 31 RUE DE MOGADOR	GLOB	100,00	76,53			
• FACILITIES MANAGEMENT							SCI DU 69 BD HAUSSMANN	GLOB	100,00	76,53			
EURIS Belgique SPRL	GLOB		100,00	GLOB		60,08	SCI DU PONT-NEUF	GLOB	100,00	76,53			
EUROGEM SA	GLOB		100,00	GLOB		60,00	SCI DU 2 RUE DU 4-SEPTEMBRE	GLOB	100,00	76,53			
GESTEC RS CONSULTANTS SAS	GLOB		100,00	GLOB		60,00	SCI DU 1 TERRASSE BELLINI	PROP	25,51	25,51			
KLEBER FM SAS	GLOB		75,00	GLOB		45,00	SAS DESCARTES ⁽³⁾	GLOB	100,00	25,51			
PROPERTIA FM SAS	PROP		49,00	PROP		29,40	SCI MORIZET	GLOB	100,00	76,53			
STHAL SNC	PROP		50,00	PROP		30,00	SCI SEINE A4B	GLOB	100,00	76,53			
TREGS SARL	PROP		30,00				SCI RIVES DU XV ^e	GLOB	100,00	76,53			
IMOP SA	GLOB		79,00	GLOB		46,80	GROUPE C3D : HOLDING ET DIVERS						
FACIMALP SA	GLOB		64,88	GLOB		38,92	ALTEAU SA	GLOB		51,00	GLOB		51,00
IMSI EUROGEM IBERICA SA	GLOB		94,68	GLOB		57,00	C3D INVESTMENT SAS	GLOB		100,00	GLOB		100,00
NORMANDIAL SERVICES	GLOB		60,00	GLOB		36,00	FINANCIERE TRANSDEV SA	GLOB		50,12	GLOB		50,12
IMMOGEST SRL	GLOB		100,00				GROUPE BETHURE/CAP ATRIUM SASU	GLOB		99,96	GLOB		99,96
ISIS SAS	GLOB		55,00				SADSI SA	GLOB		99,96	GLOB		99,96
IPORTA SAS	GLOB		99,75				GROUPE C3D : TRANSDEV						
• GESTION DE BIENS							• HOLDING						
GFF INSTITUTIONNELS SAS (ex-AGIFRANCE SA)	GLOB		100,00	GLOB		100,00	TRANSDEV SA	GLOB		68,01	GLOB		68,01
EUROCAMPIUS SARL	GLOB		60,00	GLOB		60,00	COFITREC SNC	GLOB		68,01	GLOB		68,01
EUROSTUDIOMES SNC	GLOB		100,00	GLOB		100,00	TRANSAMO SA	GLOB		67,84	GLOB		67,84
							TRANSDATA SNC	GLOB		68,01	GLOB		68,01

COMPTES CONSOLIDES

GROUPES/SOCIETES	31.12.2004			31.12.2003			GROUPES/SOCIETES	31.12.2004			31.12.2003		
	Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt	Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt		Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt	Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt
TRANSPART SNC	GLOB		68,01	GLOB		68,01	SOCIETE DES TRANSPORTS DU BRIANCONNAIS SARL (STB)	GLOB		34,69			
RATP DEVELOPPEMENT SA	EQUI		17,00	EQUI		17,00	STA AGEN SA (STAA)	GLOB		68,01			
PROGETOURS SARL	GLOB		68,01				TCVO SARL	GLOB		34,69			
EQUIVAL SAS	PROP		34,01				• INTERURBAIN REGION PARISIENNE						
LOCATOURISME	GLOB		68,01				AEROPASS SAS	GLOB		68,01	GLOB		68,00
• INTERURBAIN PROVINCE							AIRCAR SAS	GLOB		68,00	GLOB		68,00
CARS ARIEGE PYRENEES SAS	GLOB		67,98				AUTOBUS DE MARNE-LA-VALLEE SAS (AMV)	GLOB		61,31	GLOB		61,31
TRANSPORTS URBAINS DE ROMANS SARL (TUR CITE BUS)	GLOB		68,01				CARS BRIDET SA	GLOB		67,94	GLOB		67,94
CARS COMTADINS SAS	GLOB		68,01	GLOB		67,98	CARS D'ORSAY SAS	GLOB		67,96	GLOB		67,98
BARLATIER SAS	GLOB		68,01				CARS LE CAPLAIN SAS	GLOB		68,01	GLOB		67,96
C ^{ie} TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTE SNC (CTC)	GLOB		54,41	GLOB		54,41	C ^{ie} EXPLOITATION AUTOMOBILE ET DE TRANSPORT SAS (CEAT)	GLOB		68,01	GLOB		68,00
COMPAGNIE AUTOCARS DE PROVENCE SAS (CAP)	GLOB		68,00	GLOB		67,98	EUROPE AUTOCARS SAS	GLOB		67,99	GLOB		67,99
COURRIERS DE L'AUBE SCS	GLOB		62,21	GLOB		63,77	INTERVAL SAS	GLOB		67,96	GLOB		67,96
ALPES BUS FOURNIER SARL	GLOB		68,01	GLOB		68,01	SOCIETE DE TRANSPORT DU BASSIN CHELLOIS SAS (STBC)	PROP		54,41	GLOB		54,41
MARTIN FRERES SNC	GLOB		67,66	GLOB		67,66	SOFITRANS SA	GLOB		68,01	GLOB		68,00
MONT BLANC BUS SARL	GLOB		50,94	GLOB		50,94	TRANSDEV PARIS EST SAS	GLOB		68,01	GLOB		68,01
PROGESUD SA	GLOB		34,68	GLOB		34,66	TRANSDEV PARIS SUD SA	GLOB		68,01	GLOB		68,01
TRANSPORTS URBAINS DE MENTON SARL (TUM)	GLOB		68,01				TRANSPORTS URBAINS DE CHELLES SA (TUC)	GLOB		67,96	GLOB		67,93
RAPIDES DE BOURGOGNE SNC	GLOB		68,01	GLOB		68,01	VAL D'EUROPE AIRPORT SAS (VEA)	GLOB		57,53	GLOB		57,53
RAPIDES DE COTE-D'OR (RCO) SNC	GLOB		68,01	GLOB		68,01	VISUAL IDF SNC	(*)	(*)	(*)	GLOB		68,01
RAPIDES DE SAONE-ET-LOIRE SA	GLOB		45,32	GLOB		44,43	VISUAL TOURISME SAS	GLOB		68,01	GLOB		68,01
RAPIDES DU SUD-EST SNC	GLOB		68,01	GLOB		67,98	VISUAL SUD SNC	GLOB		68,01	GLOB		68,01
TRANSDEV DAUPHINE SAS	GLOB		68,01				CARS BIZIERE SA	GLOB		61,21	GLOB		61,21
ALTIBUS SARL	GLOB		44,87				RAPIDES DU VAL-DE-LOIRE SNC	GLOB		68,01	GLOB		68,01
ATCRB SAS	GLOB		68,01				OPTIMUM SARL	GLOB		68,01			
STE NOUVELLE DES AUTOBUS AJACCIENS SA (SNAA)	GLOB		68,01	GLOB		68,00	TIPS SAS	GLOB		61,87			
STE TRANSPORT AGGLOMERATION CHALONNAISE SARL (STAC)	GLOB		54,41	GLOB		54,41	• URBAIN FRANCE						
STE TRANSPORTS AUTOMOBILES DU MIDI SNC (STADIMI)	GLOB		68,01	GLOB		67,98	SOCIETE DOUAISIENNE DE TRANSPORT SAS (SDT)	GLOB		68,01	GLOB		67,99
TRANSAVOIE SA	GLOB		67,67	GLOB		67,67	STAB SA	GLOB		68,00	GLOB		60,87
TRANSDEV ALPES SAS	GLOB		68,01	GLOB		68,01	TRANSPORT EN COMMUN DE LA REGION D'AVIGNON SAS (TCRA)	GLOB		68,01	GLOB		68,01
TRANSDEV EST SAS	GLOB		68,01	GLOB		68,01	TRANSPORTS COMMUNS REGION METZ SAEM (TCRM)	EQUI		27,07	EQUI		27,07
TRANSDEV LORRAINE ETB	GLOB		68,01	GLOB		68,01	SETAO SNC	GLOB		68,00	GLOB		68,01
TRANSDEV SUD SAS	GLOB		68,01	GLOB		67,98	TRANSDEV ORLEANS SNC	GLOB		68,01	GLOB		68,01
TRANS'L SARL	GLOB		67,83	GLOB		67,73	SAINT-QUENTIN MOBILITE	GLOB		68,01			
DUNAND SARL	GLOB		68,01				• INTERNATIONAL						
VOYAGES CROLARD SAS	GLOB		68,01	GLOB		68,01	LONDON UNITED 1994 LTD (Grande-Bretagne)	GLOB		68,01	GLOB		68,01
GUICHARD SARL	GLOB		68,01				LONDON UNITED BUSWAYS LTD (Grande-Bretagne)	GLOB		68,01	GLOB		68,01
MACONBUS SAS	GLOB		68,01										
MARAIS BELLENE SCI	GLOB		68,01										

31.12.2004				31.12.2003			31.12.2004				31.12.2003		
GROUPES/SOCIETES	Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt	Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt	GROUPES/SOCIETES	Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt	Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt
METROLINK PTY (Australie)	PROP		34,01	PROP		34,01	• POLE INGENIERIE						
SOVEREIGN BUSES LONDON LIMITED (Grande-Bretagne)	GLOB		68,01	GLOB		68,01	BCEOM SA	GLOB	92,65		GLOB		92,65
STANWELL LTD (Grande-Bretagne)	GLOB		68,01	GLOB		68,01	BDPA - SCET AGRI SA	GLOB	92,66		GLOB		92,66
TRANSDEV AUSTRALIA LTD	GLOB		68,01	GLOB		68,01	BETEREM INFRASTRUCTURE SA	GLOB	92,65		GLOB		92,65
TRANSDEV NEW SOUTH WALES LTD (Australie)	GLOB		68,01	GLOB		68,01	BETURE INFRASTRUCTURE SA	GLOB	92,66		GLOB		92,66
TRANSDEV PLC (Grande-Bretagne)	GLOB		68,01	GLOB		68,01	INGENIERIE DES SYSTEMES D'INFORMATIONS						
TRANSDEV Portugal (succursale)	GLOB		68,01	GLOB		68,01	ET DE SECURITE (ISIS) SA	GLOB	92,66		GLOB		92,66
TRANSDEV Portugal Limitada	GLOB		68,01	GLOB		68,01	ITAL CONSULT SPA (Italie)	EQUI	27,05		EQUI		27,05
TRANSDEV TRAM UK LTD (Grande-Bretagne)	GLOB		68,01	GLOB		68,01	JEAN MULLER INTERNATIONAL SA	GLOB	92,65		GLOB		92,65
TRANSDEV VICTORIA LTD (Australie)	GLOB		68,01	GLOB		68,01	SCETAUROUTE SA	GLOB	92,66		GLOB		92,66
DOMINGOS DA CUNHA Limitada (Portugal)	GLOB		68,01	GLOB		68,01	SEMALY SA	GLOB	76,51		GLOB		76,51
TRANSPORTES RODOVIARIOS DE PORTUGAL SA (ex-CAIMA SA)	GLOB		68,01	GLOB		68,01	SERALP INFRASTRUCTURE SA	GLOB	92,65		GLOB		92,65
RODOVIARIA DA BEIRA SA (RBL) (Portugal)	GLOB		66,30	GLOB		66,30	SOCIETE METRO MARSEILLE SA (SMM)	GLOB	76,51		EQUI		76,51
TPT - SGPS SA	GLOB		68,01	GLOB		68,00	GRUPE DORSCH CONSULT SOCIAL GMBH	GLOB	92,66		GLOB		92,66
RODOVIARIA D'ENTRE DOURO E MINHO SA (REDM) (Portugal)	GLOB		67,82	GLOB		67,82	DORSCH CONSULT ERFURT	GLOB	92,66		GLOB		92,66
SOCIEDADE DE TRANSPORTES DO CARAMULO Limitada (Portugal)	GLOB		66,30	GLOB		66,30	BERLIN DORSCH CONSULT	GLOB	92,66		GLOB		92,66
CHARLINE Limitada (Portugal)	GLOB		68,01	GLOB		68,01	CDC CHEMNITZ	GLOB	92,66		GLOB		92,66
CAVADO-SA (Portugal, ex-CAVADO SGPS Limitada)	GLOB		68,01	GLOB		68,01	DC INDIA	GLOB	78,76		GLOB		92,66
NOTTINGHAM TRAM CONSORTIUM JV	PROP		34,01				DRESDEN DORSCH CONSULT	GLOB	83,39		GLOB		83,39
TRANSDEV EDINBURGH TRAM Ltd (Grande-Bretagne)	GLOB		68,01				GITEC CONSULT	GLOB	92,66		GLOB		92,66
BRISBANE FERRIES JV (Australie)	PROP		34,01				HYDROPROJECT	GLOB	91,06		GLOB		91,06
QUEENSLAND (Australie)	GLOB		68,01				PLASA	GLOB	92,66		GLOB		92,66
EURAILCO GMBH (Allemagne)	PROP		34,01				WEIDLEPLAN	GLOB	92,66		GLOB		92,66
TRANSREGIO GMBH (Allemagne)	PROP		25,50				ACI SA	GLOB	92,62		GLOB		92,62
TENEMETRO SL (Espagne)	GLOB		40,81				EYSER SA (Espagne)	GLOB	92,66		GLOB		92,66
EURAILCO UK LTD (Grande-Bretagne)	GLOB		68,01				EST INFRA SA	GLOB	92,64		GLOB		92,64
CALCADA (Portugal)	GLOB		68,01				EGIS SEMALY INC (Etats-Unis)	GLOB	76,51		GLOB		76,51
TMP (Portugal)	GLOB		68,01				OUEST INFRA SA	GLOB	78,74		GLOB		78,74
GRUPE C3D : INGENIERIE D'INFRASTRUCTURES							SCET CAMEROUN SA (Cameroun)	GLOB	92,59		GLOB		92,58
GRUPE EGIS							SUD-OUEST INFRA	GLOB	60,21		GLOB		60,21
• HOLDING							INFRAPLAN	GLOB	92,60				
EGIS SA	GLOB		92,66	GLOB		92,66	SATEC	GLOB	92,66				
EGIS DEUTSCHLAND GMBH	GLOB		92,66	GLOB		92,66	SEMALY IRLANDE	GLOB	76,51				
EGIS INGENIERIE SA	GLOB		92,66	GLOB		92,66	SEMALY PORTUGAL	GLOB	76,51				
EGIS PROJECT VICTORIA PTY	EQUI		92,66	EQUI		92,66	SEMALY SINGAPOUR	GLOB	76,51				
							SEMALY UK	GLOB	76,51				
							SISPLAN	EQUI	33,66				
							• POLE MONTAGE DE PROJETS						
							EGIS DORSCH DEVELOPPEMENT (EDD) GMBH (Allemagne)	GLOB	92,66		GLOB		92,66
							EGIS PROJECTS GMBH (Autriche)	GLOB	92,66		GLOB		92,66
							EGIS PROJECTS SA	GLOB	92,66		GLOB		92,66
							EPSYS (Philippines)	GLOB	92,66		GLOB		92,66
							EGIS PROJECT ASIA PASIFIC (Australie)	GLOB	92,64		GLOB		92,64
							SEP A28	PROP	60,23				

COMPTES CONSOLIDES

GROUPES/SOCIETES	31.12.2004			31.12.2003			GROUPES/SOCIETES	31.12.2004			31.12.2003		
	Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt	Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt		Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt	Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt
• POLE EXPLOITATION													
ADEGIS PTY (Australie)	PROP		46,33	PROP		46,32	STE TELEPHERIQUES DE LA GRANDE MOTTE SA (STGM)	GLOBAL		31,17	GLOBAL		40,93
ATTIKES DIADROMES LTD (Grèce)	EQUI		18,53	PROP		45,40	CMB RESTAURATION SARL	EQUI		6,06	PROP		8,53
BHEGIS (Australie)	PROP		46,33	PROP		46,32	STE TELEPHERIQUES DE L'AIGUILLE GRIVE SA (STAG)	GLOBAL		36,86	GLOBAL		48,44
EGIS PORTS SA	EQUI		18,53	EQUI		18,53	STE EXPLOITATION VALLEE DES BELLEVILLE SA (SEVABEL)	GLOBAL		32,71	GLOBAL		42,98
OPERSCUT (Portugal)	GLOBAL		64,86	GLOBAL		64,86	SWISSALP SA (Suisse)	GLOBAL		40,07	GLOBAL		52,66
STALEXPORTS TRANSROUTE (Pologne)	PROP		41,70	PROP		41,70	TELEVERBIER SA (Suisse)	EQUI		8,13	EQUI		10,69
TOLLAUST PTY	PROP		46,33	PROP		46,33	GROUPE VVF VACANCES						
TRANSLINK INVESTMENT PTY LTD (Australie)	PROP		46,33	PROP		46,33	VVF VACANCES SA	GLOBAL		80,00	GLOBAL		80,00
TRANSROUTE INTERNATIONAL SA	GLOBAL		92,66	GLOBAL		92,66	VVF RESERVATION SA	GLOBAL		80,00	GLOBAL		80,00
TRANSROUTE PHILIPPINES (Philippines)	GLOBAL		92,66	GLOBAL		92,66	JUMBO TOURS FRANCE SA	EQUI		28,00	EQUI		28,00
UK HIGHWAYS SERVICES LTD (Angleterre)	PROP		46,33	PROP		46,33	TOURING HOTEL SARL	GLOBAL		80,00	GLOBAL		80,00
AUTOSTRADA EXPLO EKSPLOATACJA (Pologne)	PROP		41,70	PROP		41,70	GROUPE GREVIN C^{ie} SA						
TRANS-CESTE DOO	GLOBAL		92,66				GREVIN & C ^{ie}	GLOBAL		40,07	GLOBAL		52,66
TRANSROUTE DOOSAN CO	PROP		46,33				BAGATELLE SA	GLOBAL		40,07	GLOBAL		52,66
TMC	PROP		31,50				FRANCE MINIATURE SA	GLOBAL		40,07	GLOBAL		52,66
GROUPE C3D : COMPAGNIE DES ALPES													
COMPAGNIE DES ALPES SA	GLOBAL		40,07	GLOBAL		52,66	GREVIN & C ^{ie} TOURAINE (ex-AQUARIUM DU VAL-DE-LOIRE)	GLOBAL		40,07	GLOBAL		52,66
CENTRALE INVESTISSEMENTS ET LOISIRS SA (CIEL)	GLOBAL		40,07	GLOBAL		52,66	AQUARIUM GEANT DE SAINT-MALO SA	GLOBAL		40,07	GLOBAL		52,66
CMBF (COURMAYEUR MONT-BLANC) SPA (Italie)	EQUI		11,94	GLOBAL		15,34	LES PRODUCTIONS DU PARC SA	GLOBAL		40,07	GLOBAL		52,66
COMPAGNIE DU MONT-BLANC SA (ex-CMB) SA	EQUI		6,06	PROP		8,53	MUSEE GREVIN SA	GLOBAL		38,42	GLOBAL		50,49
DOMAINE SKIABLE DE FLAINE (DSF) SA	GLOBAL		32,44	GLOBAL		42,63	SOCIETE DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE SA	GLOBAL		40,07	GLOBAL		52,66
DOMAINE SKIABLE DE GIF (DSG) SA	GLOBAL		32,42	GLOBAL		42,63	BOIS DE BAGATELLE SCI (ex-FRANÇOIS PARENT)	GLOBAL		40,07	GLOBAL		52,66
SOCIETE DES MONTAGNES DE L'ARC SA (SMA)	GLOBAL		36,86	GLOBAL		48,44	SCI LE PARC DE LOISIRS DE BAGATELLE	GLOBAL		40,07	GLOBAL		52,66
FUNIVIE DELLE ALPI SRL (FDA) (Italie)	GLOBAL		26,86				FILIALES ETRANGERES						
MERIBEL ALPINA SA	GLOBAL		40,07	GLOBAL		52,66	GREVIN DEUTSCHLAND GMBH (ex-FOR FUN) (Allemagne)	GLOBAL		40,07	GLOBAL		52,66
MONT-BLANC COMPAGNIE SA (ex-CMMG) (MBC)	(*)	(*)	(*)	PROP		11,54	GREVIN AVONTURENPARK HELLENDOORN BV (Nederland)	GLOBAL		40,07	GLOBAL		52,66
SAAS - FEE BERGBAHNEN AG (Suisse)	EQUI		15,23	EQUI		20,01	HARDERWIJK HELLENDOORN HOLDING BV (Nederland)	GLOBAL		40,07	GLOBAL		52,66
STE AMENAGEMENT ARVES GIFFRE SA (SAG)	GLOBAL		32,42	GLOBAL		42,63	DOLFINARIUM HARDEWIJK BV (ex-ZEEDIERNPARK) (Nederland)	GLOBAL		40,07	GLOBAL		52,66
SELALP SA	GLOBAL		38,11	GLOBAL		50,09	BICI ENTERTAINMENT SA (Suisse)	GLOBAL		40,07	GLOBAL		52,66
STE AMENAGEMENT LA PLAGNE SA (SAP)	GLOBAL		37,28	GLOBAL		48,99	PLEASUREWOOD HILLS	GLOBAL		40,07			
STE CONSTRUCTION IMMOBILIERE VALLEE DES BELLEVILLE (SCIVABEL) SCI	GLOBAL		32,71	GLOBAL		42,99	CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE						
							CNETI	EQUI	40,21	29,53	EQUI	35,00	26,91
							HOLLASSURE	EQUI	40,21	40,21	EQUI	35,00	35,00
							SOPASSURE	EQUI	20,10	20,10	EQUI	17,49	17,49
							CEP (29 caisses régionales)	EQUI	8,04	8,04			

31.12.2004				31.12.2003			31.12.2004				31.12.2003		
GROUPES/SOCIETES	Méth. (1)	% inté- gration	% intérêt	Méth. (1)	% inté- gration	% intérêt	GROUPES/SOCIETES	Méth. (1)	% inté- gration	% intérêt	Méth. (1)	% inté- gration	% intérêt
GROUPE OCEOR													
FINANCIERE OCEOR	EQUI	40,21	40,21	EQUI	35,00	28,66	SCI AVANT SEINE 2	EQUI	40,21	40,21			
BANQUE DE LA REUNION	EQUI	40,21	32,94	EQUI		23,39	ECUREUIL VIE ⁽⁴⁾	EQUI	n/a	20,02	EQUI	33,64	33,64
BANQUE DE NOUVELLE-CALEDONIE	EQUI	40,21	38,53	EQUI		27,45	GESTITRES	EQUI	40,21	26,54	PROP	71,10	46,93
BANQUE DE TAHITI	EQUI	40,21	38,39	EQUI		27,36	HOLGEST	EQUI	40,21	40,21	PROP	71,10	71,10
BANQUE DES ANTILLES FRANÇAISES	EQUI	40,21	39,20	EQUI		27,93	ECUREUIL GESTION FCP						
BANQUE DES ILES SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	EQUI	40,21	39,07	EQUI		27,79	SNC PARTICIPATIONS ECUREUIL	EQUI	40,21	40,21			
BANQUE INTERNATIONALE DES MASCAREIGNES	EQUI	40,21	35,48	EQUI		25,23	GROUPE CREDIT FONCIER DE FRANCE						
CAISSE D'EPARGNE DE NOUVELLE-CALEDONIE	EQUI	40,21	40,21	EQUI		27,45	CREDIT FONCIER DE FRANCE	EQUI	40,21	40,21	PROP	45,71	45,71
CREDIPAC POLYNESIE	EQUI	40,21	38,38	EQUI		27,35	AUXILIAIRE DU CREDIT FONCIER DE FRANCE	EQUI	40,21	40,21	PROP	45,71	45,71
CREDIT COMMERCIAL DE NOUMEA	EQUI	40,21	35,96	EQUI		25,63	COFIMAB	EQUI	40,21	40,21	PROP	45,71	45,71
CREDIT SAINT-PIERRAIS	EQUI	18,93	18,93	EQUI		13,49	COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER	EQUI	40,21	40,21	PROP	45,71	45,71
SLIBAIL REUNION	EQUI	40,21	32,92	EQUI		23,38	COMPAGNIE FONCIERE DE CREDIT (CFC)	EQUI	40,21	40,21	PROP	45,71	45,71
SOCIETE HAVRAISE CALEDONIENNE	EQUI	40,21	34,81	EQUI		24,80	CREDIT DE L'ARCHE	EQUI	40,21	40,21	PROP	45,71	45,71
GIE OCEOR INFORMATIQUE	EQUI	40,21	33,94				CREDIT FONCIER ASSURANCE COURTAGES	EQUI	40,21	40,17	PROP	45,71	45,66
MASCAREIGNES INVESTORS SERVICES LTD	EQUI	40,21	40,21				CREDIT FONCIER BANQUE	EQUI	40,21	40,21	PROP	45,71	45,71
GROUPE SANPAOLO													
BANQUE SANPAOLO	EQUI	40,21	24,13	EQUI	35,00	21,00	FCC TEDDY	EQUI	40,21	40,21	PROP	45,71	45,71
BANQUE MICHEL INCHAUSPE	EQUI	8,04	4,83	EQUI		4,20	FINANCIERE DESVIEUX	EQUI	40,21	40,21	PROP	45,71	45,71
CONSERVATEUR FINANCE	EQUI	8,04	4,83	EQUI		4,20	FONCIER ASSURANCE	EQUI	40,21	40,21	PROP	45,71	45,71
EUROSIC SICOMI	EQUI	40,21	7,91	EQUI		6,88	FONCIER BAIL	EQUI	40,21	40,21	PROP	45,71	45,71
SANPAOLO ASSET MANAGEMENT SA	EQUI	40,21	24,13	EQUI		21,00	FONCIER PARTICIPATIONS	EQUI	n/a	40,21	EQUI	45,71	45,71
SANPAOLO BAIL SA	EQUI	40,21	24,13	EQUI		21,00	SICP	EQUI	n/a	40,21	EQUI	45,71	45,71
SANPAOLO FONDS GESTION SNC	EQUI	40,21	24,13	EQUI		21,00	SOCLIM	EQUI	40,21	40,21	PROP	45,71	45,71
SANPAOLO MUR SNC	EQUI	40,21	24,13	EQUI		21,00	A3C	EQUI	40,21	40,21			
SOCAVIE SNC	EQUI	40,21	24,13	EQUI		21,00	CFCAL BANQUE	EQUI	40,21	26,70			
SOCIETE FONCIERE D'INVESTISSEMENT SAS	EQUI	40,21	24,13	EQUI		21,00	CFCAL SCF	EQUI	40,21	26,70			
J VALLOT SARL (ex-SOCIETE FONCIERE JOSEPH VALLOT)	EQUI	40,21	24,13	EQUI		21,00	GROUPE CICOBAIL						
SOCIETE IMMOBILIERE D'INVESTISSEMENT SARL	EQUI	40,21	24,13	EQUI		21,00	CICOBAIL	EQUI	40,21	40,12	PROP	67,57	67,40
UNI - INVEST SAS	EQUI	40,21	24,13	EQUI		21,00	CINERGIE	EQUI	40,21	40,11	PROP	67,57	67,47
COMPAGNIE FINANCIERE EULIA													
BAIL ECUREUIL	EQUI	40,21	24,13	PROP	67,57	67,57	MUR ECUREUIL	EQUI	40,21	40,11	PROP	67,57	67,48
ECUREUIL ASSURANCE IARD	EQUI	40,21	26,14	PROP	67,57	43,92	GROUPE ENTENIAL						
ECUREUIL PARTICIPATIONS	EQUI	40,21	40,21	PROP	67,57	67,57	ENTENIAL	EQUI	40,21	40,21			
QUAI DE SEINE GESTION ET LOCATION	EQUI	40,21	40,21				COMPAGNIE FINANCIERE DE GARANTIE (CFG SA)	EQUI	40,21	40,21			
SCI AVANT SEINE 1	EQUI	40,21	40,21				VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIES (VMG SA)	EQUI	40,21	40,21			
							VENDOME INVESTISSEMENTS	EQUI	40,21	40,21			
							INVESTIMUR SA	EQUI	40,21	40,21			
							GRAMAT BALARD	EQUI	40,21	32,12			
							QUATRINVEST	EQUI	40,21	40,21			
							ENTENIAL CONSEILS	EQUI	40,21	40,21			
							REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS (RIVP)	EQUI	11,12	11,12			
							CAPRI RESIDENCES ⁽⁵⁾	EQUI	14,07	14,07			
							TITRISATION	EQUI	40,21	40,21			
							ENVIRONNEMENT TITRISATION ENTENIAL	EQUI	40,21	40,21			

COMPTES CONSOLIDES

GROUPES/SOCIETES	31.12.2004			31.12.2003			GROUPES/SOCIETES	31.12.2004			31.12.2003		
	Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt	Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt		Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt	Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt
GRUPE SOCFIM													
SOCFIM	EQUI	40,21	40,18	PROP	67,57	67,50	UNIVERSE HOLDINGS LTD	EQUI	15,56	15,18	EQUI	30,71	30,71
SNC SEI LOGEMENT	EQUI	40,21	40,21	PROP	67,57	67,50	NEXGEN MAURITIUS LTD	EQUI	15,56	15,18	EQUI	30,71	30,71
SNC SEI TERTIAIRE	EQUI	40,21	40,21	PROP	67,57	67,50	NEXGEN CAPITAL LTD	EQUI	15,56	15,18	EQUI	30,71	30,71
MIFCOS (ex-SOCFIM PARTICIPATIONS)	EQUI	40,21	40,21	PROP	67,57	67,50	NEXGEN FINANCIAL SOLUTIONS LTD	EQUI	15,56	15,18	EQUI	30,71	30,71
SOCFIM PARTICIPATIONS IMMOBILIERES	EQUI	40,21	40,18				NEXGEN FINANCIAL SOLUTIONS (ASIA) PTE LTD	EQUI	15,56	15,18	EQUI	30,71	30,71
SOCFIM TRANSACTIONS	EQUI	40,21	40,18	PROP	67,57	67,50	BILTMORE 2002-1 LTD	EQUI	30,71	30,71			
SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT (SEI)	EQUI	40,21	40,21	PROP	67,57	67,50	MANGO CDO LTD	EQUI	15,56	15,18	EQUI	30,71	30,71
GRUPE EULIA CAUTION (ex-SOGECCEF)													
EULIA CAUTION	EQUI	40,21	40,21	PROP	67,57	67,57	LIME LTD	EQUI	15,56	15,18			
CEGI	EQUI	40,21	40,21	PROP	67,57	47,30	LIME 2 LTD	EQUI	15,56	15,18			
FINANCIERE CEGI	EQUI	40,21	40,21	PROP	67,57	47,30	PAPAYA CDO	EQUI	15,56	15,18			
SACCEF	EQUI	40,21	40,21	PROP	67,57	67,56	GRUPE IXIS CAPITAL MARKETS (ex-GROUPE CDC IXIS NORTH AMERICA)						
SOCAMAB	EQUI	40,21	16,09	PROP	67,57	27,03	IXIS NORTH AMERICA	EQUI	40,21	39,23	PROP	79,36	79,36
Ex-GROUPE CDC IXIS													
CDC IXIS	(*)	(*)	(*)	PROP	79,36	79,36	IXIS INVESTMENT MANAGEMENT Corp. (ex-CIMCO)	EQUI	40,21	39,10	PROP	79,27	79,27
CDC ENTREPRISE 1	PROP	79,36	75,83				GRUPE IXIS CAPITAL MARKETS NORTH AMERICA						
CDC ENTREPRISE 2	PROP	79,36	49,58				IXIS CAPITAL MARKET NORTH AMERICA	EQUI	40,21	39,23	PROP	79,36	79,36
CDC INNOVATION 96	PROP	79,36	76,75				BEDFORD OLIVER FUNDING	EQUI	40,21	39,23	PROP	79,36	79,36
ITALIA HOLDING (ex-CDC IXIS ITALIA HOLDING)	EQUI	8,04	8,04	PROP	71,90	71,90	BLOOM ASSET HOLDING FUND PLC	EQUI	40,21	39,23	PROP	79,36	79,36
ELECTROPAR FRANCE	PROP	79,36	39,68				CALYPSO INVESTMENTS GP	EQUI	40,21	39,23			
EURO MONTAIGNE NV	PROP	79,36	79,36				IXIS COMMERCIAL PAPER	EQUI	40,21	39,23	PROP	79,36	79,36
FONDINVEST	PROP	79,36	79,36				IXIS DERIVATIVES INC	EQUI	40,21	39,23	PROP	79,36	79,36
MARTIGNAC FINANCE	EQUI	40,21	40,21	PROP	79,36	79,36	IXIS FINANCIAL PRODUCTS	EQUI	40,21	39,23	PROP	79,36	79,36
PART'COM	PROP	79,36	79,36				IXIS FUNDING CORPORATION	EQUI	40,21	39,23	PROP	79,36	79,36
SOGEPOSTE	EQUI	38,89	38,89				CDC HOLDING TRUST	EQUI	40,21	39,23	PROP	79,36	79,36
GRUPE IXIS INVESTORS SERVICE													
IXIS INVESTOR SERVICES	EQUI	40,21	40,21				IXIS ASSET FINANCE INC	EQUI	40,21	39,23			
CDC IXIS ADMINISTRATION DE FONDS (ex-GSF)	EQUI	40,21	40,21	PROP	79,36	79,36	IXIS PARTICIPATIONS HOLDING INC	EQUI	40,21	39,23			
CDC URQUIJO (ex-BANCO CDC URQUIJO)	EQUI	20,51	20,51	PROP	79,36	40,48	IXIS PARTICIPATIONS HOLDING N° 1 INC	EQUI	40,21	39,23			
GRUPE IXIS CIB (ex-CDC IXIS CAPITAL MARKET)													
IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK (ex-CDC IXIS CAPITAL MARKETS)	EQUI	40,21	39,23	PROP	79,36	79,36	CDC MIRROR TRUST ST 1-9.11.2000	PROP	79,36	79,36			
IXIS SECURITIES (ex-CDC BOURSE)	EQUI	40,21	39,23	PROP	79,36	79,36	CDC MIRROR TRUST ST 1-3.11.2000	PROP	79,36	79,36			
CLEA 2	EQUI	40,21	39,23	PROP	79,36	79,36	CDC MIRROR TRUST ST 1-FAC	PROP	79,36	79,36			
ICMOS PANGAEA	EQUI	40,21	39,23	PROP	79,36	79,36	IXIS REAL ESTATE CAPITAL (ex-MORTGAGE CAPITAL)	EQUI	40,21	39,23	PROP	79,36	79,36
CDC SP - COMPARTIMENT PREVIE	EQUI	40,21	39,23	PROP	79,36	79,36	IXIS MUNICIPAL PRODUCTS	EQUI	40,21	39,23	PROP	79,36	79,36
GRUPE NEXGEN													
NEXGEN FINANCIAL HOLDINGS LTD	EQUI	15,56	15,18	EQUI	30,71	30,71	CDC POMPANO TRUST						
NEXGEN RE LTD	EQUI	15,56	15,18	EQUI	30,71	30,71	CDC PROPERTY TRUST	EQUI	40,21	39,23	PROP	79,36	79,36
							CDC RANDALL PARK MALL PROPERTY TRUST	EQUI	40,21	39,23	PROP	79,36	79,36
							CDC CRESTED BUTTE HOTEL PROPERTY TRUST	EQUI	40,21	39,23	PROP	79,36	79,36
							IXIS SECURITIES NA INC (ex-CDC SECURITIES INC)	EQUI	40,21	39,23	PROP	79,36	79,36
							IXIS SECURITIZATION CORP (ex-CDC SECURITIZATION CORP)	EQUI	40,21	39,23	PROP	79,36	79,36
							CDC WONDERLAND PROPERTY TRUST	PROP	79,36	79,36			

31.12.2004				31.12.2003			31.12.2004				31.12.2003		
GROUPES/SOCIETES	Méth. (1)	% inté- gration	% intérêt	Méth. (1)	% inté- gration	% intérêt	GROUPES/SOCIETES	Méth. (1)	% inté- gration	% intérêt	Méth. (1)	% inté- gration	% intérêt
CCAV I	EQUI	40,21	39,23	PROP	79,36	79,36	PBW ASSET MANAGEMENT	EQUI	19,91	14,71			
IXIS ANEMONE INC	EQUI	40,21	39,23				TROCADERO GESTION	EQUI	40,21	29,72			
IXIS CAPITAL ARRANGER	EQUI	40,21	39,23				AEW II Corporation	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
IXIS CMNA ACCEPTANCES, LLC	EQUI	40,21	39,23				AEW Investment Group Inc	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
IXIS CMNA INTERNATIONAL PARTICIPATIONS (N° 1)	EQUI	40,21	39,23				AEW Management and Advisors, LP	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
IXIS CMNA INTERNATIONAL PARTICIPATIONS ASSETS HOL.	EQUI	40,21	39,23				AEW Partners III Inc	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
IXIS CMNA GIBRALTAR LTD	EQUI	40,21	39,23				AEW Partners IV Inc	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC SARATOGA SERIES 2004 TRUST (10 sociétés)	EQUI	40,21	39,23				AEW Real Estate Advisors Inc	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
GROUPE CDC IXIS ASSET MANAGEMENT							AEW Securities Limited Partnership	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
IXIS ASSET MANAGEMENT GROUP	EQUI	29,72	29,72				AEW TSF INC	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
IXIS AEW EUROPE	EQUI	40,21	29,72	PROP	79,36	79,36	AEW VIF INVESTORS INC	EQUI	40,21	29,72			
AEW Italie	EQUI	32,17	23,77				Asashi Nvest Investment Advisory Co, LTD	EQUI	19,70	14,56	EQUI	35,32	35,32
CGW GESTION D'ACTIFS	EQUI	13,40	9,90				Back Bay Advisors Inc	PROP	72,09	72,09			
CURZON GLOBAL LTD	EQUI	40,21	29,72				Capital Growth Management, LP	EQUI	20,11	14,86	EQUI	36,05	36,05
CURZON GLOBAL UK LTD	EQUI	40,21	29,72				Caspian Capital Management	EQUI	20,51	15,16	PROP	72,09	36,77
CURZON GLOBAL PARTNERS	EQUI	40,21	29,72				IXIS AM Advisors, LP	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
CURZON GLOBAL ADVISORY	EQUI	40,21	29,72				IXIS AM Associates Inc	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
ECUREUIL GESTION	EQUI	38,20	28,23	PROP	69,89	69,89	IXIS AM AUSTRALIA HOLDINGS LLC	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
ECUREUIL GESTION FCP	EQUI	38,20	28,23				IXIS AM AUSTRALIA LTD	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
IXIS AEW Luxembourg	EQUI	40,21	29,72				IXIS AM Distribution Corporation	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
IXIS ASSET MANAGEMENT (ex-CDC IXIS ASSET MANAGEMENT)	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	IXIS AM Distributors, LP	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
CDC IXIS AME	PROP	72,09	72,09				IXIS AM Holdings, LLC	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
IXIS AM ASIA (ex-CDC AM ASIA)	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	IXIS AM Services Inc	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
IXIS AM JAPAN (ex-CDC AM JAPAN)	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	IXIS Investment Services Japan Inc	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
IXIS ASSET MANAGEMENT ITALIA (ex-CDC IXIS AM ITALIA)	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	CREA Western Investors I Inc	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
IXIS ASSET MANAGEMENT ITALIA BRANCH	EQUI	40,21	29,72				Federal Street Management Inc	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
IXIS ASSET MANAGEMENT UK	EQUI	40,01	29,57				HANSBERGER GROUP INC	EQUI	10,05	7,43	EQUI	18,02	18,02
IXIS AM PARTICIPATIONS 1	EQUI	40,21	29,72				Harris Associates Inc	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
IXIS AM PARTICIPATIONS 2	EQUI	40,21	29,72				Harris Associates, LP	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
IXIS FONDSERVICES GMBH	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	Harris Partners, LLC	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
IXIS PRIVATE CAPITAL MANAGEMENT	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	Harris Associates Securities, LP	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
GROUPE CDC IXIS AM US CORPORATION							Jurika & Voyles Inc	PROP	72,09	72,09			
CDC IXIS AM US CORPORATION	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	Kobrick Funds, LLC	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
CDC IXIS AM US LLC	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	Loomis Sayles & Company Inc	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
CDC IXIS AM NA LP (ex-NVEST COMPANIES LP)	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	Loomis Sayles & Company, LP	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
ACTIVE INVESTMENT ADVISORS	EQUI						Loomis Sayles Solutions Inc	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
AEW Advisors Inc	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	Loomis Sayles Equity Sharing, LLC	EQUI	40,21		PROP	72,09	
AEW Capital Management, LP	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	Loomis Sayles Distributors, LP	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
AEW Capital Management Inc	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	Loomis Sayles Distributors Inc	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09
AEW Equity Sharing LLC	EQUI	40,21		PROP	72,09		Loomis Sayles Futures, LLC	EQUI	40,21	29,72			
							Loomis Sayles Consumer Discretionary LP	EQUI	34,58	25,56			
							Loomis Sayles Consumer Discretionary GP, LLC	EQUI	40,21	29,72			
							Loomis Sayles Consumer Discretionary Hedge Fund				PROP	nc	nc

GROUPES/SOCIETES	31.12.2004			31.12.2003			GROUPES/SOCIETES	31.12.2004			31.12.2003		
	Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt	Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt		Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt	Méth. (1)	% inté-gration	% intérêt
Loomis Sayles International Fund Services Ltd				PROP	nc	nc							
MC Management Inc	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	GROUPE FONCIERE DES PIMONTS						
MC Management LP	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	SOCIETE FONCIERE DES PIMONTS	PROP	79,36	58,34			
Mutualfunds.com, LLC	EQUI	34,60	34,60				SA MESSINE PARTICIPATIONS SA	PROP	79,36	58,34			
NEICOMP LLC	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	SCI CAMILLE DESMOULINS	PROP	79,36	58,34			
Nvest International Partnership, LP	EQUI	< 15	< 15	EQUI	< 15	< 15	SCI MONTSOURIS 2001	PROP	39,68	29,17			
Reich & Tang Distributors Inc	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	SCI DU 1 ROND-POINT DES CHAMPS ELYSEES	PROP	79,36	58,34			
Reich & Tang AM, LLC	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	SCI DU 114 AV. DES CHAMPS-ELYSEES	PROP	79,36	58,34			
Reich & Tang Services Inc	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	SCI DU 22-24 AV. DE WAGRAM	PROP	79,36	58,34			
Seaport Senior Housing, LLC	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	SCI DU 26-28 AV. DE WAGRAM	PROP	79,36	58,34			
Snyder Capital Management Inc	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	SCI DU 3-5 AV. DE FRIEDLAND	PROP	79,36	58,34			
Snyder Capital Management, LP	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	SCI DU 31 RUE DE MOGADOR	PROP	79,36	58,34			
Vaughan Nelson Investment Management Inc	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	SCI DU 69 BD HAUSSMANN	PROP	79,36	58,34			
Vaughan Nelson Investment Management, LP	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	SCI DU PONT-NEUF	PROP	79,36	58,34			
Vaughan Nelson Trust Company (ex-VNSM Trust Company)	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	SCI DU 2 RUE DU 4-SEPTEMBRE	PROP	79,36	58,34			
Westpeak Investment Advisors Australia LTD	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	SCI DU 1 TERRASSE BELLINI	PROP	26,45	19,45			
Westpeak Investment Advisors Inc	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	SAS DESCARTES (3)	PROP	59,79	52,78			
Westpeak Global Advisors	EQUI	40,21	29,72	PROP	72,09	72,09	SCI MORIZET	PROP	79,36	58,34			
Grand Cathay Securities Investment trust				PROP	72,09	72,09	SCI SEINE A4B	PROP	79,36	58,34			
							SCI RIVES DU XV ^e (3)						
GROUPE CIFG (ex-CDC IXIS FINANCIAL GUARANTY)							GROUPE LOGISTIS						
CIFG HOLDING	EQUI	40,21	40,21	PROP	79,36	79,36	LOGISTIS	EQUI	26,45	26,45			
CIFG	EQUI	40,21	40,21	PROP	79,36	79,36	SCI PARISUD	EQUI	26,45	26,45			
CIFG EUROPE	EQUI	40,21	40,21	PROP	79,36	79,36	SCI PLAINE DE L'AIN	EQUI	26,45	26,45			
CIFG NA	EQUI	40,21	40,21	PROP	79,36	79,36	SCI SAINT-LAURENT-DE-MURE	EQUI	26,45	26,45			
CIFG SERVICES	EQUI	40,21	40,21	PROP	79,36	79,36	SCI CLESUD	EQUI	26,45	26,45			
NEW GENERATION FUNDING TRUSTS (48 trusts)	EQUI	40,21	40,21				SCI PORTE DE FRANCE	EQUI	26,45	26,45			
MOGADOR LTD	EQUI	40,21	40,21	PROP	79,36	79,36	SCI SAINT-OUEN-L'AUMONE (ex-SCI VILLEBON)	EQUI	26,45	26,45			
							SCI EUROCENTRE TOULOUSE	EQUI	26,45	26,45			
GROUPE VEGA FINANCE							SCI ARTOIPOLE ARRAS	EQUI	26,45	26,45			
VEGA FINANCE	EQUI	40,21	40,21	PROP	79,36	67,46	SCI PARISUD VI	EQUI	26,45	26,45			
VEGA MULTIMANAGER	EQUI	40,21	40,21	PROP	79,36	67,43	GROUPE ANATOL INVEST HOLDING BV						
VEGA PARTENAIRES	EQUI	40,13	40,13	PROP	79,36	67,19	ANATOL INVEST HOLDING BV	PROP	79,36	79,36			
STRATUTS CONSULTANTS	EQUI	28,15	28,15	PROP	79,36	45,87	GROUPE PBW						
STRATUTS CONSULTING PATRIMOINE	EQUI	16,49	16,49				ATRIUM TOWER	EQUI	39,68	39,68			
AGENCE FRANÇAISE DU PATRIMOINE	EQUI	13,49	13,49				BRISTOL	EQUI	39,68	39,68			
ANTEIS	EQUI	20,53	20,53				IBC	EQUI	39,68	39,68			
C&M FINANCE	EQUI	8,04	8,04	EQUI	13,49	13,49	MATY AS KIRALY	EQUI	39,68	39,68			
P&B FINANCE	EQUI	13,67	13,67	EQUI	22,94	22,94	MYSLBEK	EQUI	39,68	39,68			
VEGA GESTION DE FORTUNE	EQUI	40,21	40,21	PROP	79,36	67,46	PBW REAL ESTATE FUND	EQUI	39,68	39,68			
							WEBC	EQUI	39,68	39,68			
GROUPE CDC IXIS PRIVATE EQUITY													
CDC ENTREPRISES EQUITY CAPITAL (ex-CDC EQUITY CAPITAL)				PROP	79,36	79,36							
CDC ENTREPRISES INNOVATION (ex-CDC INNOVATION PARTNERS)				PROP	79,36	79,36							
CDC ENTREPRISES CAPITAL INVEST (ex-CDC IXIS PRIVATE EQUITY)		14,07	14,07	PROP	79,36	79,36							
FONDINVEST CAPITAL				PROP	79,36	63,47							
CDC ENTREPRISES SERVICES INDUSTRIE (ex-SERVICES INDUSTRIES GESTION)				PROP	79,36	79,36							

(*) Fusion.

(1) Méthodes de consolidation – GLOB : intégration globale – PROP : intégration proportionnelle – EQUI : mise en équivalence.

(2) Affectation dans le groupe Espace et Habitat.

(3) SAS Descartes : codétention entre la Caisse des Dépôts et la Foncière des Pimonts (groupe IXIS en 2003, groupe C3D en 2004 après Refondation).

(4) Codétention avec CNP Assurances.

(5) Codétention avec C3D – Promotion.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 37 de l'annexe qui précise la manière dont les informations comparatives pro forma ont été établies et indique que ces informations ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération était survenue à une date antérieure à celle de la survenance réelle.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les titres de participation non consolidés et titres de l'activité de portefeuille sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère (Note sur les règles de présentation et d'évaluation – Activités bancaires et financières et Notes 3 A, 3 B, 5 A, 5 B de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille ;
- les principes de constitution et d'enregistrement comptable des écarts d'acquisition sont définis au paragraphe 3 des principes et modalités de consolidation de l'annexe. Nous nous sommes assurés que les approches retenues étaient fondées sur des hypothèses cohérentes avec les données prévisionnelles issues des plans établis par le groupe ;
- certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés du groupe sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, présentées dans la Note sur les principales règles de présentation et d'évaluation – Activités d'assurances et en Note 13 de l'annexe. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport annuel au titre des éléments financiers. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et La Défense, le 16 mai 2005

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Gérard Hautefeuille

Mazars & Guérard
Mazars
Guillaume Potel Denis Grison

SECTION GENERALE

Bilan

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2004	31.12.2003
ACTIF			
Opérations interbancaires et assimilées		30 427	26 388
Caisse, banques centrales, comptes chèques postaux		1	1
Effets publics et valeurs assimilées	3	18 458	17 930
Créances sur les établissements de crédit	1	11 968	8 457
Opérations avec la clientèle	2	2 691	16 624
Comptes ordinaires débiteurs		646	702
Autres concours à la clientèle		2 045	15 922
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable		58 151	38 969
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	46 759	30 083
Actions et autres titres à revenu variable	3	11 392	8 886
Participations		8 967	9 648
Participations	4 et 5	8 967	9 648
Immobilisations incorporelles	6	62	57
Immobilisations corporelles	6	1 655	1 579
Actifs divers	7	335	367
Comptes de régularisation	7	224	62
TOTAL ACTIF/PASSIF		102 512	93 694
PASSIF			
Opérations interbancaires et assimilées		25 162	21 948
Banques centrales, comptes chèques postaux		13	46
Dettes envers les établissements de crédit	8	25 149	21 902
Opérations avec la clientèle	9	47 822	46 585
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		28 502	26 476
Autres dettes envers la clientèle		19 320	20 109
Dettes représentées par un titre	10	3 327	1 284
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		3 327	1 284
Passifs divers	11	13 427	12 547
Comptes de régularisation	11	90	113
Provisions pour risques et charges	12	692	743
Dépôts de garantie		2	2
Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)	13	608	608
Capitaux propres (hors FRBG)	13	11 382	9 864
Réserves		9 250	8 803
Ecart de réévaluation		34	34
Provisions réglementées et subventions d'investissement		8	18
Report à nouveau		35	35
Résultat de l'exercice		2 460	974
Acompte sur dividende		(405)	

Hors-bilan

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres		
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit ⁽¹⁾	137	15
En faveur de la clientèle ⁽²⁾	26 042	1 709
Engagements de garantie		
En faveur d'établissements de crédit	1 178	1 137
En faveur de la clientèle ⁽³⁾	3 288	5 097
Engagements sur titres		
Titres à livrer	5	
Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres		
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit ⁽⁴⁾	12 388	11 256
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit ⁽⁵⁾	2 773	4 805
Reçus de la clientèle	1 001	1 478
Reçus de l'Etat	356	
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	827	306
Engagements donnés et reçus sur instruments financiers à terme ⁽⁶⁾		
Engagements donnés		
Opérations fermes	72 678	58 017
Opérations conditionnelles	1 180	3 429
Engagements reçus		
Opérations fermes	72 751	58 125
Opérations conditionnelles	1 134	3 079
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés	378	371
Autres engagements reçus	10	10

Les engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises sont décrits dans la Note 16.

(1) Dont engagement donné en faveur de la Direction des fonds d'épargne pour 124 millions d'euros sur les prêts bonifiés dans le cadre de la rénovation du parc locatif social. Une provision pour risques et charges, après prise en compte de l'effet actualisation, a été comptabilisée pour 80 millions d'euros (cf. Note 12).

(2) Dont engagement donné en faveur de l'ACOSS pour 25 milliards d'euros, engagement non utilisé au 31 décembre 2004, suite à la reprise de la dette de l'ACOSS par la CADES en fin d'année. En 2003, le solde entre l'engagement (15 milliards d'euros) et son utilisation (14,13 milliards d'euros) s'élevait à 871 millions d'euros.

(3) La baisse des engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle pour 1 809 millions d'euros s'explique principalement par la diminution des engagements de contre-garantie sur les SICAV-OPCVM pour 1 991 millions d'euros.

(4) Les engagements de financement reçus d'établissements de crédit concernent en totalité l'engagement de trésorerie vis-à-vis de la CNCE.

(5) La baisse des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit pour 2 032 millions d'euros s'explique par la baisse des engagements reçus sur les OPCVM d'Ixis Corporate (4 778 millions d'euros en 2003 contre 2 749 millions d'euros en 2004).

(6) Nouvelle présentation en 2004 des engagements sur instruments financiers à terme. Ces éléments étaient en 2003 exclusivement présentés dans la Note 17.

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2004	31.12.2003
Intérêts et produits assimilés		1 969	2 116
Opérations de trésorerie et interbancaires	20	189	216
Opérations avec la clientèle	21	355	235
Obligations et autres titres à revenu fixe	22	1 228	1 255
Autres intérêts et produits assimilés	23	197	410
Intérêts et charges assimilées		(1 272)	(1 388)
Opérations de trésorerie et interbancaires	20	(344)	(406)
Opérations avec la clientèle	21	(673)	(510)
Obligations et autres titres à revenu fixe	22	(250)	(49)
Autres intérêts et charges assimilées	23	(5)	(423)
Revenus des titres à revenu variable	24	1 108	511
Commissions (produits)	25	18	16
Commissions (charges)	25	(31)	(40)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	26	(29)	(1)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	27	476	469
Autres produits et charges d'exploitation bancaire, nets	28	(47)	(72)
PRODUIT NET BANCAIRE		2 192	1 611
Charges générales d'exploitation	29	(289)	(287)
Frais de personnel		(413)	(387)
Autres frais administratifs		(199)	(220)
Refacturation		322	320
Autres produits et charges d'exploitation		1	
Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	30	(55)	(48)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 848	1 276
Coût du risque	31	(82)	(47)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 766	1 229
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	32	940	(30)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		2 706	1 199
Résultat exceptionnel			
Impôts sur les bénéfices	33	(256)	(227)
Dotations nettes aux FRBG et aux provisions réglementées	34	10	2
RESULTAT NET		2 460	974

Notes annexes aux états financiers

Faits marquants

1 – La Caisse des Dépôts et le Groupe Caisse d'Épargne signent l'accord définitif de refondation de leur partenariat

La Caisse des Dépôts et le Groupe Caisse d'Épargne (GCE), conformément au protocole d'intention du 1^{er} octobre 2003, ont profondément remodelé leur partenariat sur des bases nouvelles et durables. Aux termes de cet accord signé le 27 mai 2004, la Caisse des Dépôts apporte à la CNCE sa participation dans la Compagnie Financière EULIA (50,1 %) et dans sa filiale de banque d'investissement et de gestion d'actifs CDC Ixis (43,55 %). Grâce à ces apports, le Groupe Caisse d'Épargne devient une banque universelle dont la Caisse des Dépôts est le partenaire stratégique au travers de sa participation à 35 % dans le capital de la CNCE, aux côtés des Caisses d'épargne. Cet accord consolide durablement le partenariat entre les deux groupes, qui s'engagent à maintenir l'équilibre actionnarial au sein de la CNCE jusqu'à son éventuelle introduction en Bourse. Il clarifie leurs rôles respectifs au sein du nouvel ensemble :

- La CNCE, dont l'actionnariat est détenu à 65 % par les Caisses d'épargne et à 35 % par la Caisse des Dépôts, pilote directement les métiers de banque de détail et ceux de la banque d'investissement, principalement incarnés par Ixis.
- La Caisse des Dépôts conforte son rôle d'actionnaire stratégique de la CNCE et son rôle d'investisseur à long terme au travers de la reprise en direct des portefeuilles pour compte propre de CDC Ixis (actions cotées, capital-investissement, actifs immobiliers), soit 3,4 milliards d'euros.

Le montage financier de l'opération a conduit à l'émission réservée au profit de la CNCE de certificats coopératifs d'investissement de la part des 29 Caisses d'Épargne métropolitaines, pour un montant de 3,3 milliards d'euros. Après l'émission de ces CCI, la CNCE détient une participation de 20 % dans leur capital.

La CNCE, directement, et la Caisse des Dépôts, au travers de sa participation au sein de la Caisse Nationale, sont ainsi intéressées à l'activité des Caisses d'Épargne, qui génèrent aujourd'hui plus de 65 % des résultats du GCE.

Dans ce cadre, au cours du premier semestre 2004, la Section générale a cédé sa participation dans CDC Ixis pour un montant de 3,2 milliards d'euros en dégageant une plus-value de 981,7 millions d'euros ; elle a également repris le portefeuille d'actions cotées de CDC Ixis pour un montant de 2,1 milliards d'euros ainsi que la participation dans Sogeposte pour un montant de 41,6 millions d'euros.

Au cours du second semestre 2004, la Section générale a, par l'intermédiaire de sa filiale CDC Entreprises, dont le capital a été augmenté de 800 millions d'euros, finalisé la reprise des actifs de capital-investissement et la prise de contrôle à 65 % de CDC Entreprises Capital Investissement (ex-CDC Ixis Private Equity), le solde étant détenu par la CNCE. Elle a également procédé à l'acquisition des participations de CDC Ixis dans les sociétés immobilières Foncière des Pimonts (rétrocédée à Icade), Logistis et AIH France.

2 – Acquisition de la Société nationale immobilière

La Caisse des Dépôts a acquis au cours du premier semestre auprès de l'Etat les 74 % de la SNI (Société nationale immobilière), portant ainsi sa participation à 99,97 %. Cette société gère un patrimoine immobilier détenu en propre ou pour compte de tiers.

A cet investissement de 519 millions d'euros se rattache un complément de prix dont le montant maximal de 58,8 millions d'euros s'apprécie en fonction d'indicateurs à suivre sur la période allant de 2004 à 2007. A fin 2004, le complément de prix comptabilisé s'élève à 7,4 millions d'euros.

3 – Fiscalité

Deux éléments ont un impact direct sur le niveau faible de l'impôt enregistré par la Section générale :

- en premier lieu, la plus-value de cession de la participation directe dans CDC Ixis n'est soumise à l'impôt qu'après une correction fiscale de – 605 millions d'euros, correspondant essentiellement aux plus-values latentes déjà fiscalisées sur les OPCVM apportés à CDC Ixis lors de sa création ;
- en second lieu, la loi de finances rectificative pour 2004 prévoit dans son amendement Marini de réduire progressivement la fiscalisation des plus-values à long terme réalisées sur les titres de participation ; la Section générale a enregistré à ce titre une reprise de provision pour impôt latent sur plus-value en sursis d'imposition pour 101 millions d'euros.

Principes d'élaboration des comptes

Les comptes au 31 décembre 2004 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du Règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2000-03, relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus ne présentent pas de changements par rapport à ceux appliqués pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2003, à l'exception des points mentionnés ci-dessous :

I – Changements de méthode

Amortissement et dépréciation des actifs

Le Règlement CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005.

La Section générale n'a pas opté pour l'application anticipée de ce règlement, ni retenu l'option proposée par le texte consistant à appliquer pendant la période transitoire, l'approche par composants aux dépenses de remplacement ou de gros entretien. Néanmoins, à compter du 1^{er} janvier 2003, conformément aux mesures transitoires définies à l'article 15 du règlement, complétées par les dispositions de l'avis n° 2003-F du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité, la Section générale n'a ni constitué de provisions pour grosses réparations, ni appliqué l'approche par composants, pour les dépenses de remplacement dites de première catégorie.

En ce qui concerne les dépenses de gros entretien, dites de deuxième catégorie, des provisions pour grosses réparations sont constituées (cf. Note 12).

II – Règles de présentation et d'évaluation

1 – Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

2 – Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises ont été convertis au cours de change du 31 décembre 2004.

Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert.

Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

3 – Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Prêts

Les dispositions comptables du Règlement CRC n° 2002-03 relatives au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent à l'ensemble des prêts et des créances.

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues, et ce nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière immobilière, plus de neuf mois vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.

Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises correspondent à des encours dont les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, aux créances déchues du terme, ainsi qu'à certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une provision et à celles pour lesquelles un passage en perte à terme est envisageable. Cette analyse est effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.

Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.

Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de provisions qui permettent de couvrir l'ensemble des pertes provisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises. Les intérêts comptabilisés, échus ou courus non échus, non encaissés, sont intégralement provisionnés.

Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

Les créances restructurées à des conditions hors marché sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote représentative de l'écart d'intérêt futur par référence au plus bas du taux d'origine et du taux du marché le jour de la restructuration, en déduction de l'actif au moment de la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt.

Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *prorata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

4 – Titres et opérations sur titres

Les titres sont comptabilisés au sein de cinq catégories comptables correspondant à différentes activités de l'établissement.

Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des Bons du Trésor et des TCN. Ils sont appelés à avoir une rotation rapide n'excédant pas six mois. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. A chaque arrêté, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuille de transaction ou d'investissement. Ils comprennent également les titres de transaction reclassés au terme d'une durée de détention supérieure à six mois. Dans ce cas, le reclassement est fait au prix du marché du jour du transfert.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti" et sont évalués de la façon suivante :

- **Actions et obligations** : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de provisions pour dépréciation.
- **Bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire** : des provisions sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement sur la durée de vie résiduelle du titre (linéaire pour les valeurs mobilières et actuariel pour les titres de créances négociables).

Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe destinés, en principe, à être détenus jusqu'à leur échéance et adossés à un financement stable ou une couverture adaptée.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de provision pour dépréciation. Le cas échéant, le risque de contrepartie est pris en compte pour l'évaluation de ces titres à la clôture.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (surcote-décote) est amortie selon la méthode linéaire pour les valeurs mobilières et selon la méthode actuarielle pour les titres de créances négociables.

• OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédit, la comptabilisation de l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation peut être comptabilisée selon l'une ou l'autre des méthodes ci-après : prise en compte de l'indexation du nominal lors de la cession ou de l'échéance de l'obligation, étalement sur la durée restant à courir de l'obligation, comptabilisation en produits ou en charges de la période.

A compter de l'exercice clos au 31 décembre 2003, la Section générale a décidé, par analogie avec le traitement préconisé par l'article R. 332-19 du Code des assurances, modifié par le Décret n° 2002-1535 du 24 décembre 2002, de comptabiliser désormais en produits ou charges de l'exercice le gain ou la perte lié à l'indexation du nominal des obligations sur le niveau général des prix.

Les dispositions comptables du Règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce, ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice. Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de Bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de Bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité.

Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition.

Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'usage par référence à différents critères tels que l'actif net, le cours de Bourse, la capitalisation des résultats. Des provisions pour dépréciation sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de la société.

Prêts et emprunts de titres

Les titres prêtés sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine.

Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêté.

Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées.

La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *pro rata temporis* en résultat.

5 – Instruments financiers à terme

En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, la Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger :

- dans le cadre de couvertures affectées ou globales ;
- ou dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

Les dispositions comptables du Règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, aux contrats négociés sur les marchés de gré à gré.

La transposition en droit national des directives européennes "juste valeur" et "modernisation" s'est traduite par la mise en œuvre des Règlements CRC 2004-14/2004-15/2004-16/2004-17/2004-18/2004-19. La Note annexe 17 indique pour chaque catégorie d'instruments financiers dérivés leur juste valeur (si elle peut être déterminée par référence à une valeur de marché ou par application de modèles et techniques généralement admis) ainsi que des indications sur le volume et la nature des instruments.

Contrats d'échange de taux et de devises

- **Opérations de couverture** : les charges ou produits des instruments affectés à la couverture d'un élément ou d'un groupe d'éléments couverts sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts. Les résultats sur instruments affectés à une couverture globale sont enregistrés *pro rata temporis*.
- **Opérations de gestion spécialisée de portefeuille** : les contrats sont évalués, à la date d'arrêté des comptes, à leur valeur de marché. Conformément à la réglementation, cette valeur tient compte d'une correction pour risques de contrepartie et, pour leur valeur actualisée, des frais de gestion futurs. Le solde global des différences d'évaluation est porté au compte de résultat.

Autres opérations de taux ou de change

Les autres opérations se composent principalement des *futures* et des options.

- **Opérations de couverture** : les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.
- **Opérations autres que de couverture** : les contrats sont évalués à leur valeur de marché. Les gains ou les pertes latents à la clôture sont enregistrés en résultat.

Afin de mieux traduire la réalité économique de l'activité et par dérogation à la réglementation française, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

Opérations complexes

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants.

La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion :

- **Opérations relevant de la logique de couverture** : pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé *pro rata temporis*. Une provision est constituée en cas de valeur de marché négative.
- **Gestion de portefeuille de transaction ou dont le résultat est assimilable à une commission de montage** : le résultat est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, comparaison avec des transactions réelles et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments.

Dans le cas où la valorisation des instruments serait faite à partir de modèles, ceux-ci intègrent les paramètres qui affectent l'évaluation de ces instruments, notamment le niveau de liquidité des marchés concernés. Dans une approche prudente, les calculs sont corrigés pour tenir compte des faiblesses de certains de ces paramètres, en particulier quant à leur pertinence sur longue période.

6 – Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, éventuellement majoré, pour les immeubles, des premières dépenses d'installation et d'aménagement.

Les amortissements sont calculés en mode linéaire et selon une durée fonction de la nature et de la qualité des immeubles, et donc de leur durée probable d'utilisation. Les immeubles sont ainsi amortis sur des durées comprises entre 20 et 50 ans. Les travaux de remise en état partielle sur des immeubles anciens sont amortis sur des durées comprises entre 15 et 25 ans.

Les installations, aménagements et agencements sont généralement amortis sur dix ans. Les logiciels sont en règle générale amortis sur trois ans.

Les réserves forestières font l'objet d'une provision pour dépréciation en cas de perte de valeur. En cas de perte irréversible, un amortissement exceptionnel est pratiqué à hauteur de la perte.

7 – Risques sur l'immobilier de placement

La Caisse des Dépôts détient, sur le long terme, un patrimoine locatif important. Les immeubles présentant une dépréciation à caractère durable, ainsi que ceux destinés à être cédés à moyen terme, font l'objet d'une provision pour dépréciation égale à la différence entre la valeur au bilan et la valeur de marché. Les valeurs de marché, pour les immeubles significatifs, sont évaluées par référence à des expertises externes.

Lors des arrêts intermédiaires, une expertise externe n'est pas systématiquement demandée. Une actualisation des éléments de calcul ayant servi lors de la réalisation de la dernière expertise externe est alors pratiquée.

8 – Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

9 – Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (certificats de dépôts et BMTN).

Les intérêts courus non échus, attachés à ces titres, sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

10 – Provisions pour risques et charges

Figurent sous cette rubrique :

- les provisions couvrant des risques précisément identifiés, liés à des opérations bancaires ou à des instruments financiers, ainsi que des pertes liées à certains secteurs d'activité ;
- les provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondant pour l'essentiel à des indemnités de départ à la retraite et des charges liées à la mise en place de l'accord cadre en juillet 2002 ;
- les provisions pour risques et charges constituées en vertu des dispositions du Règlement du CRC n° 2000-06, relatif aux passifs. Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. Ces provisions comprennent entre autres les provisions destinées à couvrir les charges prévisibles des litiges fiscaux notifiés ;
- une provision pour impôts couvrant l'impôt latent relatif au régime de sursis d'imposition concernant les opérations d'échanges de titres (offres publiques d'échange – OPE, fusions) ;
- les provisions pour grosses réparations constituées selon les dispositions du Règlement du CRC n° 2002-10, relatif à l'amortissement et à la dépréciation d'actifs.

11 – Engagements sociaux

Les engagements sociaux sont en général couverts par des cotisations passées en charges de l'exercice, versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'Etat en ce qui concerne les fonctionnaires.

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées pour chaque catégorie de personnel sur la base des droits contractuels. Elles sont calculées selon une méthode actuarielle au prorata des services passés, en prenant en compte l'âge et l'ancienneté du personnel, les probabilités de mortalité et de maintien dans l'établissement jusqu'à l'âge de départ à la retraite, ainsi que l'évolution estimée des rémunérations. Les conditions d'âge de départ à la retraite retenues dans les calculs tiennent compte des dispositions de la Loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

La provision constituée est ajustée à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements.

Les engagements correspondant aux primes liées à l'attribution de médailles du Travail ou médailles Caisse des Dépôts sont calculés selon la même méthode que celle utilisée pour le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

12 – Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers, et qui ne peuvent être couverts par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

13 – Impôts sur les bénéfices

La Section générale verse chaque année au Trésor public une contribution volontaire représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) dont le montant est égal à celui qui résulterait de l'application aux bénéfices de l'établissement de l'impôt sur les sociétés.

C'est ce montant qui est provisionné dans les comptes au titre de l'impôt sur les bénéfices.

Une provision pour impôt sur les opérations en sursis d'imposition est calculée en appliquant à ces opérations le taux d'impôt futur le plus probable.

Les taux d'imposition s'établissent à 35,43 % pour le taux plein et à 20,20 % pour le taux réduit (taux identiques pour l'exercice 2003).

La loi de finances rectificative pour 2004 a modifié le taux d'imposition des plus-values à long terme (15 % à partir de 2005, 8 % en 2006 et 0 % postérieurement au 1^{er} janvier 2007).

L'information afférente à l'impôt est donnée en Note 33.

Note 1 – Opérations interbancaires et assimilées Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Comptes ordinaires débiteurs ⁽¹⁾	9 956	6 233
Comptes courants des fonds d'épargne	20	238
Intérêts courus	22	13
Créances sur les établissements de crédit à vue	9 998	6 484
Crédits de trésorerie	1 407	1 236
<i>Comptes et prêts à terme ⁽²⁾</i>	1 402	1 231
<i>Intérêts courus</i>	5	5
Titres reçus en pension livrée	135	320
<i>Comptes et prêts à terme</i>	135	318
<i>Intérêts courus</i>		2
Crédit divers	428	417
<i>Comptes et prêts à terme</i>	427	380
<i>Créances douteuses</i>	10	13
<i>Provisions</i>	(10)	(13)
<i>Intérêts courus</i>	1	2
<i>Prêts subordonnés ⁽³⁾</i>		35
Créances sur les établissements de crédit à terme	1 970	1 973
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	11 968	8 457

(1) Dont compte ordinaire CNCE pour 3 741 millions d'euros contre 550 millions d'euros au 31 décembre 2003 (compte ordinaire Ixis).

(2) Dont encours ICIB pour 1 095 millions d'euros.

(3) Les prêts concernant CGW SAS au 31 décembre 2003 ont été remboursés au 31 décembre 2004.

Note 2 – Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Comptes ordinaires de la clientèle	645	697
Créances douteuses	8	12
Provisions	(7)	(7)
Comptes ordinaires débiteurs	646	702
Crédits de trésorerie	386	14 303
<i>Capital et créances rattachées ⁽¹⁾</i>	378	14 286
<i>Créances douteuses</i>	16	15
<i>Provisions</i>	(8)	(12)
<i>Intérêts courus</i>		14
Crédits divers	1 102	1 013
<i>Clientèle financière</i>	21	36
<i>Capital et créances rattachées ⁽²⁾</i>	1 040	911
<i>Créances douteuses</i>	112	104
<i>Provisions</i>	(84)	(67)
<i>Intérêts courus</i>	13	29
Crédits à l'équipement	358	374
<i>Capital et créances rattachées</i>	343	357
<i>Créances douteuses</i>	19	19
<i>Provisions</i>	(11)	(12)
<i>Intérêts courus</i>	7	10
Crédits au logement	130	174
<i>Capital et créances rattachées</i>	127	169
<i>Créances douteuses</i>	4	4
<i>Provisions</i>	(3)	(2)
<i>Intérêts courus</i>	2	3
Prêts subordonnés	69	58
<i>Capital et créances rattachées</i>	66	55
<i>Créances douteuses</i>	3	3
<i>Provisions</i>	(1)	(1)
<i>Intérêts courus</i>	1	1
Autres concours à la clientèle	2 045	15 922
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ⁽³⁾	2 691	16 624
Total à vue	646	702
Total à terme	2 045	15 922

(1) Le découvert de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale, "ACOSS", supporté par la Caisse des Dépôts a été repris par l'organisme "CADES" au cours du second semestre 2004. L'encours moyen de l'avance accordée à l'ACOSS s'est élevé à 12,4 milliards d'euros en 2004 contre 5,9 milliards d'euros en 2003.

(2) Dont prêts aux personnels du groupe Caisse des Dépôts (281 millions d'euros) et prêts aux professions juridiques (499 millions d'euros).

(3) Les créances douteuses s'élèvent à 154 millions d'euros, dont 78 millions d'euros de créances douteuses compromises.

Note 3 – Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille

A) ANALYSE PAR NATURE ET TYPE DE PORTEFEUILLE

(en millions d'euros)	31.12.2004					31.12.2003				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées	7 821 ⁽¹⁾	740	4 886		13 447	7 827	351	5 686		13 864
Titres prêtés	5 011 ⁽¹⁾				5 011	4 066				4 066
Effets publics et valeurs assimilées	12 832	740	4 886		18 458	11 893	351	5 686		17 930
Obligations	50 ⁽¹⁾	1 021	6 666		7 737	26	649	6 578		7 253
Autres titres à revenu fixe ⁽²⁾		37 078	1 471		38 549		20 971	1 332		22 303
Titres prêtés			473		473			527		527
Obligations et autres titres à revenu fixe	50	38 099	8 610		46 759	26	21 620	8 437		30 083
Actions ⁽³⁾		1 569		8 450	10 019		500		7 128	7 628
OPCVM		1 322		49	1 371		1 142		114	1 256
Titres prêtés		2			2		2			2
Actions et autres titres à revenu variable		2 893		8 499	11 392		1 644		7 242	8 886
TOTAL PAR TYPE DE PORTEFEUILLE	12 882	41 732	13 496	8 499	76 609 ⁽⁴⁾	11 919	23 615	14 123	7 242	56 899

(1) Ces titres de transaction sont détenus contre emprunt auprès de la Direction des fonds d'épargne (cf. Note 11).

(2) L'augmentation des titres de placement pour 16 milliards d'euros s'explique principalement par le placement de la trésorerie excédentaire liée à :
 – la reprise par la CADES du découvert de l'ACOSS. Au 31 décembre 2004, l'ACOSS n'a pas utilisé son découvert contre 14 milliards d'euros au 31 décembre 2003 ;
 – l'émission de certificats de dépôt pour 2,6 milliards d'euros.

(3) La variation de 2,4 milliards d'euros s'explique essentiellement par le rachat au 30 juin 2004 du portefeuille d'actions cotées d'Ixis. La variation de la valeur nette du portefeuille des TAP est expliquée en Note 3B.

(4) Au 31 décembre 2004, 17,7 milliards d'euros concernent les titres donnés en pension (cf. Notes 8 et 9).

B) ELEMENTS COMPLEMENTAIRES D'INFORMATION

(en millions d'euros)	31.12.2004					31.12.2003				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées										
Valeur brute ⁽¹⁾	12 832	714	4 725		18 271	11 893	339	5 481		17 713
Primes/décotes		16	39		55		6	53		59
Créances rattachées		10	122		132		6	152		158
Provisions					0					0
Valeur nette comptable	12 832	740	4 886		18 458	11 893	351	5 686		17 930
Valeur de marché des titres de transaction et de placement	12 832	761				11 893	361			
Obligations et autres titres à revenu fixe										
Valeur brute ⁽¹⁾	50	38 075	8 341		46 466	26	21 580	8 176		29 782
Primes/décotes		50	30		80		34	25		59
Créances rattachées		(22)	239		217		13	236		249
Provisions		(4)			(4)		(7)			(7)
Valeur nette comptable	50	38 099	8 610		46 759	26	21 620	8 437		30 083
Valeur de marché des titres de transaction et de placement	50	38 122				26	21 629			
Actions et autres titres à revenu variable										
Valeur brute ⁽²⁾		2 988		9 814	12 802		1 716		8 768	10 484
Créances rattachées		1		13	14				3	3
Provisions ⁽³⁾		(96)		(1 328)	(1 424)		(72)		(1 529)	(1 601)
Valeur nette comptable		2 893		8 499	11 392		1 644		7 242	8 886
Valeur de marché des titres de placement et valeur d'utilité pour les TAP		3 166		9 495	12 661		1 932		8 939	10 871

(1) Les valeurs brutes indiquées dans les colonnes "Titres de placement" et "Titres d'investissement" correspondent à la valeur de remboursement.

(2) L'augmentation du portefeuille TAP pour 1 046 millions d'euros en 2004 s'explique principalement par la reprise du portefeuille d'ixis (dont 1 484 millions d'euros d'acquisitions, 400 millions d'euros de cessions et - 38 millions d'euros d'OST).

(3) La variation nette du solde des provisions des TAP au 31 décembre 2004 s'élève à 200 millions d'euros. Cette variation est constituée d'une reprise nette de 201 millions d'euros et d'une perte de change de 1 million d'euros.

Note 4 – Participations – Mouvements de l'exercice

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2004		
		Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2004
Titres de participation				
Valeur brute	9 641	1 440	(2 341)	8 740
Provisions	(193)	(26)	53	(166)
Valeur nette comptable	9 448	1 414	(2 288)	8 574
Avances et créances rattachées				
Valeur brute	367	213	(12)	568
Provisions	(167)	(17)	9	(175)
Valeur nette comptable	200	196	(3)	393
PARTICIPATIONS	9 648	1 610	(2 291)	8 967

Les principaux mouvements de l'exercice sont détaillés en Note 5.

Note 5 – Principales participations

(en millions d'euros)	31.12.2003		31.12.2004							Total net fin 2004	% de détention
	Participations Valeur brute	Avances et créances rattachées Valeur brute	Acquisitions de titres en 2004	Cessions de titres en 2004	Participations en fin de période Valeur brute	Variations des avances et créances en 2004	Avances et créances rattachées en fin de période Valeur brute	Stock de provisions participations et créances (1)			
Participations importantes et principaux mouvements sur participations											
AREVA	360				360					360	3,6
BDPME	193				193					193	43,7
CAISSE DES DEPOTS DEVELOPPEMENT - C3D	971	44			971	150	194			1 165	100
CDC HOLDING FINANCES (ex-SODEVE)	2 907				2 907					2 907	100
CDC IXIS	2 227			(2 227)							
CDC IXIS ITALIA HOLDING	44		27	(71)							
CDC KINEON	100				100			(25)		75	100
CDC ENTREPRISES (augmentation de capital)	404		800		1 204					1 204	100
CNP ASSURANCES (2)	737				737					737	36,5
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	207				207					207	29,4
DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE (2)	944				944					944	6,0
EUROPEAN INVEST. FUND	15				15					15	0,8
FINANCE GESTION INVESTISSEMENT (FGI) (réduction de capital)	34			(32)	2					2	22,2
GALAXY SARL	25			(2)	23					23	60
SCIC HABITAT	18	128			18		128	(10)		136	40,7
SCIRZAC	53	5			53	9	14	(38)		29	100
SICOVAM HOLDING	51				51					51	8,8
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES	54	2			54		2	(36)		20	100
SNI	56		526		582					582	99,97
SOGEPOSTE		140	42		42					42	49,0
SOFARIS						13	153	(153)			
SCI ILE-DE-FRANCE n° 2						24	24			24	89,3
Total des principales participations, avances et créances	9 400	319	1 395	(2 332)	8 463	196	515	(262)		8 716	
Autres titres de participation et mouvements sur avances et créances	241	48	45	(9)	277	5	53	(79)		251	
TOTAL DES PARTICIPATIONS, AVANCES ET CREANCES	9 641	367	1 440	(2 341)	8 740	201	568	(341)		8 967	

(1) Les provisions se répartissent pour 166 millions d'euros en provisions sur titres et 175 millions d'euros en provisions sur créances rattachées.

Dans le cadre de l'opération Refondation CDC IXIS/CNCE :

- cession de la totalité de la participation IXIS d'une valeur historique de 2 227,5 millions d'euros (plus-value de 981,7 millions d'euros) ;
- rachat à la CNP de sa participation dans CIIH pour 27,1 millions d'euros, puis cession de la totalité de la participation CIIH d'une valeur historique de 71,4 millions d'euros (moins-value de 7,2 millions d'euros) ;
- acquisition à Ixis de 49 % de la société Sogeposte pour un montant de 41,6 millions d'euros ;
- augmentation du capital de CDC Entreprises pour 800 millions d'euros ;
- versement à C3D d'une avance pour 150 millions d'euros permettant à sa filiale Icade de financer l'acquisition de Foncière des Pimonts.

(2) Participations cotées.

Note 6 – Immobilisations corporelles et incorporelles

A) MOUVEMENTS

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2004			31.12.2004
		Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Virement de poste à poste	
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Immobilisations en cours	25	23	(1)	(18)	29
Terrains, immeubles et agencements	209	(20)	(1)	18	206
<i>Valeur brute ⁽¹⁾</i>	455		(83)	18	390
<i>Amortissements ⁽¹⁾</i>	(246)	(20)	82		(184)
Mobilier, matériel et outillages nets	10	(2)	1		9
<i>Valeur brute</i>	67	2			69
<i>Amortissements</i>	(57)	(4)	1		(60)
Immobilisations corporelles d'exploitation brutes	547	25	(84)		488
Amortissements sur immobilisations corporelles d'exploitation	(303)	(24)	83		(244)
Immobilisations corporelles d'exploitation nettes	244	1	(1)		244
Immobilisations corporelles de placement	240	(5)	(10)		225
Immobilisations en cours	1	3		(1)	3
Terrains et immeubles nets ⁽²⁾	219	(8)	(10)	1	202
<i>Valeur brute</i>	340		(27)	1	314
<i>Amortissements et provisions</i>	(121)	(8)	17		(112)
Forêts et réserves foncières	20				20
Immobilisations corporelles de placement nettes SPIPL ⁽³⁾	1 095	473	(382)		1 186
<i>SPIPL brutes + créances rattachées</i>	1 118	473	(383)		1 208
<i>Provisions</i>	(23)		1		(22)
Immobilisations corporelles de placement brutes	1 479	476	(410)		1 545
Amortissements et provisions sur immobilisations corporelles de placement	(144)	(8)	18		(134)
Immobilisations corporelles de placement nettes	1 335	468	(392)		1 411
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	2 026	501	(494)		2 033
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(447)	(32)	101		(378)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	1 579	469	(393)		1 655
Immobilisations en cours : logiciels	38	37		(40)	35
Licences, logiciels et Internet, nets	19	(31)	(1)	40	27
<i>Valeur brute</i>	113		(1)	40	152
<i>Amortissements ⁽⁴⁾</i>	(94)	(31)			(125)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	151	37	(1)		187
AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(94)	(31)			(125)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	57	6	(1)		62

Immobilisations corporelles d'exploitation : 244 millions d'euros.

(1) Les cessions et reprises d'amortissements de 82 millions d'euros correspondent à la sortie des aménagements acquis depuis plus de dix ans et dont la VNC est égale à zéro.

Immobilisations corporelles de placement : 1 411 millions d'euros.

(2) Cession de l'immeuble bâti Rueil-Malmaison (VNC 3,6 millions d'euros, plus-value 7,2).

Cession d'immeubles de bureaux (VNC 11,8 millions d'euros, plus-value 0,3).

Mise au rebut des aménagements acquis depuis plus de dix ans et dont la VNC est égale à zéro pour 5,5 millions d'euros.

Reprise de provisions sur immeubles pour 5,9 millions d'euros.

(3) Le détail des mouvements SPIPL est présenté en Note 6 B.

(4) La dotation aux amortissements 2004 comprend le rattrapage des amortissements des logiciels sur les années antérieures.

Note 6 (suite)

B) PRINCIPALES PARTICIPATIONS – SPIPL

(en millions d'euros)			31.12.2004						
	31.12.2003		Acquisitions titres en 2004	Cessions titres en 2004	Participations fin période	Variations avances et créances en 2004	Avances et créances rattachées fin de période	Provisions participations et créances	Total net fin 2004
Participations SPIPL Sociétés propriétaires d'immeubles de placement	Participations	Avances et créances rattachées							
Participations importantes et principaux mouvements sur participations SPIPL									
AIH FRANCE			18		18	56	56		74
FONCIERE DES PIMONTS			197	(197)					
ING DUTCH RETAIL FUND NV	21				21				21
ING DUTCH OFFICE FUND NV	15				15				15
LE MARQUIS SA (augmentation de capital)		16	13		13	(13)	3		16
PROLOGIS PAN EUROPEAN FUND	25				25				25
SAS POINT DU JOUR	20	46			20	(3)	43		63
SAS TOUR DESCARTES	38	54			38	(4)	50		88
SASU DANTE	9	19			9	3	22		31
SASU FONAE (augmentation de capital)	34		4		38		3		41
SASU LOGISITIS II (augmentation et réduction de capital)	5	2	5	(3)	7	6	8		15
SCI BOUCICAUT ⁽¹⁾		67			0	(6)	61		61
SCI EURALILLE (S3C LILLE)		26			0	(2)	24		24
SCI FONDIS	4	11			4	3	14		18
SCI JEAN JAURES TOULOUSE		19					19		19
SITQ LES TOURS (réduction de capital)	43		13	(28)	28				28
SCI LOGISTIS			39		39	24	24		63
SCI SILOGIS ⁽¹⁾		55					55		55
SCI SOCLE ARCHE DE LA DEFENSE		16				(1)	15	(9)	6
SCI TOUR LILLE		10					10	(3)	7
SOCIETE FONCIERE ANATOLE FRANCE	159	301			159	(12)	289		448
Total des principales participations et avances et créances – SPIPL	373	623	289	(228)	434	51	696	(12)	1 118
Autres titres de participation SPIPL et mouvements sur avances/créances ⁽¹⁾	55	67			55	(22)	23	(10)	68
TOTAL DES PARTICIPATIONS ET AVANCES	428	690	289	(228)	489	29	719	(22)	1 186

(1) Participations < 1 million d'euros.

Note 7 – Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Charges à répartir sur plusieurs exercices		3
Charges constatées d'avance	2	1
Produits à recevoir	11	5
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme ⁽¹⁾	190	16
Autres comptes de régularisation	21	37
Comptes de régularisation	224	62
Instruments conditionnels achetés (primes sur option)		6
Débiteurs divers	300	327
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	6	9
Stocks et assimilés (forêts)	37	37
Provisions pour dépréciation	(8)	(12)
Actifs divers	335	367
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	559	429

(1) La variation des comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme s'explique par l'augmentation en 2004 des encours sur les instruments financiers à terme.

Note 8 – Opérations interbancaires et assimilées Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Comptes ordinaires créditeurs	5 236	2 584
Comptes courants des fonds d'épargne	1 257	1 751
Intérêts courus	13	1
Dettes envers les établissements de crédit à vue	6 506	4 336
Comptes et emprunts à terme ⁽¹⁾	961	297
Titres donnés en pension livrée	17 626	17 198
Intérêts courus	56	71
Dettes envers les établissements de crédit à terme	18 643	17 566
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	25 149	21 902

(1) L'augmentation des comptes et emprunts à terme concerne principalement CDC Holding Finances (437 millions d'euros) et le Crédit Logement (223 millions d'euros).

Note 9 – Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	28 502	26 475
Intérêts courus		1
Comptes ordinaires créditeurs à la clientèle	28 502	26 476
Emprunts à la clientèle financière	173	152
Consignations	2 858	2 593
Comptes créditeurs à terme ⁽²⁾	15 702	16 908
Titres donnés en pension livrée	80	
Autres sommes dues à la clientèle	3	3
Intérêts courus	504	453
Autres dettes envers la clientèle	19 320	20 109
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	47 822	46 585

(1) L'augmentation des comptes ordinaires créditeurs pour 2 027 millions d'euros est essentiellement due à l'ACOSS (826 millions d'euros), aux dépôts des notaires (1 282 millions d'euros), aux dépôts des autres mandataires judiciaires (157 millions d'euros) et à la baisse du compte ordinaire du FRR (233 millions d'euros). Le stock de 28 502 millions d'euros est constitué principalement par les dépôts des notaires (19 521 millions d'euros), des autres mandataires judiciaires (2 562 millions d'euros), de la Direction des fonds d'épargne (1 237 millions d'euros), du FRR (1 384 millions d'euros) et de l'ACOSS (926 millions d'euros).

(2) La diminution des comptes créditeurs à terme pour 1 206 millions d'euros s'explique essentiellement par la baisse du compte à terme FRR (229 millions d'euros) et des comptes des mandataires judiciaires (386 millions d'euros). L'encours du FRR au 31 décembre 2004 s'élève à 11 313 millions d'euros.

Note 10 – Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Bons à moyen terme négociables	220	220
Autres titres de créances négociables émis ⁽¹⁾	3 098	1 060
Dettes rattachées	9	4
Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	3 327	1 284
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3 327	1 284

(1) Dont programme d'émission de certificats de dépôt pour 2,6 milliards d'euros en 2004.

Note 11 – Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Produits constatés d'avance	44	11
Charges à payer	34	66
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme		4
Autres comptes de régularisation	12	32
Comptes de régularisation	90	113
Instruments conditionnels vendus (primes reçues sur option)	2	10
Dettes de titres ⁽¹⁾	12 882	11 919
Créditeurs divers ⁽²⁾	543	622
Intérêts courus		(4)
Passifs divers	13 427	12 547
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	13 517	12 660

(1) Correspond à la dette des titres empruntés auprès de la Direction des fonds d'épargne (cf. Note 3 A).

(2) Dont dettes fournisseurs (132 millions d'euros), dettes fiscales (65 millions d'euros), dettes sociales (107 millions d'euros).

Note 12 – Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31.12.2003	2004				31.12.2004
		Dotations	Reprises utilisées	Reprises	Autres variations ⁽¹⁾	
Provisions pour engagements sociaux	75	4		(19)		60
<i>Retraites</i>	21	2				23
<i>Médailles du travail</i>	9	2				11
<i>Accord-cadre ⁽²⁾</i>	45			(19)		26
Provisions pour risques immobiliers	25			(1)	1	25
<i>Provisions pour risques immobiliers PGR</i>	17					17
<i>Provisions pour risques immobiliers Autres</i>	8			(1)	1	8
Provisions pour risques de contrepartie	86	84	(19)	(2)		149
<i>Provisions risques exécution engagement par signature ⁽³⁾</i>	18	82	(5)			95
<i>Provisions pour autres risques de contrepartie</i>	68	2	(14)	(2)		54
Provisions pour impôts ⁽⁴⁾	526			(104)		422
Autres provisions pour risques et charges	31	9		(11)	7	36
<i>Provisions pour risques sur participations</i>	26	6		(8)	7	31
<i>Autres</i>	5	3		(3)		5
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	743	97	(19)	(137)	8	692

(1) Les autres variations correspondent aux provisions constituées sur les participations de l'Etat dans le FRU et qui ont été reprises par la Caisse des Dépôts au 31 décembre 2004.

(2) Provisions pour engagements sociaux : l'accord-cadre se termine le 31 décembre 2005. La reprise de 19 millions d'euros correspond à l'amortissement de la provision constituée au moment de la mise en place de l'accord-cadre en 2002 et couvre les charges liées aux adhésions constatées sur l'année. Le stock de provisions au 31 décembre 2004 se répartit entre personnel de droit public pour 22 millions d'euros et personnel de droit privé pour 4 millions d'euros.

(3) Provisions pour risques de contrepartie : dont 80 millions d'euros de dotations aux provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts "Réhabilitation de l'habitat".

(4) Impôts latents sur les plus-values en sursis d'imposition : cette provision a été constituée initialement pour couvrir l'impôt latent relatif au régime de sursis d'imposition concernant les opérations d'échanges de titres (offres publiques d'échange – OPE, fusions). La loi de finances rectificative 2004 dans son amendement Marini prévoit de réduire progressivement jusqu'en 2007 le taux d'impôt applicable aux plus-values de cession de titres de participation, de 19 % à 0. Le taux d'imposition retenu pour 2004 est de 15 %, ce qui entraîne une reprise de 101 millions d'euros.

Note 13 – Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Fonds pour risques bancaires généraux	Réserve générale	Ecart de réévaluation	Provisions réglementées Subventions d'investissement ⁽¹⁾	Report à nouveau	Avance dividende Résultat de l'exercice ⁽²⁾	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2002	608	8 629	34	20	45		520	9 856
Affectation du résultat 2002		174			346		(520)	
Distribution 2003 au titre du résultat 2002					(264)			(264)
Autres variations				(2)	(10)			(12)
Résultat 2003					(82)		974	892
Capitaux propres au 31 décembre 2003	608	8 803	34	18	35		974	10 472
Affectation du résultat 2003		447			527		(974)	
Distribution 2004 au titre du résultat 2003					(524)			(524)
Autres variations				(10)	(3)			(13)
Résultat au 31 décembre 2004							2 460	2 460
Acompte sur dividende						(405)		(405)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2004	608	9 250	34	8	35	(405)	2 460	11 990

(1) Les 10 millions d'euros correspondent à la reprise de la provision sur PCMLT, suivie extra-comptablement à partir de l'exercice 2004.

(2) Une avance sur dividende au titre de l'exercice 2004 a été versée à l'Etat suite à la plus-value de cession Ixis réalisée dans le cadre des opérations de Refondation.

Les dividendes distribués en 2004 au titre de l'exercice 2003 sont calculés sur 33, 1/3 % du résultat consolidé part du groupe, soit 527,2 millions d'euros.

Les sommes effectivement versées à l'Etat s'élèvent à 524,3 millions d'euros. Le solde de 2,9 millions d'euros correspond à l'indemnisation au titre de la créance Sagitrans (prêt garanti par l'Etat).

Note 14

A) ENCOURS ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en millions d'euros)	31.12.2004			
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux	Provisions déduites de l'actif	Total
France	11 968	10	(10)	11 968
Répartition par zones géographiques	11 968	10	(10)	11 968
Inférieur à 3 mois	11 935	10	(10)	11 935
De 3 mois à un 1 an	14			14
De 1 an à 5 ans	11			11
Supérieur à 5 ans	8			8
Répartition par durées résiduelles	11 968	10	(10)	11 968
Ouvertures		(13)		(13)
Reprises des provisions disponibles		3		3
Provisions déduites de l'actif		(10)		(10)

B) ENCOURS CLIENTELE

(en millions d'euros)	31.12.2004				
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux	Encours bruts douteux compromis	Provisions déduites de l'actif	Total
France	2 643	84	78	(114)	2 691
Répartition par zones géographiques	2 643	84	78	(114)	2 691
Inférieur à 3 mois	1 633	82	75	(112)	1 678
De 3 mois à 1 an	112				112
De 1 an à 5 ans	431	1	2	(1)	433
Supérieur à 5 ans	467	1	1	(1)	468
Répartition par durées résiduelles	2 643	84	78	(114)	2 691
Ouvertures		(20)	(81)		(101)
Dotations		(21)	(4)		(25)
Reprises		6	6		12
Reclassement douteux/compromis		(3)	3		
Provisions déduites de l'actif		(38)	(76)		(114)

C) TITRES A REVENU FIXE (PLACEMENT ET INVESTISSEMENT)

(en millions d'euros)	31.12.2004		
	Encours bruts sains	Provisions déduites de l'actif	Total
Devises de l'espace Euro	51 127	(4)	51 123
Dollar US	67		67
Autres devises	1 145		1 145
Répartition par devises	52 339	(4)	52 335
Inférieur à 3 mois	8 053	(2)	8 051
De 3 mois à 1 an	26 848	(2)	26 846
De 1 an à 5 ans	2 813		2 813
Supérieur 5 ans	14 625		14 625
Répartition par durées résiduelles	52 339	(4)	52 335
AAA	17 313	(2)	17 311
AA	22 221	(2)	22 219
A	7 363		7 363
BBB	674		674
No rated	4 768		4 768
Répartition par notations	52 339	(4)	52 335
Ouvertures	(7)		(7)
Dotations	(2)		(2)
Reprises des provisions disponibles	5		5
Provisions déduites de l'actif	(4)		(4)

Note 15

A) ELEMENTS DU BILAN VENTILES PAR DEVISES

(en millions d'euros)	Devises de l'espace Euro	Dollar US	Livre Sterling	Yen	Autres	Total 31.12.2004
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit	10 093	339	11	1 179	346	11 968
Créances sur la clientèle	2 691					2 691
Titres de transaction						
Effets publics et valeurs assimilées	12 832					12 832
Obligations et autres titres à revenu fixe	50					50
Titres de placement						
Effets publics et valeurs assimilées	597			143		740
Obligations et autres titres à revenu fixe	37 039	58		1 002		38 099
Titres d'investissement						
Effets publics et valeurs assimilées	4 886					4 886
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 601	9				8 610
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit	21 793	722	797	1 177	660	25 149
Dettes envers la clientèle	47 692	13	1		116	47 822
Dettes représentées par un titre						
Autres titres à revenu fixe	3 033	262			32	3 327

B) ELEMENTS DU BILAN PAR DUREES RESTANT A COURIR

(en millions d'euros)	Inférieur à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 31.12.2004
ACTIF					
Créances sur les établissements de crédit à terme	11 935	14	11	8	11 968
Créances sur la clientèle	1 678	112	433	468	2 691
Titres de placement					
Effets publics et valeurs assimilées		143		597	740
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 772	26 417	1 982	1 928	38 099
Titres d'investissement					
Effets publics et valeurs assimilées			621	4 265	4 886
Obligations et autres titres à revenu fixe	279	285	211	7 835	8 610
PASSIF					
Dettes envers les établissements de crédit à terme	23 084	2 000	65		25 149
Dettes envers la clientèle	41 218	6 563	41		47 822
Dettes représentées par un titre					
Autres titres à revenu fixe	3 327				3 327

Note 16 – Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme, et de prêts/emprunts de devises

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Opérations de change comptant		
Euros achetés, non encore reçus	2	4
Devises achetées, non encore reçues	12	2
Euros vendus, non encore livrés	12	2
Devises vendues, non encore livrées	2	4
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
Euros à recevoir	2 477	1 587
Devises à livrer	2 366	1 569
Devises à recevoir contre euros à livrer		
Devises à recevoir	1 051	736
Euros à livrer	973	739
Report/déport non couru		
A recevoir	12	3
A payer		3

Note 17 – Instruments financiers à terme

(en millions d'euros)	31.12.2004			
	Transaction		Trésorerie/Couverture	
	Engagements donnés Achats/Emprunts	Engagements reçus Ventes/Prêts	Engagements donnés Achats/Emprunts	Engagements reçus Ventes/Prêts
OPERATIONS FERMES				
Marchés organisés				
Contrats de taux	92	92		
Autres contrats		74		
Marchés de gré à gré				
Swaps de taux ⁽¹⁾	40 183	40 183	32 402	32 402
<i>Juste valeur</i>	5 803	5 803	359	423
OPERATIONS CONDITIONNELLES				
Marchés de gré à gré				
Caps, floors	829	829	351	305
<i>Juste valeur</i>				

(1) Pour l'essentiel, ces opérations sont miroirées en contrepartie des opérations apportées à CDC Ixis.

Note 18 – Risques de crédit

ENGAGEMENT PAR SIGNATURE

(en millions d'euros)	31.12.2004	
	Encours bruts sains	Total
France	30 965	30 965
Europe	63	63
Répartition par zones géographiques	31 028	31 028

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (OPERATIONS DE GRE A GRE) REPARTITION DES ENGAGEMENTS REÇUS (VENTES/PRETS)

(en millions d'euros)	31.12.2004	
	Encours bruts sains	Total
France	45 893	45 893
Europe	26 485	26 485
Etats-Unis	959	959
Asie	382	382
Répartition par zones géographiques	73 719	73 719

Note 19 – Instruments financiers à terme

Par devises (en millions d'euros)	31.12.2004				
	Devises de l'espace Euro	Dollar US	Yen	Franc suisse	Total
OPERATIONS FERMES					
Contrats de taux		184			184
Swaps de taux donnés	67 849	14	4236	486	72 585
Swaps de taux reçus	67 849	14	4236	486	72 585
Autres contrats	42	32			74
OPERATIONS CONDITIONNELLES					
Caps, floors donnés	1 144		36		1 180
Caps, floors reçus	1 098		36		1 134

Par durées (en millions d'euros)	31.12.2004				
	Inférieur à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total
OPERATIONS FERMES					
Contrats de taux	184				184
Swaps de taux donnés	26 718	22 218	6 820	16 829	72 585
Swaps de taux reçus	26 718	22 218	6 820	16 829	72 585
Autres contrats	74				74
OPERATIONS CONDITIONNELLES					
Caps, floors donnés	1 180				1 180
Caps, floors reçus	1 134				1 134

Note 20 – Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Intérêts sur banque centrale et CCP	18	15
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	104	96
Intérêts sur autres prêts et valeurs reçues en pension	32	69
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	5	15
Produits sur report/déport	18	10
Autres intérêts et produits assimilés	12	11
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	189	216
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(66)	(50)
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension	(8)	(9)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	(260)	(335)
Charges sur report/déport	(4)	(6)
Autres intérêts et charges assimilées	(6)	(6)
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	(344)	(406)

Note 21 – Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs ⁽¹⁾	272	139
Intérêts sur crédit à la clientèle	72	76
Intérêts sur crédits de trésorerie	5	5
Intérêts sur crédits à l'équipement	17	21
Intérêts sur crédits au logement	8	20
Intérêts sur autres crédits à la clientèle	42	30
Intérêts sur prêts à la clientèle et valeurs reçues en pension	5	14
Autres intérêts et produits assimilés	4	5
Intérêts douteux	2	1
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	355	235
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(265)	(239)
Intérêts sur consignations	(32)	(35)
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension ⁽²⁾	(374)	(220)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	(2)	(14)
Autres intérêts et charges assimilées		(2)
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	(673)	(510)

(1) Dont 269 millions d'euros d'intérêts perçus de l'ACOSS, contre 136 millions d'euros en décembre 2003. La variation des intérêts s'explique par l'augmentation de l'encours moyen de l'ACOSS, qui s'élève à 12,4 milliards d'euros en 2004 contre 5,9 milliards d'euros en 2003.

(2) Dont 289 millions d'euros d'intérêts versés au FRR, contre 96 millions d'euros en décembre 2003. La variation des charges d'intérêts s'explique par l'augmentation de l'encours moyen du FRR, qui s'élève à 14,6 milliards d'euros en 2004 contre 4,7 milliards d'euros en 2003.

Note 22 – Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement ⁽¹⁾	441	382
Effets publics	16	45
Obligations	23	27
Autres titres à revenu fixe	402	310
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement ⁽²⁾	787	873
Effets publics	329	386
Obligations	375	404
Autres titres à revenu fixe	83	83
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1 228	1 255
Intérêts sur certificats de dépôts négociables	(18)	
Intérêts sur bons à moyen terme négociables	(5)	(42)
Intérêts et charges sur emprunts obligataires	(8)	(7)
Autres charges d'intérêts ⁽³⁾	(219)	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	(250)	(49)

(1) Les produits sur titres de placement sont liés à l'augmentation du portefeuille titres constitué essentiellement de TCN.

(2) La baisse des intérêts s'explique par un plus faible volume des investissements en 2004, compte tenu de l'évolution défavorable des taux longs et des remboursements importants au cours de l'exercice.

(3) Cette charge compensée par le profit dégagé sur les swaps (Note 23) est relative à l'arrivée à échéance d'un montage avec ICIB.

Note 23 – Autres intérêts et charges/produits assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Micro-couverture	196	409
Swaps de taux ⁽¹⁾	195	379
Swaps financiers		6
Caps	1	2
Swaps exotiques multidevises ⁽²⁾		7
Options sur actions ⁽³⁾		15
Transaction		1
Prêts de titres		1
Produits/dettes constitués par des titres	1	
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	197	410
Micro-couverture		(418)
Swaps de taux		(389)
Swaps financiers		(5)
Caps		
Swaps exotiques multidevises ⁽²⁾		(7)
Options sur actions ⁽³⁾		(17)
Transaction	(5)	(5)
Emprunts de titres	(5)	(5)
AUTRES INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	(5)	(423)

(1) Ce profit, compensé par la charge dégagée sur les titres à revenu fixe (Note 22), est relatif à l'arrivée à échéance d'un montage avec ICIB.

(2) Opération de microcouverture liée à la bascule euro (swap devise IN contre devise IN), arrivée à maturité en 2003.

(3) Options sur actions pour couverture : suite à la baisse du marché en 2003, ces opérations n'ont pas été reconduites sur 2004.

Les intérêts et produits/charges assimilés sont présentés en net au 31 décembre 2004 selon la nature des swaps de couverture.

Note 24 – Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Revenus des titres de placement	36	40
Actions	18	7
OPCVM	17	33
Autres titres à revenu variable	1	
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	258	205
Revenus des titres de participation ⁽¹⁾	814	266
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	1 108	511

(1) Dont CDC Holding Finance 511,3 millions d'euros (1,2 million d'euros en 2003), comprenant 353 millions d'euros de dividende exceptionnel au titre de l'opération Refondation, CDC Ixis 119,7 millions d'euros (108,4 millions d'euros en 2003), CNP Assurances 77,4 millions d'euros (75,4 millions d'euros en 2003).

Note 25 – Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31.12.2004		31.12.2003	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec la clientèle	4		3	
Opérations sur titres ⁽¹⁾		(11)		(20)
Opérations sur instruments financiers		(1)		
Prestations de services et divers	14	(19)	13	(20)
COMMISSIONS	18	(31)	16	(40)
		(13)		(24)

(1) La baisse des commissions dépositaires s'explique par une charge exceptionnelle constatée en 2003 pour 7,2 millions d'euros.

Note 26 – Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Résultat sur opérations sur titres de transaction	1	
Résultat sur opérations sur instruments de change ⁽¹⁾	6	31
Résultat sur opérations sur instruments financiers	(36)	(32)
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	(29)	(1)

(1) Au 31 décembre 2003, un profit exceptionnel de change pour 23 millions d'euros a été constaté suite aux travaux de réhabilitation comptable.

Note 27 – Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Résultat de cession des titres de placement	53	25
Autres produits et charges sur titres de placement	(1)	
Dotations/reprises aux provisions sur titres de placement	(21)	133
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	31	158
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	242	195
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(1)	(3)
Dotations/reprises aux provisions sur titres de l'activité de portefeuille	204	119
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	445	311
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	476	469

Note 28 – Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets

(en millions d'euros)	31.12.2004		31.12.2003	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains/pertes sur cessions d'immobilisations de placement	10	(1)	3	
Dotations/reprises d'amortissements et provisions sur immobilisations de placement	9	(9)	5	(20)
Revenus et charges sur immeubles de placement	110	(36)	103	(60)
Produits et charges sur immobilisations de placement	129	(46)	111	(80)
Programmes d'intérêt général		(64)		(43)
Produits et charges sur programmes d'intérêt général	0	(64)	0	(43)
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	12		1	0
Rémunérations versées aux préposés	0	(71)		(81)
Autres produits et charges divers d'exploitation	27	(34)	52	(33)
Dotations/reprises sur provisions aux autres produits et charges divers d'exploitation			1	
Autres produits et charges d'exploitation	39	(105)	54	(114)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	168	(215)	165	(237)
MONTANT NET DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(47)		(72)

Note 29

A) CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Salaires et traitements	(265)	(242)
Charges de retraite et mouvements de provisions afférents	(44)	(49)
Charges médailles du Travail et mouvements de provisions afférents	(2)	(4)
Autres charges sociales	(70)	(66)
Intéressement et participation	(12)	(9)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(37)	(35)
Dotations/reprises de provisions sur frais de personnel	17	18
Frais de personnel	(413)	(387)
Impôts et taxes	(10)	(9)
Loyers, charges locatives	(28)	(29)
Primes d'assurances	(1)	(1)
Etudes et recherches	(99)	(112)
Services extérieurs – divers	(41)	(47)
Autres charges	(20)	(22)
Autres frais administratifs	(199)	(220)
Refacturation ⁽¹⁾	322	320
Refacturation	322	320
Autres charges d'exploitation	1	
Autres charges d'exploitation	1	
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	(289)	(287)

(1) Refacturation des mises à disposition du personnel, des moyens informatiques et logistiques aux directions et filiales du groupe Caisse des Dépôts.

B) EFFECTIFS

	31.12.2004	31.12.2003
Effectif moyen : cadres	1 800	1 750
<i>Droit public</i>	629	644
<i>Droit privé</i>	1 171	1 106
Effectif moyen : non cadres	4 367	4 502
<i>Droit public</i>	4 221	4 334
<i>Droit privé</i>	146	168
TOTAL EFFECTIF MOYEN	6 167	6 252
Effectif de clôture : cadres	1 811	1 778
<i>Droit public</i>	630	638
<i>Droit privé</i>	1 181	1 140
Effectif de clôture : non cadres	4 317	4 446
<i>Droit public</i>	4 179	4 283
<i>Droit privé</i>	138	163
TOTAL EFFECTIF DE CLOTURE	6 128	6 224

Note 30 – Dotations nettes aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation ⁽¹⁾	(55)	(47)
Reprises d'amortissements des immobilisations d'exploitation		
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations d'exploitation	(55)	(47)
Dotations aux provisions sur immobilisations d'exploitation		(1)
Reprises de provisions sur immobilisations d'exploitation		
Dotations nettes aux provisions sur immobilisations d'exploitation		(1)
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	(55)	(48)

(1) Dont dotations aux amortissements sur immobilisations d'exploitation corporelles pour 24,1 millions d'euros et sur immobilisations d'exploitation incorporelles pour 34,4 millions d'euros (comprenant le rattrapage des amortissements sur les logiciels informatiques pour les années antérieures).

Note 31 – Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Dotations aux provisions pour :		
Dépréciation des créances	(26)	(39)
Risques sur engagements par signature ⁽¹⁾	(82)	(4)
Risques de contrepartie	(2)	(38)
Dotations aux provisions	(110)	(81)
Reprises de provisions pour :		
Dépréciation des créances	19	10
Risques sur engagements par signature	6	16
Risques de contrepartie	15	28
Reprises de provisions	40	54
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations	(12)	(20)
Pertes et récupérations	(12)	(20)
COÛT DU RISQUE	(82)	(47)

(1) Dont 80 millions d'euros de dotations aux provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts "Réhabilitation de l'habitat".

Note 32 – Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
GAINS OU PERTES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES D'EXPLOITATION	(1)	
Solde en bénéfice ou en perte des opérations sur titres de participation et avances ⁽¹⁾	941	(31)
Gains/pertes sur cession des participations et gains/pertes sur avances	919	(13)
Dotations/reprises aux provisions sur participations et avances	22	(18)
Solde en bénéfice ou en perte des opérations sur titres d'investissement et autres TDLT		1
Gains ou pertes sur cession des titres d'investissement et autres titres détenus à long terme		1
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	941	(30)
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	940	(30)

(1) En 2004, les principaux gains et pertes sur cession des participations concernent l'opération Refondation :
 – plus-value dégagée sur la vente des titres de CDC Ixis pour 982 millions d'euros ;
 – moins-value dégagée sur la vente des titres de CDC Ixis Italia Holding pour 7 millions d'euros.

Note 33 – Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) ⁽¹⁾	(256)	(230)
Provisions pour impôts		3
CHARGE D'IMPÔTS	(256)	(227)

(1) La CRIS se compose :
 – de la CRIS 2004 pour 352 millions d'euros ;
 – du complément CRIS 2003 pour 8 millions d'euros ;
 – d'une reprise de provisions de 104 millions d'euros pour impôt latent sur les plus-values en sursis d'imposition.

Le faible niveau de la CRIS 2004 s'explique par l'existence de fortes plus-values imposées au taux réduit (dont Ixis pour 362 millions d'euros, TAP pour 254 millions d'euros).

Note 34 – Dotations nettes aux FRBG et aux provisions réglementées

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Dotations/reprises aux provisions réglementées ⁽¹⁾	10	2
DOTATIONS NETTES AUX FRBG ET AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	10	2

(1) Reprise totale de la provision pour PCMLT (cf. Note 13).

Note 35

Garantie de la Caisse des Dépôts à Ixis Corporate & Investment Bank (ICIB)

Au terme d'un accord ratifié le 1^{er} décembre 2000, la Caisse des Dépôts a accordé à CDC Ixis devenu ICIB (Ixis Corporate & Investment Bank) une garantie prenant la forme d'un cautionnement solidaire. Cette garantie porte sur certains instruments financiers permettant le refinancement d'ICIB (opérations d'émission à l'exception des émissions subordonnées, opérations interbancaires et de trésorerie) ainsi que sur les engagements par signature. Selon les termes de la convention, ICIB peut à son tour et sous certaines conditions accorder sa garantie à certaines de ses filiales.

La Commission européenne a examiné les termes de cet accord et de sa rémunération en mai 2003. Conformément à la décision favorable de la Commission européenne, l'octroi de cette garantie pour les opérations nouvelles s'éteindra le 23 janvier 2007.

Depuis le 1^{er} avril 2003, les nouvelles opérations de bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 ne peuvent plus être garanties et, à partir du 23 janvier 2004, les nouvelles opérations de hors-bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 seront également exclues.

Depuis le 30 juin 2004, date de cession de CDC Ixis au Groupe Caisse d'Épargne, l'accord de Refondation, sans remettre en cause le dispositif précité, l'a complété par un engagement de contre-garantie de la CNCE au profit de la Caisse des Dépôts, au titre de son engagement initial face à CDC Ixis. La Caisse des Dépôts rétrocède à ce titre à la CNCE 50 % de la rémunération reçue.

La garantie initialement accordée par la Caisse des Dépôts à CDC Ixis a permis de rehausser la signature de cet établissement, posant les bases d'un dispositif transitoire, autorisé par la direction de la concurrence de la Commission européenne, afin de permettre l'émancipation progressive de cette filiale. L'association des deux engagements donné et reçu doit être considérée dans la perspective du processus de sortie d'ICIB des activités gérées directement par la Caisse des Dépôts.

L'application des règles comptables habituelles, conduisant à l'inscription en hors-bilan des deux engagements réciproques, n'a pas été retenue, au motif que ces règles ne permettent pas de restituer la réalité de cette opération complexe et exceptionnelle d'accompagnement de la sortie d'une ancienne filiale et de l'extinction programmée des obligations de la Caisse des Dépôts.

A partir du 1^{er} avril 2003, la rémunération annuelle de la garantie est le plus élevé des trois montants suivants :

a) un montant fonction du rapport, calculé sur base consolidée, entre les fonds propres en risques et les fonds propres de base, au sens de la réglementation prudentielle ;

b) le produit des encours d'instruments financiers émis par ICIB par l'écart, à l'émission, entre la rémunération des instruments financiers de même maturité émis par les établissements financiers bénéficiant de la même notation que CDC Ixis intrinsèque (sans garantie) et la rémunération desdits instruments par les établissements financiers bénéficiant de la même notation qu'ICIB garantit ;

c) 8 millions d'euros.

Au titre de l'exercice 2004, la rémunération due par ICIB à la Caisse des Dépôts s'élève à 10,3 millions d'euros. Le montant à rétrocéder à la CNCE s'élève à 2,6 millions d'euros au titre du second semestre 2004.

Engagement SanPaolo IMI (SP IMI)

Le groupe Caisse des Dépôts avait signé avec SanPaolo IMI un accord formalisant l'intention de développer durablement un partenariat stratégique. Cet accord, accompagné de prises de participations croisées au sein des deux groupes, était assorti de deux promesses d'achat des titres CDC Ixis à SanPaolo IMI, la première : dans l'éventualité d'un changement de contrôle dans le capital de CDC Ixis, et la seconde, assortie d'un engagement de liquidité, dans l'hypothèse de la non-inscription de ces titres sur un marché organisé européen. Par ailleurs, la Caisse des Dépôts possédait une option d'achat des titres CDC Ixis détenus par SanPaolo IMI, exerçable dans l'éventualité d'un changement de contrôle dans le capital de SanPaolo IMI.

Avec la Refondation, la participation et le partenariat avec SP IMI ont été transférés à la CNCE. Au cours du second semestre 2004, dans le cadre de son repositionnement au sein de deux filiales de la CNCE, Ixis Corporate & Investment Bank (ICIB) et Ixis Asset Management Group (IAMG), SP IMI a procédé à l'échange de ses titres IXIS contre des titres de chacune de ces deux sociétés. Le groupe Caisse des Dépôts a donc été libéré de l'intégralité de ses engagements pris en faveur de SanPaolo IMI en tant qu'actionnaire d'Ixis.

Garantie donnée vis-à-vis de CDC Holding Finance (CDC HF)

La Caisse des Dépôts s'est engagée à faire en sorte que CDC Holding Finance soit en situation d'exécuter les engagements qu'elle a souscrits dans le cadre des garanties réciproques signées entre CDC HF et la CNCE à l'occasion de l'opération Alliance, pour le cas où elle serait actionnée en ce sens. Au cours du premier semestre 2004, les engagements entre CDC HF et CNCE ont été dénoués. CDC HF ayant été en mesure d'exécuter ses engagements sans actionner la garantie Caisse des Dépôts, cette garantie est donc éteinte depuis le 30 juin 2004.

Rapport général des Commissaires aux comptes **sur les comptes annuels de la Section générale** de la Caisse des dépôts et consignations Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

L'évaluation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille constituent des domaines d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire. Les titres de participation et titres de l'activité de portefeuille sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (Note sur les principes d'élaboration des comptes et Notes 3, 4 et 5 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport annuel. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et La Défense, le 16 mai 2005

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Gérard Hautefeuille

Mazars & Guérard
Mazars
Guillaume Potel Denis Grison

Note de présentation

Présentation de l'activité

L'activité de la Caisse des Dépôts se répartit selon deux missions principales :

- **L'activité propre** exercée par la Section générale – entité financière et administrative de la Caisse des Dépôts – et filiales et participations qui lui sont rattachées, notamment les groupes CDC, C3D, CNP et CNCE.
- **La gestion des fonds qui lui sont confiés** : la structure comptable de la Caisse des Dépôts traduit la nature des relations existant entre l'Établissement et ces fonds.

Des textes d'origines diverses (légale, réglementaire ou conventionnelle) définissent en effet la nature des prestations assurées par la Caisse des Dépôts et les conditions financières qui y sont attachées.

Les textes régissant les fonds d'épargne sont essentiellement contenus dans le Code des Caisses d'Épargne et le Code monétaire et financier.

La déclinaison pratique de ces textes structure fortement la gestion des fonds d'épargne, en particulier le fait que ceux-ci n'ont pas de personnalité juridique propre, qu'il est nécessaire de distinguer les revenus propres à certains éléments de l'activité, ou qu'une garantie de l'État s'applique à certains fonds déposés.

Les systèmes comptables permettent d'individualiser, pour chaque fonds géré, les ressources qui lui sont propres, les emplois qui en sont faits ainsi que le résultat qui s'y rapporte. Pour chaque fonds, un bilan, un compte de résultat et un hors-bilan sont établis.

Les états financiers présentés dans ce document sont relatifs aux fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts. Il s'agit notamment des dépôts sur livret A, sur LEP, sur Codevi des Caisses d'Épargne, sur livret Bleu du Crédit Mutuel, sur LEP et Codevi des banques, et des fonds collectés par La Poste (livrets A et B, PEP, LEP, Codevi et Épargne-logement de la CNE, et livrets Jeunes).

Bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2004	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
ACTIF				
Opérations interbancaires et assimilées		80 031	81 995	73 648
Effets publics et valeurs assimilées	3	70 948	72 026	72 026
Créances sur les établissements de crédit		9 083	9 969	1 622
Comptes ordinaires	1	1 418	1 536	1 388
Prêts à l'équipement	2	30	42	
Prêts au logement	2	2 417	2 599	
Prêts divers	2	5 218	5 558	
Autres créances	1		234	234
Opérations avec la clientèle		104 861	103 690	111 794
Autres concours à la clientèle		104 861	103 690	111 794
Prêts à l'équipement		3 740	4 749	4 791
Prêts au logement		82 745	82 708	85 208
Prêts divers		18 376	16 233	21 795
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable		57 067	46 309	46 309
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	50 360	40 327	40 327
Actions et autres titres à revenu variable		6 707	5 982	5 982
Participations		1	1	1
Immobilisations corporelles			4	4
Actifs divers		20	9	133
Comptes de régularisation		25	10	
TOTAL ACTIF/PASSIF		242 005	232 018	231 889
PASSIF				
Opérations interbancaires et assimilées		130 797	124 572	1 706
Dettes envers les établissements de crédit		130 797	124 572	1 706
Comptes ordinaires	7	268	148	
Emprunts à terme	7	1 657	1 706	1 706
Autres dettes envers les établissements de crédit	7	2 249		
Dépôts centralisés	8	123 736	119 520	
<i>Livret A – CEP</i>		64 691	63 905	
<i>Livret d'Epargne Populaire</i>		36 616	34 327	
<i>Autres</i>		22 429	21 288	
Rémunération des dépôts	8	2 887	3 198	
Opérations avec la clientèle		98 105	94 989	217 707
Dépôts centralisés	8	95 588	92 261	211 781
<i>Livrets A et B – CNE</i>		49 089	47 950	111 855
<i>Epargne-logement</i>		29 924	28 387	28 387
<i>Livret d'Epargne Populaire</i>		12 289	11 691	46 018
<i>Autres</i>		4 286	4 233	25 521
Rémunération des dépôts	8	2 511	2 696	5 894
Prélèvements sur la rémunération des dépôts	8	6	32	32
Passifs divers		702	23	709
Comptes de régularisation		2 653	2 419	
Provisions pour risques et charges		1 269	1 475	1 475
Bonifications				1 752
Fonds pour Risques Bancaires Généraux		3 194	2 908	2 908
Capitaux propres – hors FRBG		5 285	5 632	5 632
Réserves ordinaires		4 019	4 500	4 500
Résultat en instance d'affectation		1 266	1 132	1 132

* La Note 26 de l'annexe présente le passage du bilan publié 2003 au bilan reclassé 2003.

Décomposition du bilan

des fonds d'épargne centralisés

à la Caisse des Dépôts au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)	Livret A CEP	FRGCE	Livrets A et B CNE	FRGCNE	LEP
ACTIF					
Opérations de trésorerie et interbancaires	17 632	1 258	18 673	1 138	28 069
Effets publics et valeurs assimilées	15 795		16 771	245	27 249
Créances sur les établissements de crédit	1 837	1 258	1 902	893	820
Comptes ordinaires		3	985	6	246
Prêts à l'équipement	15	3	12		
Prêts au logement	716		905		574
Prêts divers	1 027			225	
Autres créances	79	1 252		662	
Opérations avec la clientèle	49 592		31 961		5 056
Autres concours à la clientèle	49 592		31 961		5 056
Prêts à l'équipement	2 260		1 276		204
Prêts au logement	47 332		30 685		4 852
Prêts divers					
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	15 097	169	10 791	91	20 974
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 864	169	8 586	91	19 705
Actions et autres titres à revenu variable	3 233		2 205		1 269
Participations		1			
Immobilisations corporelles					
Actifs divers	20		1		
Comptes de régularisation	6		3		7
TOTAL ACTIF/PASSIF	82 347	1 428	61 429	1 229	54 106
PASSIF					
Opérations interbancaires et assimilées	78 763		9 516	225	40 311
Dettes envers les établissements de crédit	78 763		9 516	225	40 311
Comptes ordinaires	76		87		65
Emprunts à terme	325		351	225	756
Autres dettes envers les établissements de crédit	2 652		2 682		1 641
Dépôts centralisés	74 285		6 396		36 616
Livret A – CEP	64 691				
Livret d'Épargne Populaire					36 616
Autres	9 594		6 396		
Rémunération des dépôts	1 425				1 233
Opérations avec la clientèle			50 151		12 755
Dépôts centralisés			49 089		12 289
Livrets A et B – CNE			49 089		
Épargne-logement					
Livret d'Épargne Populaire					12 289
Autres					
Rémunération des dépôts			1 062		466
Prélèvements sur la rémunération des dépôts					
Passifs divers	3		3		2
Comptes de régularisation	1 665	11	689		463
Provisions pour risques et charges	100	4	68		279
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	1 087		733		320
Capitaux propres – hors FRBG	729	1 413	269	1 004	(24)
Réserves ordinaires		1 313	3	979	
Résultat en instance d'affectation	729	100	266	25	(24)

Fonds de réserve du LEP	Livret Jeunes	Codevi	Epargne-logement CNE	PEP CNE	Autres fonds d'épargne	Montants cumulés	Opérations intersections	Montants consolidés
958	676	6 908	8 483	365	1 090	85 250	5 219	80 031
	365	1 794	8 104	365	260	70 948		70 948
958	311	5 114	379		830	14 302	5 219	9 083
	33		116		29	1 418		1 418
						30		30
			222			2 417		2 417
		3 925	41			5 218		5 218
958	278	1 189			801	5 219	5 219	
		971	17 405			104 985	124	104 861
		971	17 405			104 985	124	104 861
						3 740		3 740
						82 869	124	82 745
		971	17 405			18 376		18 376
18	502	1 190	7 073	730	432	57 067		57 067
18	502	1 190	7 073	730	432	50 360		50 360
						6 707		6 707
						1		1
		10				31	11	20
			9			25		25
976	1 178	9 079	32 970	1 095	1 522	247 359	5 354	242 005
		6 690	499	12		136 016	5 219	130 797
		6 690	499	12		136 016	5 219	130 797
		22	16	2		268		268
						1 657		1 657
			483	10		7 468	5 219	2 249
		6 439				123 736		123 736
						64 691		64 691
						36 616		36 616
		6 439				22 429		22 429
		229				2 887		2 887
	1 121	2 216	30 836	1 026		98 105		98 105
	1 077	2 209	29 924	1 000		95 588		95 588
						49 089		49 089
			29 924			29 924		29 924
						12 289		12 289
	1 077	2 209		1 000		4 286		4 286
	44	7	906	26		2 511		2 511
			6			6		6
			3		691	702		702
	1		46	1		2 876	223	2 653
		2	600		4	1 057	(212)	1 269
	1	84	943	26		3 194		3 194
976	55	87	43	30	827	5 409	124	5 285
957	63	36	43	29	756	4 179	160	4 019
19	(8)	51		1	71	1 230	(36)	1 266

Hors-bilan

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2004	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres				
	15 A			
Engagements de financement		10 937	8 910	8 910
En faveur d'établissements de crédit		2 570	1 389	
Offres de prêts		2 516	1 378	
<i>Prêts au logement</i>		2 370	1 057	
<i>Prêts divers</i>		146	321	
Promesses d'octroi de prêts		1	2	
<i>Prêts au logement</i>		1	2	
Prêts contractés non versés		1	9	
<i>Prêts au logement</i>		1	9	
Autres engagements de financement		52		
En faveur de la clientèle		8 367	7 521	8 910
Offres de prêts		4 929	4 188	4 188
<i>Prêts au logement</i>		4 929	4 188	4 188
Promesses d'octroi de prêts		752	972	2 352
<i>Prêts au logement</i>		752	972	2 031
<i>Prêts divers</i>				321
Prêts contractés non versés		2 686	2 361	2 370
<i>Prêts à l'équipement</i>		38		
<i>Prêts au logement</i>		1 856	1 612	1 621
<i>Prêts Epargne-logement</i>		792	749	749
Engagements de garantie		38	38	388
Titres donnés en garantie				350
Autres garanties données en faveur d'établissements de crédit		38	38	38
Engagements donnés sur titres		5		
Titres à livrer		5		
Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres				
Engagements de garantie		81 068	76 265	76 265
Engagements de garantie reçus de l'Etat et assimilés		77 345	1 008	1 008
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit		3 608	3 560	3 560
Autres engagements de garantie reçus		115	71 697	71 697
Engagements reçus sur titres		193	74	74
Titres à recevoir		193	74	74
Autres engagements donnés et reçus				
Autres engagements donnés		352	352	2
Titres donnés en garantie		350	350	
Promesses de vente immeubles		2	2	2
Autres engagements reçus		11	12	12
Bonifications à recevoir au titre des PLA		11	12	12
Engagements donnés et reçus sur instruments financiers				
	15 B			
Engagements donnés		11 894	6 082	6 082
Opérations fermes		11 894	6 082	6 082
Engagements reçus		11 913	6 702	6 702
Opérations fermes		11 894	6 082	6 082
Opérations conditionnelles		19	620	620

* La Note 26 de l'annexe présente le passage du hors-bilan publié 2003 au hors-bilan reclassé 2003.

Décomposition du hors-bilan

des fonds d'épargne centralisés

à la Caisse des Dépôts au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)	Livret A CEP	FRGCE	Livrets A et B CNE	LEP	Livret Jeunes	Codevi	Epargne- logement CNE	PEP CNE	Autres fonds d'épargne	Montants cumulés
Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres										
Engagements de financement	5 789		3 536	622		198	792			10 937
En faveur d'établissements de crédit	1 227		771	374		198				2 570
Offres de prêts	1 226		771	373		146				2 516
<i>Prêts au logement</i>	1 226		771	373						2 370
<i>Prêts divers</i>						146				146
Promesses d'octroi de prêts	1									1
<i>Prêts au logement</i>	1									1
Prêts contractés non versés				1						1
<i>Prêts au logement</i>				1						1
Autres engagements de financement						52				52
En faveur de la clientèle	4 562		2 765	248			792			8 367
Offres de prêts	2 931		1 873	125						4 929
<i>Prêts au logement</i>	2 931		1 873	125						4 929
Promesses d'octroi de prêts	502		229	21						752
<i>Prêts au logement</i>	502		229	21						752
Prêts contractés non versés	1 129		663	102			792			2 686
<i>Prêts à l'équipement</i>				38						38
<i>Prêts au logement</i>	1 129		625	102						1 856
<i>Prêts Epargne-logement</i>							792			792
Engagements de garantie									38	38
Autres garanties données en faveur d'établissements de crédit									38	38
Engagements donnés sur titres	2		2	1						5
Titres à livrer	2		2	1						5
Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres										
Engagements de garantie	47 165	2	30 650	2 262		989				81 068
Engagements de garantie reçus de l'Etat et assimilés	44 603	2	29 548	2 203		989				77 345
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	2 449		1 102	57						3 608
Autres engagements de garantie reçus	113			2						115
Engagements reçus sur titres	148		27	8				10		193
Titres à recevoir	148		27	8				10		193
Autres engagements donnés et reçus										
Autres engagements donnés		2		350						352
Titres donnés en garantie				350						350
Promesses de vente immeubles		2								2
Autres engagements reçus	11									11
Subventions à recevoir au titre des PLA	11									11
Engagements donnés et reçus sur instruments financiers										
Engagements donnés	3 011		2 173	5 451	15	465	755	24		11 894
Opérations fermes	3 011		2 173	5 451	15	465	755	24		11 894
Engagements reçus	3 011		2 173	5 451	15	465	774	24		11 913
Opérations fermes	3 011		2 173	5 451	15	465	755	24		11 894
Opérations conditionnelles							19			19

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2004	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
Intérêts et produits assimilés	17	9 205	9 766	9 705
Opérations de trésorerie et interbancaires		451	511	137
<i>Opérations de financement</i>		324	374	
<i>Autres</i>		127	137	137
Opérations avec la clientèle		4 361	4 638	4 988
<i>Opérations de financement</i>		4 361	4 638	4 988
Revenus du portefeuille titres à revenu fixe		4 393	4 617	4 580
Intérêts et charges assimilés	18	(6 366)	(7 313)	(7 276)
Opérations de trésorerie et interbancaires		(3 549)	(4 408)	(392)
<i>Dépôts</i>		(3 429)	(4 016)	
<i>Autres</i>		(120)	(392)	(392)
Opérations avec la clientèle		(2 678)	(2 868)	(6 884)
<i>Dépôts</i>		(2 678)	(2 868)	(6 884)
Portefeuille titres à revenu fixe		(139)	(37)	
Revenus du portefeuille titres à revenu variable	19	201	166	166
Commissions (produits)	20	1	4	
Autres commissions		1	4	
Commissions (charges)	20	(2 587)	(2 351)	(2 347)
Rémunération des réseaux centralisateurs		(2 572)	(2 169)	(2 169)
<i>Rémunération réseaux Etablissements de crédit</i>		(1 190)	(978)	
<i>Rémunération réseaux Clientèle</i>		(1 382)	(1 191)	(2 169)
Autres commissions		(15)	(182)	(178)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		(18)	(22)	2
Opérations de change			2	2
Opérations sur instruments financiers		(18)	(24)	
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	21	992	1 293	1 299
Titres de placement		672	734	740
Dotations aux provisions nettes des reprises		320	559	559
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	22	(15)	3	9
PRODUIT NET BANCAIRE		1 413	1 546	1 558
Charges de fonctionnement	23	(91)	(86)	(86)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 322	1 460	1 472
Coût du risque	24	230	(27)	(33)
Dotations aux provisions, nettes des reprises sur créances douteuses		43	17	17
Dotations aux provisions, nettes des reprises sur risques et charges		208	(43)	(49)
Pertes ou gains sur créances irrécouvrables		(21)	(1)	(1)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 552	1 433	1 439
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			6	
RESULTAT COURANT		1 552	1 439	1 439
Dotations nettes au FRBG	25	(286)	(307)	(307)
RESULTAT NET		1 266	1 132	1 132

* La Note 26 de l'annexe présente le passage du résultat publié 2003 au résultat reclassé 2003.

Notes annexes aux états financiers

I – Événements marquants de la période

1 – Baisse des commissions des livret A, livret B et livret Bleu

Les pouvoirs publics ont annoncé en décembre 2004 une baisse de 0,10 % des commissions sur la collecte du livret A, du livret B de la CNE (Caisse Nationale d'Épargne), et du livret Bleu du Crédit Mutuel, applicable à compter du 1^{er} janvier 2005. Si cette baisse n'a pas de conséquences sur les commissions aux réseaux au titre de 2004, elle diminue en revanche le coût des ressources des sections livret A CEP et livret A et B CNE, ce qui a eu pour effet d'améliorer le résultat des fonds d'épargne d'environ 300 millions d'euros, sous forme d'une reprise de provisions pour risques et charges sur les prêts à taux inférieur au coût de la ressource portés par ces sections.

2 – La périodicité de la rémunération du Crédit Mutuel

Le mémorandum du 1^{er} septembre 2004, relatif au livret Bleu signé entre l'Etat et le Crédit Mutuel, prévoit à compter du 1^{er} juillet 2004 le versement de la commission selon une périodicité mensuelle. Une convention d'application entre la Caisse des Dépôts et le Crédit Mutuel a été signée le 1^{er} septembre, avec une date d'effet rétroactive au 1^{er} juillet 2004.

3 – La gestion de l'Épargne-logement avec La Poste

Suite aux préconisations du rapport Noyer-Nasse, des travaux ont été engagés pour mettre en place en 2004 un nouveau partage des responsabilités entre La Poste et la Caisse des Dépôts concernant la gestion de l'Épargne-logement centralisée à la Caisse des Dépôts par la Caisse Nationale d'Épargne (CNE). Une nouvelle convention de gestion a été signée le 26 février 2004 avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2004.

La Poste, attributaire de l'excédent de la section, devient décisionnaire quant à sa gestion. A ce titre, elle préside un Comité de gestion financière mensuel de la section Épargne-logement. Ce comité a notamment décidé l'abondement du portefeuille d'investissement de la section Épargne-logement, dans un premier temps par transfert à partir du portefeuille de placement pour un montant de 3 325 millions d'euros au 30 juin 2004, puis par achats sur le marché.

La convention stipule que La Poste s'engage à maintenir les éléments de couverture des risques (provisions de passif, Fonds pour Risques Bancaires Généraux, réserves et report à nouveau) à un niveau au moins égal au montant cumulé de ces mêmes éléments, tels que résultant de l'arrêté comptable au 31 décembre 2003. En cas d'insuffisance de ces fonds propres, le complément nécessaire sera prélevé sur le résultat et réduira donc le versement fait à La Poste.

La convention prévoit le versement à La Poste d'acomptes mensuels qui donnent lieu à régularisation, une fois l'excédent annuel réellement connu. Pour la première année d'application en 2004, ces acomptes sont calculés sur la base d'un taux de 1,75 % appliqué à l'encours de dépôts.

La gestion des dossiers contentieux des prêts Épargne-logement a été transférée à La Poste le 31 décembre 2004, conformément à la convention du 26 février 2004.

4 – Changement d'évaluation

Provisions pour risques et charges

A compter de l'exercice 2004, les provisions pour risques et charges au titre des marges négatives sur prêts sont calculées sur la base du solde qui sera probablement utilisé sur les enveloppes (et non plus sur les enveloppes globales de prêts autorisés), augmenté des encours effectivement comptabilisés, au bilan (prêts effectivement versés) et au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés). L'impact de ce changement d'évaluation s'est traduit par une reprise de provision de 77 millions d'euros au 31 décembre 2004.

II – Changement de présentation des états financiers des fonds d'épargne

La mise en conformité des états financiers des fonds d'épargne a été finalisée avec les dispositions du Règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2000-03 relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière. Toutefois, l'information par nature continue de faire l'objet d'une présentation dans les Notes annexes.

Les principales modifications sont les suivantes :

Bilan

A l'actif, les opérations de financement (prêts à l'équipement, prêts au logement et prêts divers) ont été ventilées entre les opérations interbancaires et assimilées, et les opérations avec la clientèle.

Les comptes de régularisation et autres actifs, précédemment présentés sur une seule ligne, font désormais l'objet d'une présentation séparée sur deux lignes distinctes.

Au passif, les dépôts d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts ont été ventilés entre les opérations interbancaires et assimilées, et les opérations avec la clientèle.

Les comptes de régularisation et autres passifs, précédemment présentés sur une seule ligne, font désormais l'objet d'une présentation séparée sur deux lignes distinctes.

Compte de résultat

Les intérêts et produits assimilés relatifs aux opérations de financement ont été répartis entre les intérêts et produits assimilés sur opérations interbancaires et sur opérations avec la clientèle.

Les intérêts et charges assimilées liés aux dépôts sont répartis entre les opérations de trésorerie et interbancaires et les opérations avec la clientèle.

Les commissions, présentées nettes sur une seule ligne précédemment, sont désormais ventilées entre produits et charges sur deux lignes distinctes.

A des fins comparatives, un bilan et un compte de résultat 2003 reclassés ont été élaborés. Les éléments permettant la comparaison entre les états financiers des fonds d'épargne publiés au 31 décembre 2003 et les états financiers 2003 reclassés sont présentés en Note 26. Par ailleurs, des colonnes de reclassement sont également présentées pour les Notes annexes concernées.

III – Principes et méthodes comptables

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables généralement admis en France, en conformité avec les règles s'appliquant aux établissements de crédit.

1 – Immobilisations – Participations

Les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, éventuellement majoré, pour les immeubles, des premières dépenses d'installation et d'aménagement.

Comme prévu dans le contrat, l'immeuble inscrit à l'actif, construit sur terrain d'autrui et donné en crédit-bail, a été vendu à l'échéance du contrat.

Les réserves foncières font l'objet d'une provision pour dépréciation en cas de perte latente de valeur.

Les parts de SCI détenues sont enregistrées au coût d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constituées en cas de perte de valeur durable et calculées sur la base de l'actif net de la société dans laquelle une participation est détenue.

L'application du Règlement CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des immobilisations n'a pas d'incidence significative sur les fonds d'épargne.

2 – Prêts et emprunts

Prêts

Ils sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement.

Certains prêts comportent des annuités progressives et donnent lieu à des intérêts compensateurs contractuels. Les intérêts compensateurs, qui représentent la différence cumulée entre les intérêts acquis et les intérêts exigibles, sont constatés en intérêts courus non échus ; ils sont progressivement encaissés au rythme de l'amortissement des prêts.

Les indemnités perçues lors des remboursements anticipés et réaménagements sont prises intégralement en résultat l'année de réalisation.

Lors de cessions de prêts entre différents fonds d'épargne, les plus-values font l'objet d'une élimination pour la présentation des comptes des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts.

Dans le cadre des opérations de rachat des prêts de la CGLLS, et des anciens prêts de l'Etat, l'écart entre la valeur de reprise et la valeur comptable est enregistré en surcotes et décotes, qui sont reprises en résultat, de manière actuarielle, sur la durée de vie des prêts et emprunts. Des provisions pour risques et charges sont constituées au titre des surcotes relatives à des prêts supportant un risque important de réaménagement ou de remboursement anticipé ; en effet, la surcote décaissée lors de l'achat de ces prêts perd dans cette hypothèse toute substance financière.

L'échéancier des reprises en résultat est actualisé chaque trimestre pour tenir compte des remboursements anticipés et des réaménagements effectivement constatés, ainsi que des éventuelles révisions de taux.

Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues, et ce nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière immobilière, plus de neuf mois vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.

Les prêts octroyés par les fonds d'épargne sont en quasi-totalité garantis par les collectivités locales ou par l'Etat.

Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises.

Les créances douteuses compromises correspondent à des encours dont les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles que, après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, aux créances déchues du terme, ainsi qu'à certaines créances de plus d'un an, à celles ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une provision et à celles pour lesquelles un passage en perte à terme est envisageable. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.

Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu, et après un délai d'observation.

Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de provisions qui permettent de couvrir l'ensemble des pertes provisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.

Les intérêts comptabilisés, échus ou courus non échus et non encaissés, sont intégralement provisionnés.

Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

Les créances restructurées à des conditions hors marché, lorsqu'elles existent, sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote représentative de l'écart d'intérêt futur, en déduction de l'actif au moment de la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt. Le cas échéant, lorsque des incertitudes quant au redressement de la situation de l'emprunteur subsistent, la créance est enregistrée en créance douteuse et provisionnée en tant que telle.

L'ensemble des créances restructurées est immédiatement déclassé en encours douteux compromis lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.

Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

3 – Portefeuille de titres de placement

Les règles de valorisation des titres en portefeuille de placement varient selon la catégorie à laquelle ces titres appartiennent.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Lors de leur entrée, elles sont comptabilisées à leur montant nominal, et la différence entre le prix d'achat et la valeur nominale (surcote ou décote) est enregistrée séparément.

En date d'arrêté :

- la surcote ou décote est rapportée progressivement au résultat, selon le mode linéaire, sur la durée résiduelle de vie du titre ;
- une provision pour dépréciation est constituée ligne à ligne en cas de moins-value latente, les valeurs étant appréciées sur la base du dernier cours de Bourse du mois de l'arrêté concerné.

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont, lors de la cession, gérées selon la méthode du "premier entré, premier sorti" (PEPS ou FIFO).

Les principes comptables liés au traitement du risque de crédit sont appliqués aux titres à revenu fixe.

Obligations indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédit, la comptabilisation de l'indexation du nominal des obligations indexées sur l'inflation peut être réalisée selon l'une des méthodes ci-après :

- prise en compte de l'indexation du nominal lors de la cession ou de l'échéance de l'obligation ;
- étalement sur la durée restant à courir de l'obligation, ou comptabilisation en produits ou en charges de la période.

A compter du 31 décembre 2003, il a été décidé, par analogie avec le traitement préconisé par l'article R. 332-19 du Code des assurances modifié par le Décret n° 2002-1535 du 24 décembre 2002, de comptabiliser désormais en produits ou charges de l'exercice le gain ou la perte liée à l'indexation du nominal des obligations sur le niveau général des prix.

Valeurs mobilières à revenu variable

Elles sont comptabilisées au coût d'achat et évaluées à la clôture et lors des cessions, suivant la méthode du coût moyen pondéré. Une provision est constituée lorsque le coût d'achat moyen pondéré est supérieur au dernier cours de Bourse du mois de décembre, ou au prix futur de réalisation d'engagements reçus, ou encore à la dernière valeur liquidative connue s'agissant des parts d'OPCVM.

Titres de créances négociables et autres valeurs du marché interbancaire

Lors de leur acquisition, les titres sont comptabilisés à leur montant nominal, et la différence entre le prix d'achat et la valeur nominale (surcote ou décote) est comptabilisée séparément.

En date d'arrêté, celle-ci est rapportée progressivement au résultat, selon le mode actuariel, sur la durée résiduelle de vie du titre ; des provisions sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché.

4 – Portefeuille de titres d'investissement

Ce portefeuille comprend des obligations et des titres de créances négociables acquis avec une intention de détention durable, en principe jusqu'à l'échéance, et globalement adossés à des ressources considérées comme ayant au moins la même durée.

Ces titres obéissent aux règles comptables générales régissant le portefeuille d'investissement :

- non-provisionnement des moins-values latentes résultant d'une simple hausse des taux ;
- étalement des surcotes ou décotes sur la durée résiduelle de vie des titres : selon le mode actuariel pour les TCN et selon le mode linéaire pour les obligations.

En cas d'éventuelles cessions, ils seraient gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti" (PEPS ou FIFO).

Les principes comptables liés au traitement du risque de crédit sont appliqués aux titres à revenu fixe.

5 – Portefeuille de titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce, ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice. Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de Bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, est représentative de la valeur d'utilité.

Une provision pour dépréciation, déterminée à partir de la valeur d'utilité, est constatée en cas de moins-values latentes déterminées par ligne de titres sans compensation avec les plus-values latentes.

Les portefeuilles de TAP des fonds d'épargne sont à ce jour constitués de FCPR (Fonds communs de placement à risque) investis en actions non cotées, dans le cadre autorisé par le code d'investissement mis en vigueur par lettre du ministre de l'Économie et des Finances du 18 février 2002.

6 – Cessions temporaires de titres

Prêts et emprunts de titres

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode "dernier entré, premier sorti".

En date d'arrêt, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine.

Les emprunts de titres sont enregistrés, pour la valeur de marché au jour de l'emprunt, à l'actif du bilan dans la catégorie des titres de transaction et, au passif du bilan, pour constater la dette de titre à l'égard du prêteur.

En date d'arrêt, ces postes sont réestimés sur la base de la valeur de marché.

La rémunération relative à un prêt ou emprunt de titres est enregistrée *pro rata temporis* en résultat.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles qui leur sont applicables. Ils font l'objet d'une inscription spécifique au passif du bilan.

A l'inverse, les titres reçus en pension livrée sont portés sur une ligne particulière de l'actif, représentative de la créance ainsi générée. Ils ne sont donc pas réévalués.

La rémunération versée fait l'objet, en date d'arrêt, d'une imputation *pro rata temporis*, en charge ou en produit selon le sens de la pension.

7 – Engagements hors bilan (hors contrats d'échange de taux d'intérêt)

Les engagements hors bilan donnés concernent principalement les prêts accordés non encore versés.

Les engagements hors bilan reçus recouvrent les garanties de l'État, les garanties des établissements de crédit, les garanties des collectivités locales et les engagements sur titres.

Les collectivités locales garantissent la quasi-totalité des prêts octroyés par les fonds d'épargne.

Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

8 – Contrats d'échange de taux d'intérêt

Les contrats d'échange de taux conclus par les sections d'épargne en vue de couvrir des opérations particulières, parfaitement identifiées, sont inscrits au hors-bilan.

Les charges et produits générés par ces instruments sont enregistrés de manière symétrique aux résultats de l'élément couvert.

Les principes comptables liés au traitement du risque de crédit sont appliqués aux instruments financiers à terme.

Conformément aux règlements adoptés le 23 novembre 2004 par le Comité de la réglementation comptable, la juste valeur des instruments financiers a été renseignée pour l'exercice 2004 (cf. Note 15 B).

9 – Opérations en devises

Les actifs et passifs en devises sont convertis au cours des monnaies constaté à la date d'arrêté.

Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant ; les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir.

10 – Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées en couverture des pertes certaines résultant des programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource :

- Pour le LEP, une partie des PLI a été refinancée sur emprunts et la perte actuarielle a été provisionnée.
- La perte actuarielle dégagée par les prêts octroyés à taux réduit, inférieur au coût de la ressource, fait l'objet d'une provision. Il s'agit des PLA-TS, des prêts aux quartiers en difficulté octroyés dans le cadre du plan pour la banlieue, des prêts au logement d'urgence et des prêts démolition-reconstruction, des PEX, PHARE, PLUS et prêts réhabilitation indexés sur le livret A, ainsi que des PPU octroyés sur fonds LEP.

La provision concernant les fonds du livret A est mutualisée entre ces fonds, dans la mesure où ces ressources financent des prêts de nature et de taux identiques.

Une provision est également constituée pour couvrir le risque spécifique attaché au produit Epargne-logement.

Ce risque, correspondant à l'engagement d'accorder des prêts à un taux fixé contractuellement à l'avance, est actuellement appréhendé de manière globale, et évalué forfaitairement à 2 % des encours de dépôts constatés aux arrêts, en raisonnant sur l'ensemble de l'activité de l'Epargne-logement.

11 – Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Ces Fonds pour Risques Bancaires Généraux, destinés à faire face aux risques bancaires généraux inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur les marchés, sont dotés pour chacun des fonds d'épargne, de sorte que, venant compléter les réserves spécifiques de chaque fonds d'épargne, ils contribuent à atteindre le niveau de fonds propres minimum requis par la réglementation bancaire applicable aux risques de contrepartie et aux risques de marché.

Le niveau des fonds propres requis est couvert par les réserves prévues par la réglementation, lorsqu'elles existent, le FRBG, les réserves disponibles, le report à nouveau et le résultat.

Concernant le mode de calcul du FRBG, l'option retenue est de couvrir au minimum les risques exprimés à travers :

- une composante égale au besoin qui correspondrait à l'application du ratio de solvabilité européen, sur la base des actifs de chaque fonds ;
- une composante égale au besoin qui correspondrait à la couverture des risques de marché, sur la base des actifs de marché de chaque fonds,

par la constitution des réserves prévues par la réglementation, puis par celle du FRBG.

Le supplément par rapport au minimum correspond à une démarche de couverture des besoins futurs de fonds propres, pouvant résulter à la fois des évolutions réglementaires et de la politique de gestion des actifs.

Pour la section Epargne-logement, le FRBG comprend en outre une composante destinée à satisfaire la clause de maintien des fonds propres de la section au niveau observé au 31 décembre 2003 (cf. I-3).

IV – Informations financières sur les risques de marché

1 – Gestion actif-passif

Les fonds d'épargne sont exposés au risque de transformation puisqu'ils prêtent à moyen et long terme à partir de ressources à vue. Cependant, la stabilité des dépôts, historiquement constatée, l'indexation de la majeure partie des prêts sur le taux de la ressource, ainsi que le maintien d'un niveau de liquidité adéquat, permettent de réaliser cette transformation dans de bonnes conditions de sécurité.

Les risques de taux et de liquidité sont mesurés au moyen d'outils de gestion actif-passif, qui prennent en compte à un niveau très fin les caractéristiques des actifs et des passifs, et permettent notamment de simuler l'évolution du bilan selon différentes hypothèses de collecte et de versement de prêts. Dans un souci de sécurité maximale du dispositif pour les déposants, il est procédé à un dimensionnement et à une structuration des portefeuilles d'actifs financiers, afin de ménager de réelles possibilités d'adaptation aux évolutions potentielles du risque de liquidité, tout en protégeant la marge actuelle et la marge future contre la variation des taux d'intérêt.

À la suite de l'annonce, le 21 juillet 2003, de la mise en place d'une règle d'indexation pour les taux réglementés, les outils de prévision et de mesure des risques ont été adaptés à la nouvelle règle.

Simultanément, les fonds d'épargne, en anticipation des futures normes d'exigence de fonds propres, ont mesuré les effets de ces normes, notamment par rapport à la couverture du risque de taux.

2 – Le contrôle des risques

Le contrôle des risques du groupe Caisse des Dépôts repose sur trois niveaux : métier – établissement – groupe. Le contrôle général, au niveau du groupe, fixe les normes et valide les instruments et les méthodes ; le contrôle des risques, au niveau de l'Établissement public, est en charge du suivi des risques financiers des portefeuilles.

Concernant les risques de crédit, un Comité des risques de contrepartie, qui se réunit mensuellement, est en charge de :

- définir et suivre la politique de risque de crédit ;
- arrêter la méthodologie de fixation des limites des contreparties, sur proposition du contrôle des risques ;
- fixer les limites par contrepartie, sur proposition du contrôle des risques, sachant que chaque portefeuille bénéficie de limites indépendantes.

Le contrôle des risques est en charge du suivi au quotidien du respect des limites par chaque direction financière. Il appuie ses propositions de limites sur des analyses synthétiques, effectuées essentiellement à partir des analyses d'Ixis CIB, des agences de notations et des informations publiques.

Ainsi, au 31 décembre 2004, le principal engagement par contrepartie des portefeuilles de taux des fonds d'épargne est investi à hauteur de 61 % en emprunts d'État français.

V – Présentation des comptes

Les états financiers retracent la situation de l'ensemble des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts ; ils recouvrent les fonds suivants :

- Caisses d'Épargne et de Prévoyance : livret A ;
- Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'Épargne et de Prévoyance ;
- Caisse Nationale d'Épargne : livrets A et B ;
- Fonds de réserve et de garantie de la CNE ;
- Livret d'Épargne Populaire : fonds centralisés par les CEP, la CNE, les banques et autres réseaux ;
- Fonds de réserve du LEP ;
- Livret Jeunes ;
- Fonds de réserve du livret Jeunes ;
- Codevi ;
- Épargne-logement ;
- PEP – CNE.

Autres fonds :

- Fonds de réserve du financement du logement (FRFL) ;
- Fonds de réserve de l'Épargne-logement des CEP ;
- Épargne construction ;
- Fonds de garantie des SDR ;
- Fonds spécial CFF.

La gestion de chacun de ces fonds est retracée dans des comptes séparés ; une présentation d'ensemble et une décomposition par fonds sont donc établies.

Note 1 – Opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
Comptes ordinaires	1 418	1 536	1 388
Disponibilités courantes ⁽¹⁾	49	216	68
Disponibilités représentatives des réserves obligatoires	1 366	1 319	1 319
Intérêts courus	3	1	1
Autres créances sur établissements de crédit à terme		234	234
Titres pris en pension livrée		228	228
Intérêts courus		6	6
TOTAL	1 418	1 770	1 622

(1) L'établissement public Caisse des Dépôts, entité Section générale, est le banquier des fonds d'épargne : à ce titre, il assure la centralisation de la trésorerie ainsi que l'ensemble des prestations de nature bancaire.

* Détail des reclassements au 31 décembre 2003 : ventilation des comptes de disponibilités à l'actif et au passif selon leur solde par fonds.

Note 2 – Opérations de financement

Pour finaliser la mise en conformité avec les dispositions du Règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2000-03, les opérations de financement ont été ventilées entre les créances sur établissement de crédit et les opérations avec la clientèle (cf. II Note de présentation). Toutefois, la présentation par nature de financement est maintenue pour compléter l'information donnée, notamment au titre des prêts réglementés.

A) PRETS A L'EQUIPEMENT

(en millions d'euros)	31.12.2004	Versements	Remboursements	Remboursements anticipés	Autres mouvements ⁽¹⁾	31.12.2003
Prêts équipement	3 564		(873)	(161)	(10)	4 608
Nouveaux emplois	89	63	(1)			27
Capital	3 653	63	(874)	(161)	(10)	4 635
Intérêts courus non échus	115				(33)	148
Echéances mises en recouvrement					(6)	6
Echéances impayées	2					2
TOTAL	3 770	63	(874)	(161)	(49)	4 791
dont :						
Capitaux douteux et accessoires	91				(35)	126
Provisions	(13)				7	(20)
Dont total établissements de crédit	30		(1)		(11)	42
Dont total opérations avec la clientèle	3 740	63	(873)	(161)	(38)	4 749

(1) Dont prêts réaménagés et variations des encours douteux, nets des provisions liées.

Note 2 (suite)

B) PRETS AU LOGEMENT

(en millions d'euros)	31.12.2004	Verse- ments	Rembour- sements	Rembour- sements anticipés	Autres mouve- ments ⁽¹⁾	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
PLA ^{(2) (3)}	45 866	2 222	(941)	(214)	(147)	44 946	44 946
PAM et PRV ⁽³⁾	6 221	387	(656)	(262)	(8)	6 760	6 760
PLI et PHEBE	4 032	946	(104)	(24)	(274)	3 488	3 396
PAP	351		(765)		1	1 115	1 115
PPU	2 851	236	(218)	(68)	25	2 876	2 876
Divers ⁽³⁾	21 012	988	(1 352)	(110)	722	20 764	20 764
Capital	80 333	4 779	(4 036)	(678)	319	79 949	79 857
Intérêts courus non échus	4 743				(483)	5 226	5 226
Echéances mises en recouvrement	80				(48)	128	128
Echéances impayées	6				2	4	4
Remboursements anticipés en instance d'affectation							(7)
TOTAL	85 162	4 779	(4 036)	(678)	(210)	85 307	85 208
Dont total établissements de crédit	2 417	651	(818)	(1)	(14)	2 599	2 507
Dont total opérations avec la clientèle	82 745	4 128	(3 218)	(677)	(196)	82 708	82 701

(1) Dont reprises ou amortissements de surcotes et décotes, intérêts capitalisés, variation des encours douteux nets des provisions liées et prêts réaménagés.

(2) Hors subventions.

(3) Les prêts PLA, PAM et HLMA-HLMO réaménagés ont été reclassés en divers logement.

* Détail des reclassements au 31 décembre 2003 :

- affectation de l'avance PLI à Entenial en opérations de financement pour un montant de 92 millions d'euros ;

- transfert des remboursements anticipés en instance d'affectation sur prêts logement en comptes de régularisation passif pour un montant de 7 millions d'euros.

Les capitaux douteux et provisions s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2004			31.12.2003		
	Capitaux et accessoires	Provisions	Net	Capitaux et accessoires	Provisions	Net
PLA	2 517	277	2 240	2 599	305	2 294
PAM et PRV	296	16	280	368	24	344
PLI et PHEBE	53	3	50	58	5	53
PPU	89	4	85	143	6	137
Divers	959	101	858	1 044	106	938
TOTAL	3 914	401	3 513	4 212	446	3 766
Dont total établissements de crédit	11	11	1	12	11	1
Dont total opérations avec la clientèle	3 903	390	3 765	4 200	435	3 765

C) PRETS DIVERS

(en millions d'euros)	31.12.2004	Verse- ments	Rembour- sements	Rembour- sements anticipés	Autres mouve- ments ⁽¹⁾	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
Prêts Codevi							
BDPME	3 415	175	(153)			3 393	3 393
SDR	372		(92)	(11)		475	475
Autres	7		(8)	(3)		18	18
Capital	3 794	175	(253)	(14)		3 886	3 886
Intérêts courus non échus	127				(5)	132	132
Echéances mises en recouvrement	5				1	4	4
Echéances impayées	6				(12)	18	18
TOTAL	3 932	175	(253)	(14)	(16)	4 040	4 040
dont :							
Capitaux douteux et accessoires					(4)	4	4
Prêts Epargne-logement							
Prêts principaux	2 273	441	(478)	(102)	(2)	2 414	2 414
Prêts complémentaires	12 393	3 122	(836)	(644)	(8)	10 759	10 762
Prêts conventionnés	2 689	912	(106)	(210)		2 093	2 094
Capital	17 355	4 475	(1 420)	(956)	(10)	15 266	15 270
Intérêts courus non échus	48				4	44	44
Echéances mises en recouvrement	1					1	1
Echéances impayées	1					1	1
TOTAL	17 405	4 475	(1 420)	(956)	(6)	15 312	15 316
dont :							
Capitaux douteux et accessoires	29				1	28	28
Provisions	(18)				(7)	(11)	(11)
Autres prêts divers							
CNCEP	986		(121)			1 107	1 107
Autres prêts ^{(2) (3)}	1 188	36	(147)	(10)	63	1 246	1 246
Capital	2 174	36	(268)	(10)	63	2 353	2 353
Intérêts courus non échus	42				(7)	49	49
Echéances mises en recouvrement	41				4	37	37
TOTAL	2 257	36	(268)	(10)	60	2 439	2 439
dont :							
Capitaux douteux et accessoires ⁽²⁾	969				(3)	972	972
Provisions ⁽²⁾	(5)				56	(61)	(61)
TOTAL PRETS DIVERS	23 594	4 686	(1 941)	(980)	38	21 791	21 795
Dont total établissements de crédit	5 218	211	(521)	(11)	(19)	5 558	5 558
Dont total opérations avec la clientèle	18 376	4 475	(1 420)	(969)	57	16 233	16 237

(1) Dont variation des encours douteux, nets des provisions liées.

(2) Dont un prêt déclassé en créances douteuses d'un montant de 983 millions d'euros, et qui bénéficie d'une garantie totale de l'Etat, enregistrée en hors-bilan (cf. Note 15). Conformément à la réglementation bancaire, les intérêts courus non échus ont été provisionnés à 100 %.

(3) Versement de 36 millions d'euros de prêts participatifs.

* Détail des reclassements au 31 décembre 2003 : transfert des remboursements anticipés en instance d'affectation sur prêts Epargne-logement en comptes de régularisation pour un montant de 4 millions d'euros.

Note 3 – Opérations sur titre

A) ANALYSE PAR NATURE ET TYPE DE PORTEFEUILLE, NETS DES PROVISIONS

(en millions d'euros)	31.12.2004			31.12.2003		
	Titres de placement	Titres d'investissement ⁽¹⁾	Titres de l'activité de portefeuille	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille
Effets publics et valeurs assimilées						
Fonds d'Etat	22 925	11 467		26 570	11 516	
Bons du Trésor	23 122	1 167		20 496	932	
Titres prêtés*	6 419	5 848		6 146	6 366	
Sous-total par portefeuille	52 466	18 482		53 212	18 814	
Total tous portefeuilles		70 948			72 026	
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Obligations	17 284	8 752		18 489	6 565	
Autres titres à revenu fixe	22 567	1 709		13 829	1 420	
Titres prêtés*	48			24		
Sous-total par portefeuille	39 899	10 461		32 342	7 985	
Total tous portefeuilles		50 360			40 327	
Actions et autres titres à revenu variable						
Actions	6 197			5 565		
Autres titres à revenu variable (dont OPCVM) ⁽²⁾	478		32	395		22
Sous-total par portefeuille	6 675		32	5 960		22
Total tous portefeuilles		6 707			5 982	
SOUS-TOTAL PAR PORTEFEUILLE ⁽³⁾	99 040	28 943	32	91 514	26 799	22
TOTAL TOUS PORTEFEUILLES		128 015			118 335	
* Détails des titres prêtés						
Fonds d'Etat	3 351	5 631		3 759	6 214	
Bons du Trésor	3 068	217		2 387	152	
Obligations	48			24		
TOTAL	6 467	5 848		6 170	6 366	

(1) Abondement du portefeuille d'investissement de la section Epargne-logement, dans un premier temps par transfert à partir du portefeuille de placement pour un montant de 3 325 millions d'euros au 30 juin 2004, puis par achats sur le marché (cf. I-3 Notes annexes aux états financiers).

(2) Dont parts d'OPCVM dédiés - FCP Obligation Epargne - cédés au cours du 4^e trimestre 2004 soit une diminution des encours de 43 millions d'euros dégageant une plus value de cession de 35 millions d'euros. Au 31 décembre 2003, la valeur bilan était de 22 millions d'euros et la valeur liquidative de 54 millions d'euros.

(3) Au cours de l'exercice 2003, des titres du portefeuille d'investissement ont été cédés, leur détention n'étant plus compatible avec le nouveau code d'investissement défini par le ministère de l'Economie et des Finances. Ces lignes représentaient en valeur bilan un montant de 457 millions d'euros dégageant une plus-value de 50 millions d'euros en 2003. Aucun titre du portefeuille d'investissement n'a été cédé en 2004.

B) ELEMENTS COMPLEMENTAIRES D'INFORMATION

(en millions d'euros)	31.12.2004			31.12.2003		
	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille
Effets publics et valeurs assimilées						
Valeur brute	50 030	17 641		50 923	17 916	
Primes/décotes	1 372	273		1 069	258	
Créances rattachées	1 065	568		1 244	640	
Provisions	(1)			(24)		
Valeur nette comptable par portefeuille	52 466	18 482		53 212	18 814	
Valeur nette comptable tous portefeuilles		70 948			72 026	
Valeur de marché des titres de placement et d'investissement	54 026	19 526		54 076	19 516	
Valeur de remboursement des titres de placement et d'investissement	50 030	17 641		50 923	17 916	
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Valeur brute	39 214	10 078		31 563	7 693	
Primes/décotes	272	82		303	71	
Créances rattachées	432	304		513	221	
Provisions	(19)	(3)		(37)		
Valeur nette comptable par portefeuille	39 899	10 461		32 342	7 985	
Valeur nette comptable tous portefeuilles		50 360			40 327	
Valeur de marché des titres de placement et d'investissement	40 785	10 999		32 921	8 278	
Valeur de remboursement des titres de placement et d'investissement	39 214	10 078		31 563	7 693	
Actions et autres titres à revenu variable						
Valeur brute	7 398		33	6 975		23
Créances rattachées	8					
Provisions	(731)		(1)	(1 015)		(1)
Valeur nette comptable	6 675		32	5 960		22
Valeur nette comptable tous portefeuilles		6 707			5 982	
Valeur de marché des titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille	9 716		33	8 913		22

Note 4 – Participations et autres titres détenus à long terme

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Participations	1	1
Brut	1	1
TOTAL	1	1

Note 5 – Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	31.12.2004	Cessions	Autres mouvements ⁽¹⁾	31.12.2003
Immobilisations de placement				
Immeubles ⁽²⁾			(4)	4
Brut		(81)		81
Amortissements		81	(4)	(77)
Réserves foncières				
Brut	1			1
Provisions	(1)			(1)
TOTAL			(4)	4
Brut	1	(81)		82
Amortissements		81	(4)	(77)
Provisions	(1)			(1)

(1) Correspondent aux dotations aux amortissements et aux dotations aux provisions, nettes des reprises.

(2) Il s'agit d'un immeuble construit sur terrain d'autrui, donné en crédit-bail arrivé à échéance en octobre 2004. Cet immeuble a été cédé en novembre 2004.

Note 6 – Comptes de régularisation et autres actifs

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
Autres actifs	20	9	100
Subventions et bonifications à recevoir	10	6	6
<i>Bonifications PLA à recevoir</i>	8	6	6
<i>Bonifications PAM à recevoir</i>	2		
Avances de refinancement Entenial			92
Autres débiteurs divers	10	3	2
Comptes de régularisation	25	10	33
Produits à recevoir	1	1	27
<i>Produits à recevoir sur instruments financiers</i>			26
<i>Prime Epargne-logement à recevoir</i>	1		
<i>Autres produits à recevoir</i>		1	1
Charges constatées d'avance	20	5	
<i>Charges constatées d'avance sur instruments financiers</i>	20	5	
Perte à étaler sur instruments dérivés			5
Autres comptes de régularisation	4	4	
<i>sur prêts</i>	4	4	
TOTAL	45	19	133

* Détail des reclassements au 31 décembre 2003 :

- compensation actif-passif de la valorisation des instruments financiers pour un montant de 26 millions d'euros ;
- affectation en comptes de régularisation des remboursements anticipés en instance d'affectation sur prêts Epargne-logement pour un montant de 4 millions d'euros ;
- transfert en opérations de financement de l'avance PLI à Entenial pour un montant de 92 millions d'euros.

Note 7 – Opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
Comptes ordinaires	268	148	
Disponibilités courantes ⁽¹⁾	263	148	
Intérêts courus	5		
Emprunts à terme	1 657	1 706	1 706
Emprunts auprès du CFF (PLI)	727	732	732
Autres emprunts auprès du CFF	138	148	148
Emprunts auprès d'IXIS CIB (PPU) ⁽²⁾	50	46	46
Emprunts repris de la CGLLS	486	543	543
Avances de la Section générale ⁽³⁾	225	201	201
Intérêts courus	31	37	37
Autres dettes envers les établissements de crédit	2 249		
Titres donnés en pension livrée	2 247		
Intérêts courus	2		
TOTAL	4 174	1 854	1 706

(1) L'Etablissement public Caisse des Dépôts, entité Section générale, est le banquier des fonds d'épargne : à ce titre, il assure la centralisation de la trésorerie ainsi que l'ensemble des prestations de nature bancaire.

(2) Refinancement des PPU (échéance 2021).

(3) Refinancement de prêts participatifs au Crédit Logement.

* Détail des reclassements au 31 décembre 2003 : ventilation des comptes de disponibilités à l'actif et au passif selon leur solde par fonds.

Note 8 – Dépôts

Pour finaliser la mise en conformité avec les dispositions du règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2000-03, les dépôts d'épargne centralisés ont été ventilés entre les dettes envers les établissements de crédit et les opérations avec la clientèle (cf. II Notes annexes aux états financiers). Toutefois, la présentation par nature de fonds a été maintenue pour compléter l'information donnée au titre des dépôts d'épargne réglementés.

A) DEPOTS CENTRALISES

(en millions d'euros)	Dépôts au 01.01.2005	Intérêts capitalisés au 01.01.2005 ⁽¹⁾	Dépôts au 31.12.2004	Dépôts au 01.01.2004	Intérêts capitalisés au 01.01.2004 ⁽¹⁾	Dépôts 31.12.2003
Livret A – CEP	66 113	1 422	64 691	65 617	1 712	63 905
Livrets A et B – CNE	50 148	1 059	49 089	49 205	1 255	47 950
LEP	50 675	1 770	48 905	47 851	1 833	46 018
Livret Jeunes	1 119	42	1 077	1 056	41	1 015
Codevi ⁽²⁾	8 648		8 648	8 329		8 329
Epargne-logement	30 825	901	29 924	29 263	876	28 387
PEP CNE	1 026	26	1 000	1 102	33	1 069
Livret Bleu du Crédit Mutuel ⁽³⁾	15 990		15 990	15 108		15 108
TOTAL	224 544	5 220	219 324	217 531	5 750	211 781
Dont établissements de crédit	126 220	2 484	123 736	122 590	3 070	119 520
Dont opérations avec la clientèle	98 324	2 736	95 588	94 941	2 680	92 261

(1) Les intérêts capitalisés tiennent compte du cumul des intérêts acquis au titre de l'exercice ainsi que d'éléments particuliers (modalités de centralisation du LEP..) ; ils ne peuvent donc être directement comparés avec les rémunérations acquises présentées dans le tableau ci-dessous.

(2) Les dépôts Codevi font l'objet d'une émission de titres pour le développement industriel (TDI). Ces derniers sont rémunérés au taux du Codevi, majoré de 1,5 % dans la limite du taux de centralisation ; au-delà, c'est le taux du Codevi qui s'applique. La part capitalisée sur les dépôts fait l'objet d'une centralisation l'année suivante.

(3) Jusqu'au 31 décembre 1998, en application du mémorandum du 27 avril 1991 relatif aux emplois d'intérêt général du livret Bleu du Crédit Mutuel, la Caisse des Dépôts centralisait 85 % des fonds déposés dans les caisses du Crédit Mutuel, dont 15 % étaient placés en liquidités, et les 85 % restants étaient avancés au livret A pour financer le logement social. En vertu de la convention du 31 décembre 1998, le Crédit Mutuel centralise 100 % de ses dépôts à la Caisse des Dépôts ; la section livret Bleu a été transférée aux sections livret A – CEP et livrets A et B – CNE : respectivement pour 60 % et 40 %, soit 9 594 et 6 396 millions d'euros au 31 décembre 2004 (9 065 et 6 043 millions d'euros au 31 décembre 2003).

B) REMUNERATIONS DES DEPOTS

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Livret A – CEP	1 425	1 718
Livrets A et B – CNE	1 062	1 258
LEP ⁽¹⁾	1 699	1 714
Livret Jeunes	44	41
Codevi	237	249
Epargne-logement	905	880
PEP CNE	26	34
Livret Bleu du Crédit Mutuel ⁽²⁾		
TOTAL	5 398	5 894
Dont établissements de crédit	2 887	3 198
Dont opérations avec la clientèle	2 511	2 696

(1) La rémunération acquise sur les LEP ne prend pas en compte la rémunération du mois en cours, pour les réseaux banques et CEP, enregistrée en créditeurs divers : 101 millions d'euros au 31 décembre 2004 (124 millions d'euros au 31 décembre 2003), les dépôts correspondants n'étant centralisés que le mois suivant.

(2) Le mémorandum du 1^{er} septembre 2004, relatif au livret Bleu, signé entre l'Etat et le Crédit Mutuel prévoit que, à compter du 1^{er} juillet 2004, le versement de la commission s'effectuera sur une périodicité mensuelle et non plus annuelle comme précédemment (cf. I-2 Notes annexes aux états financiers).

C) PRELEVEMENTS SUR LA REMUNERATION DES DEPOTS

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Livret B – CNE		12
Epargne-logement	6	17
PEP CNE		3
TOTAL	6	32

Il s'agit du prélèvement libératoire et de diverses contributions assises sur les produits d'épargne fiscalisés restant à reverser.

Note 9 – Comptes de régularisation et autres passifs

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
Autres passifs	702	23	8
Dettes fournisseurs	11	15	
Autres créditeurs divers	691	8	8
<i>Prélèvement de l'Etat restant à payer</i>	682		
<i>Résultat fonds spécial du CFF à reverser à l'Etat</i>	9	8	8
Comptes de régularisation	2 653	2 419	701
Charges à payer	383	413	522
<i>Rémunérations réseaux à payer (1)</i>	282	284	284
<i>Charges à payer sur instruments financiers</i>			94
<i>Prime Epargne-logement à reverser</i>		5	5
<i>Intérêts dépôts LEP à payer</i>	101	124	124
<i>Autres charges à payer</i>			15
Produits constatés d'avance	2 102	1 931	
<i>Sur bonifications (2)</i>	1 721	1 752	
<i>Sur instruments financiers</i>	381	179	
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	152	68	
Gains à étaler sur instruments financiers			179
Autres comptes de régularisation	16	7	
<i>Sur prêts</i>	16	7	
TOTAL	3 355	2 442	709

(1) Dont 44 millions d'euros d'acompte à payer au titre du mois de décembre 2004 dans le cadre de la mise en place de la nouvelle convention Epargne-logement (cf. I-3 Notes annexes aux états financiers).

(2) Détail des bonifications : ces bonifications concernent principalement les PLA directs : les bonifications font l'objet d'une reprise en compte de résultat selon la durée de vie des prêts auxquels elles se rapportent ; une partie reste à recevoir pour 8 millions d'euros au 31 décembre 2004 (6 millions d'euros au 31 décembre 2003) et figure de ce fait sous la rubrique "Comptes de régularisation et autres actifs".

* Détail des reclassements au 31 décembre 2003 :

- affectation des bonifications sur prêts en comptes de régularisation pour un montant de 1752 millions d'euros ;
- compensation actif/passif de la valorisation des instruments financiers pour un montant de 26 millions d'euros. Ces valorisations ne sont plus classées en charges à payer, mais en comptes d'ajustement sur instruments financiers ;
- affectation en comptes de régularisation des remboursements anticipés en instance d'affectation sur prêts logement pour un montant de 7 millions d'euros ;
- transfert des dettes fournisseurs en charges à payer pour un montant de 15 millions d'euros.

Note 9 (suite)

(en millions d'euros)	31.12.2004		31.12.2003	
	CEP	CNE	CEP	CNE
Bonifications brutes ⁽¹⁾	2 165	1 058	2 194	1 033
Reprises en résultat	(711)	(579)	(604)	(543)
Eliminations intersections ⁽²⁾	(212)		(328)	
Sous-total	1 242	479	1 262	490
TOTAL	1 721		1 752	

(1) Dont bonifications sur les PRU : livret A – CEP : 120 millions d'euros ; livret A et B – CNE : 84 millions d'euros au 31 décembre 2004 (respectivement 84 et 63 millions d'euros au 31 décembre 2003).

(2) Il s'agit de la bonification versée par le FRGCE à la section livret A CEP pour compenser la perte actuarielle correspondant à l'écart entre le taux des prêts et le coût de la ressource livret A. Cette bonification s'applique aux PLA très sociaux, prêts au logement d'urgence et prêts octroyés dans le cadre du plan pour la banlieue. Compte tenu des montants versés depuis 1995 et du changement d'évaluation (cf. I-4 Notes annexes aux états financiers), elle a fait l'objet d'une reprise de 116 millions d'euros au 31 décembre 2004 (12 millions d'euros au 31 décembre 2003).

Note 10 – Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31.12.2003	Dotations nettes des reprises	31.12.2004
PLI et PPU (LEP) ⁽¹⁾	318	(43)	275
Prêts SDR et FIM (Codevi) ⁽²⁾	3	(1)	2
Géothermie (livret A) ⁽²⁾	12	(2)	10
PDR (livret A) ^{(1) (6)}	60	9	69
Prêts à 3,45 % (dont PLUS) (livret A) ^{(1) (7)}	172	(92)	80
PLA-TS (livret A) ⁽¹⁾	328	(116)	212
Prêts PLA CGLLS (livret A) ⁽³⁾	–	6	6
Litiges ⁽⁴⁾	7	2	9
Epargne-logement ⁽⁵⁾	568	31	599
Instruments de couverture	7	1	8
TOTAL	1 475	(205)	1 269

(1) Ces prêts présentent des conditions de taux inférieures au coût de la ressource ; la perte actuarielle correspondante fait l'objet d'une provision, ajustée en fonction des versements, des offres enregistrées au hors-bilan, ainsi que d'une évaluation de la probabilité raisonnable de consommation des enveloppes globales autorisées (cf. I-4 Notes annexes aux états financiers).

(2) Ces prêts ont fait l'objet de réaménagements à des conditions inférieures au coût de la ressource ; la provision correspond à la perte actuarielle future générée par le réaménagement.

(3) Transfert en provisions pour risques et charges de la provision pour PLA liée à la surcote payée lors de la reprise des prêts CGLLS.

(4) Dont provisions CFF (4 millions d'euros).

(5) Provision spécifique Epargne-logement (cf. III-10 Notes annexes aux états financiers).

(6) Ces prêts sont bonifiés en totalité par l'UESL depuis la mise en place de la nouvelle enveloppe 2002-2004.

(7) Ces prêts étaient à 4,20 % avant le 1^{er} août 2003.

Note 11 – Fonds pour Risques Bancaires Généraux

(en millions d'euros)	31.12.2003	Dotations nettes des reprises	31.12.2004
Risques généraux (CAD + RSE)			
Livret A – CEP	685	87	772
Livrets A et B – CNE	408	114	522
LEP	99	32	131
Livret Jeunes	2	(1)	1
Codevi	91	(7)	84
Epargne-logement ⁽¹⁾	974	(80)	894
PEP – CNE	25	1	26
Sous-total	2 284	146	2 430
Risques généraux anticipés ⁽²⁾			
Livret A – CEP	260	55	315
Livrets A et B – CNE	174	36	210
LEP	189		189
Epargne-logement ⁽³⁾		49	49
Sous-total	623	140	763
TOTAL	2 908	286	3 194

(1) Reprise du FRBG de 80 millions d'euros, liée à la fois à l'évolution à la baisse du risque de marché sur le portefeuille de placement et au transfert des titres de placement en portefeuille d'investissement sur la section Epargne-logement (cf. I-3 Notes annexes aux états financiers).

(2) Cf. III-11 Notes annexes aux états financiers.

(3) Au 31 décembre 2003, la provision sur risques généraux anticipés de 64 millions d'euros sur l'Epargne-logement a été reprise en totalité en raison du transfert de responsabilité à La Poste de la gestion financière du fonds Epargne-logement. Au 31 décembre 2004, une dotation complémentaire du FRBG de 49 millions d'euros a été comptabilisée afin de maintenir les éléments de couverture des risques à un niveau au moins égal au montant cumulé de ces mêmes éléments tel que résultant de l'arrêté comptable du 31 décembre 2003 (cf. I-3 Notes annexes aux états financiers).

Note 12 – Capitaux propres

A) RESERVES ET REPORT A NOUVEAU

(en millions d'euros)	31.12.2004	Autres mouvements	Affectation des résultats 2003	31.12.2003
Réserves				
Fonds de réserve des CEP	1 312	(675) ^{(1) (2)}	692 ⁽³⁾	1 295
Fonds de réserve et de garantie de la CNE	979	(288) ⁽¹⁾	319 ⁽³⁾	948
Fonds de réserve du LEP	957	89 ^{(1) (2)}	(19) ⁽³⁾	887
Fonds de réserve du livret Jeunes	63		7 ⁽³⁾	56
FRFL	657	(682)	104	1 235
Sous-total (A)	3 968	(1 556)	1 103	4 421
Report à nouveau				
Livret A – CEP		(37) ⁽¹⁾		37
Livrets A et B – CNE	3	(14) ⁽¹⁾		17
LEP		(6) ⁽¹⁾		6
Codevi	36		(27)	63
Epargne-logement	43		(4)	47
PEP CNE	29		18	11
FREL	85		2	83
Fonds de garantie des SDR	1			1
Sous-total (B)	197	(57)	(11)	265
Dépôt de garantie SDR (C) ⁽⁴⁾	13			13
TOTAL (A + B + C)	4 178	(1 613) ⁽⁵⁾	1 092	4 699
Elimination interfonds sur fonds de réserve	(160)		40	(200)
Autres éliminations	1			1
TOTAL ⁽⁶⁾	(159)		40	(199)
TOTAL GENERAL	4 019		1 132	4 500

(1) Affectation en réserves des reports à nouveau pour 57 millions d'euros liés au changement de méthode comptable en 2003 sur les OAT indexées sur l'inflation (cf. III-3 Notes annexes aux états financiers).

(2) Le FRGCE a abondé le FRLEP pour 83 millions d'euros.

(3) Les résultats affectés aux fonds de réserve correspondent, d'une part, aux résultats des fonds principaux (livret A CEP : 694 millions d'euros ; livrets A et B CNE : 290 millions d'euros ; LEP : – 41 millions d'euros ; livret Jeunes : 6 millions d'euros) et, d'autre part, aux résultats des fonds de réserve (CEP : – 2 millions d'euros ; CNE : 29 millions d'euros ; LEP : 22 millions d'euros ; livret Jeunes : 1 million d'euros).

(4) Dont 1 % du montant des prêts versés aux SDR sur fonds Codevi.

(5) Dont prélèvement de l'Etat d'un montant de 1 614 millions d'euros (pour 629 millions d'euros sur le FRGCE, 303 millions d'euros sur le FRGCNE et 682 millions d'euros restant à payer sur le FRFL).

(6) Correspond au retraitement des plus et moins-values internes de cessions de prêts entre les fonds.

B) RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION

Le résultat d'ensemble s'élève à 1 266 millions d'euros.

Les résultats, identifiés pour chacun des fonds gérés, seront affectés conformément aux textes qui les régissent :

(en millions d'euros)	Résultat 2004	Réserves ⁽¹⁾	Report à nouveau
Livret A – CEP	729	729	
Fonds de réserve des CEP	100	100	
Livrets A et B – CNE	266	266	
Fonds de réserve de la CNE	25	25	
LEP	(24)	(24)	
Fonds de réserve du LEP	19	19	
Livret Jeunes	(8)	(8)	
Codevi	51		51
Epargne-logement			
PEP – CNE	1		1
Autres fonds	71	71	
Sous-total	1 230	1 178	52
Elimination interfonds ⁽²⁾	36		
TOTAL	1 266		

(1) Fonds de réserve respectif de chaque fonds.

(2) Correspond au retraitement des plus et moins-values de cessions internes de prêts entre les fonds.

C) CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2005 AVANT PRELEVEMENT DE L'ETAT HORS FRBG

(en millions d'euros)	01.01.2005			Affectation des résultats 2004	31.12.2004		
	Total	Report à nouveau	Réserves		Total	Report à nouveau	Réserves
Livret A – CEP	2 141		2 141	829	1 312		1 312
Livrets A et B – CNE	1 273	2	1 271	291	982	3	979
LEP	952		952	(5)	957		957
Livret Jeunes	55		55	(8)	63		63
Codevi	87	87		51	36	36	
Epargne-logement	43	43			43	43	
PEP – CNE	30	30		1	29	29	
FRFL	726		726	69	657		657
FREL	87	87		2	85	85	
Fonds de garantie des SDR	1	1			1	1	
Sous-total	5 395	250	5 145	1 230	4 165	197	3 968
Dépôt de garantie SDR	13		13		13		13
TOTAL	5 408	250	5 158	1 230 ⁽¹⁾	4 178	197	3 981
Elimination sur fonds de réserve	(124)		(124)	36	(160)		(160)
Autres éliminations	1		1		1		1
TOTAL ⁽²⁾	(123)		(123)	36	(159)		(159)
TOTAL GENERAL	5 285	250	5 035	1 266	4 019	197	3 822

(1) Cumul des résultats par fonds avant élimination.

(2) Correspond aux plus et moins-values de cessions internes de prêts entre les fonds.

La loi de finances pour 2005 a inscrit le chiffre estimatif de 1 197 millions d'euros au titre de prélèvement sur les réserves des fonds d'épargne.

Note 13 – Risques de crédit sur opérations de financement

Une décote a été comptabilisée sur certains contrats restructurés à des conditions hors marché, correspondant à la valeur actuelle de la différence entre les flux futurs attendus des prêts avant et après restructuration, pour un montant de 14 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31.12.2004				
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux	Encours bruts douteux compromis ⁽¹⁾	Provisions ⁽¹⁾	Total
Répartition par zones géographiques	107 959	4 958	45	(436)	112 526
Prêts aux établissements de crédit	7 665		11	(11)	7 665
<i>France</i>	7 665		11	(11)	7 665
Prêts à la clientèle	100 294	4 958	34	(425)	104 861
<i>France</i>	100 257	4 958	34	(425)	104 824
<i>Reste du monde</i>	37				37
Répartition par durées résiduelles	107 959	4 958	45	(436)	112 526
Prêts aux établissements de crédit	7 665		11	(11)	7 665
<i>Inférieur à 3 mois</i>	508		11	(11)	508
<i>De 3 mois à 1 an</i>	230				230
<i>De 1 à 5 ans</i>	1 740				1 740
<i>Supérieur à 5 ans</i>	5 187				5 187
Prêts à la clientèle	100 294	4 958	34	(425)	104 861
<i>Inférieur à 3 mois</i>	5 632	361	26	(273)	5 746
<i>De 3 mois à 1 an</i>	3 012	126	1	(5)	3 134
<i>De 1 à 5 ans</i>	16 916	678	3	(27)	17 570
<i>Supérieur à 5 ans</i>	74 734	3 793	4	(120)	78 411
Répartition des prêts à la clientèle par secteurs	100 294	4 958	34	(425)	104 861
HLM	63 270	2 074		(183)	65 161
Collectivités locales	6 578	184	4	(10)	6 756
Administrations publiques	1 126	2			1 128
EPIC	9 748	1 609	9	(182)	11 184
Administrations privées	893	71	5	(16)	953
Sociétés commerciales	1 198	1 004	1	(16)	2 187
Autres	17 481	14	15	(18)	17 492
Provisions sur opérations de financement		402	34		436
Prêts aux établissements de crédit					
<i>31.12.2003</i>		11			11
<i>Reclassements</i>		(11)	11		
<i>31.12.2004</i>			11		11
Prêts à la clientèle					
<i>31.12.2003</i>		504	30		534
<i>Dotations</i>		70	2		72
<i>Reprises</i>		178	3		181
<i>Reclassements</i>		6	(6)		
<i>31.12.2004</i>		402	23		425

(1) Les intérêts relatifs aux douteux compromis sont toujours comptabilisés et provisionnés.

Note 14 – Risques de crédit sur titres à revenu fixe

Le portefeuille de titres des fonds d'épargne étant essentiellement composé de valeurs émises par des établissements d'une notation supérieure à A3 et ne présentant pas de risques de défaillance de contrepartie, aucun titre n'a fait l'objet de déclassement en douteux au 31 décembre 2004.

(en millions d'euros)	Encours bruts sains au 31.12.2004
Répartition par devises	121 308
Titres de placement	92 365
<i>Euro</i>	92 365
Titres d'investissement	28 943
<i>Euro</i>	28 943
Répartition par durées résiduelles	121 308
Titres de placement	92 365
<i>Inférieur à 3 mois</i>	10 069
<i>De 3 mois à 1 an</i>	13 743
<i>De 1 à 5 ans</i>	36 596
<i>Supérieur à 5 ans</i>	31 957
Titres d'investissement	28 943
<i>De 3 mois à 1 an</i>	2 320
<i>De 1 à 5 ans</i>	20 407
<i>Supérieur à 5 ans</i>	6 216
Répartition par notation ⁽¹⁾	121 308
Titres de placement	92 365
<i>Aaa</i>	70 307
<i>Aa</i>	9 013
<i>A</i>	2 284
<i>Autres ⁽²⁾</i>	10 761
Titres d'investissement	28 943
<i>Aaa</i>	23 755
<i>Aa</i>	2 131
<i>A</i>	757
<i>Autres ⁽²⁾</i>	2 300

(1) Selon l'agence de notation Moody's.

(2) Notation non renseignée.

Note 15 – Engagements hors-bilan

A) ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS, DE GARANTIE, SUR TITRES ET AUTRES ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titre			
Engagements de financement	10 937	8 910	8 910
En faveur d'établissements de crédit	2 570	1 389	
Offres de prêts	2 516	1 378	
<i>Prêts au logement</i> ⁽¹⁾	2 370	1 057	
<i>Prêts équipements</i>			
<i>Prêts divers</i> ⁽²⁾	146	321	
Promesses d'octroi de prêts	1	2	
<i>Prêts au logement</i>	1	2	
Prêts contractés non versés	1	9	
<i>Prêts au logement</i>	1	9	
Autres engagements de financement ⁽³⁾	52		
En faveur de la clientèle	8 367	7 521	8 910
Offres de prêts	4 929	4 188	4 188
<i>Prêts au logement</i>	4 929	4 188	4 188
Promesses d'octroi de prêts	752	972	2 352
<i>Prêts au logement</i>	752	972	2 031
<i>Prêts divers</i>			321
Prêts contractés non versés	2 686	2 361	2 370
<i>Prêts à l'équipement</i> ⁽⁴⁾	38		
<i>Prêts au logement</i>	1 856	1 612	1 621
<i>Prêts Epargne-logement</i>	792	749	749
Engagements de garantie	38	38	388
Titres donnés en garantie			350
Autres garanties données en faveur d'établissements de crédit ⁽⁵⁾	38	38	38
Engagements donnés sur titres	5		
Titres à livrer	5		
Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres			
Engagements de garantie	81 068	76 265	76 265
Engagements de garantie reçus de l'Etat et assimilés ^{(6) (7)}	77 345	1 008	1 008
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	3 608	3 560	3 560
Autres engagements de garantie reçus ⁽⁷⁾	115	71 697	71 697
Engagements reçus sur titres	193	74	74
Titres à recevoir	193	74	74
Autres engagements donnés et reçus			
Autres engagements donnés	352	352	2
Titres donnés en garantie ⁽⁸⁾	350	350	
Promesses de vente immeubles	2	2	2
Autres engagements reçus	11	12	12
Bonifications à recevoir au titre des PLA ⁽⁹⁾	11	12	12

(1) La Caisse des Dépôts refinance les établissements financiers émetteurs de PLI et de PLS. Elle s'est engagée à refinancer 1 630 millions d'euros de PLS et 160 millions d'euros de PLI au titre de 2004, et 670 millions d'euros de PLS et 160 millions d'euros de PLI au titre de 2003. L'enveloppe globale non utilisée au 31 décembre 2004 s'élève à 2 263 millions d'euros, soit 581 millions sur 2002-2003 et 1 682 millions d'euros sur 2004.

(2) Engagement donné au CEPME.

(3) Cet engagement concerne Ixis CIB.

(4) Prêt infrastructure accordé à la CNA.

(5) Cet engagement concerne le CFF.

(6) Dont un engagement reçu de l'Etat, garantissant un prêt de 983 millions d'euros – ICNE et impayés inclus – classé en douteux (cf. Note 2 C).

(7) Reclassement en 2004 des autres engagements de garantie reçus en engagements de garantie reçus de l'Etat et assimilés (collectivités locales).

(8) Titres mis en garantie dans le cadre du système de règlement-livraison Relit Grande Vitesse.

(9) Cette bonification concerne des contrats de prêts (PLA accordés dans les DOM), qui ont été signés mais dont les fonds correspondants n'ont pas encore été versés. A chaque versement de prêts, ces bonifications sont affectées au passif du bilan (cf. Note 9 B).

* Détail des reclassements au 31 décembre 2003 :

– reclassification de promesses d'octroi de prêts en offres de prêts pour un montant de 1 380 millions d'euros ;

– transfert de la garantie sur titres en autres engagements donnés pour 350 millions d'euros.

B) INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en millions d'euros)	31.12.2004		31.12.2003	
	Achat/Emprunt	Vente/Prêt	Achat/Emprunt	Vente/Prêt
OPERATIONS FERMES	11 894	11 894	6 082	6 082
Marchés de gré à gré	11 894	11 894	6 082	6 082
Swaps de taux ⁽¹⁾	11 894	11 894	6 082	6 082
<i>Juste valeur</i> ⁽²⁾	3 802	3 150		
OPERATIONS CONDITIONNELLES	19		620	
Marchés de gré à gré	19		620	
Caps	19		21	
<i>Juste valeur</i> ⁽²⁾				
Swaptions ⁽³⁾			540	
Options sur indices			59	

(1) Correspond au nominal de l'engagement.

(2) L'information de la juste valeur des instruments financiers est communiquée conformément au nouveau règlement relatif à la transposition en droit national des directives européennes "juste valeur" sur les instruments financiers dérivés, adopté le 23 novembre 2004 par le Comité de la réglementation comptable (cf. III-8 Notes annexes aux états financiers).

La juste valeur, information issue du système de gestion, représente la valorisation des swaps sur la base des données de marché du 31 décembre 2004. Les opérations dérivées de la Direction des fonds d'épargne étant des swaps de couverture, la juste valeur indiquée ne traduit pas l'économie actuelle des opérations de la DFE.

(3) Début 2003, des achats d'options de swaps – swaptions – d'échéance janvier 2004, pour un montant de 540 millions d'euros, ont été réalisés afin de couvrir l'éventuelle dépréciation d'investissements en OAT de maturité 2012 et 2016 contre une hausse significative des taux d'intérêt. Les taux ayant baissé par rapport au niveau d'achat et au seuil de déclenchement, aucun produit n'a été constaté sur ces options.

Les swaps de taux concernent :

- A hauteur de 1 539 millions d'euros (1 642 millions d'euros au 31 décembre 2003), des échanges de taux réalisés sur des prêts :
 - 1 145 millions d'euros (1 195 millions d'euros au 31 décembre 2003) dans le cadre du refinancement des Prêts locatifs intermédiaires (PLI) du CFF ;
 - 381 millions d'euros (433 millions d'euros au 31 décembre 2003) dans le cadre du refinancement des prêts à taux variables aux SDR ;
 - 13 millions d'euros (14 millions d'euros au 31 décembre 2003) dans le cadre du refinancement des prêts à taux variables.
- A hauteur de 10 355 millions d'euros (4 440 millions d'euros au 31 décembre 2003), des opérations de couverture de titres sous forme d'asset swap. Les contreparties avec lesquelles ces opérations d'asset swap ont été traitées sont des établissements bancaires d'une notation supérieure ou égale à Aa.

Note 16 – Risques de crédit sur le hors-bilan

Les engagements sur signature ou sur instruments financiers à terme ne présentant pas, au 31 décembre 2004, de risques de défaillance de contrepartie, aucun engagement n'a fait l'objet de déclassement en douteux.

A) ENGAGEMENTS SUR SIGNATURE

(en millions d'euros)	Encours bruts sains au 31.12.2004
Répartition par zones géographiques	
Engagements de garantie donnés	38
<i>France</i>	38

B) INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (OPERATIONS DE GRE A GRE)

(en millions d'euros)	Encours bruts sains au 31.12.2004
Répartition par zones géographiques	
Opérations fermes	11 894
<i>France</i>	11 894
Opérations conditionnelles	19
<i>France</i>	19
Répartition par durées résiduelles	
Opérations fermes	11 894
<i>Inférieur à 3 mois</i>	71
<i>De 3 mois à 1 an</i>	1 112
<i>De 1 à 5 ans</i>	1 679
<i>Supérieur à 5 ans</i>	9 032
Opérations conditionnelles	19
<i>Supérieur à 5 ans</i>	19

Note 17 – Intérêts et produits assimilés

A) OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Produits sur disponibilités ⁽¹⁾	32	39
Produits sur titres pris en pension livrée ⁽¹⁾	95	98
TOTAL	127	137

(1) Les titres pris en pension livrée et les disponibilités font l'objet d'une rémunération conforme aux pratiques du marché.

B) OPERATIONS DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
Intérêts (1)	4 264	4 720	4 720
Prêts équipement	255	332	335
Prêts logement	2 917	3 327	3 324
Prêts divers	1 092	1 061	1 061
Indemnités de remboursements anticipés (2)	40	17	15
Prêts équipement	16	10	8
Prêts logement	17	7	7
Prêts divers	7		
Reprise nette de bonifications (3)	99	99	97
Prêts équipement	2	2	
Prêts logement	97	97	97
Plus ou moins-values (4)	206	162	162
Prêts logement	206	162	162
Résultat net sur opérations de couverture	11	11	(10)
Prêts logement			(21)
Prêts divers	11	11	11
Dotations aux provisions nettes des reprises	65	3	4
Prêts équipement	3	2	2
Prêts logement (5)	60	7	8
Prêts divers	2	(6)	(6)
TOTAL	4 685	5 012	4 988
Prêts équipement	276	346	345
Prêts logement	3 297	3 600	3 577
Prêts divers	1 112	1 066	1 066
Dont établissements de crédit	324	374	350
Dont opérations avec la clientèle	4 361	4 638	4 639

(1) Y compris intérêts compensateurs.

(2) Les indemnités sont prises en résultat dès l'année de réalisation.

(3) Nette de l'élimination de la subvention PLA-TS versée par le FRGCE au livret A CEP.

(4) Nettes de l'élimination des plus et moins-values restant au titre des cessions interfonds (cf. Note 12 A), dont l'amortissement des surcotes nettes sur prêts repris à la CGLLS (170 millions d'euros au 31 décembre 2004 et 122 millions d'euros au 31 décembre 2003).

(5) Dont 6 millions d'euros au 31 décembre 2004 de reprise totale de provision relative à la surcote CGLLS (3 millions d'euros au 31 décembre 2003), cette provision étant transférée en provision pour risques et charges (cf. Note 2 B).

* Détail des reclassements au 31 décembre 2003 :

- ventilation des produits sur prêts équipement selon leur nature (indemnités de remboursements anticipés et reprises de bonifications) ;
- affectation des intérêts sur l'avance PLI à Entenial en intérêts sur prêts logement pour 3 millions d'euros ;
- transfert du résultat sur swaps PLI en résultat net sur instruments financiers pour - 21 millions d'euros ;
- transfert de la reprise de provision sur la surcote CGLLS en coût du risque pour 1 million d'euros.

Note 17 (suite)

C) REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES A REVENU FIXE

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
Titres de placement	3 121	3 376	3 339
Effets publics et valeurs assimilées	1 895	2 134	2 134
<i>Fonds d'Etat</i>	1 209	1 323	1 323
<i>Bons du Trésor</i>	686	811	811
Obligations	657	702	702
Autres titres à revenu fixe	569	540	540
Résultat net sur opérations de couverture			(37)
Titres d'investissement	1 272	1 241	1 241
Effets publics et valeurs assimilées	816	868	868
<i>Fonds d'Etat</i>	766	791	791
<i>Bons du Trésor</i>	50	77	77
Obligations	380	305	305
Autres titres à revenu fixe	76	68	68
TOTAL	4 393	4 617	4 580

* Détail des reclassements au 31 décembre 2003 : transfert du résultat net sur opérations de couverture en intérêts et charges assimilées sur le portefeuille de titres à revenu fixe.

Note 18 – Intérêts et charges assimilées

A) OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Charges sur disponibilités ⁽¹⁾	(9)	(3)
Charges sur titres donnés en pension livrée ⁽¹⁾	(102)	(102)
Charges sur emprunts à terme	(9)	(287)
<i>Emprunts auprès du CFF (PLI) ⁽²⁾</i>	(54)	(54)
<i>Autres emprunts auprès du CFF</i>	(4)	(4)
<i>Emprunts auprès d'IXIS CIB (PPU)</i>	(4)	(4)
<i>Emprunts repris de la CGLLS ⁽³⁾</i>	57	(220)
<i>Avances de la Section générale</i>	(4)	(4)
TOTAL	(120)	(392)

(1) Les titres donnés en pension livrée et les disponibilités font l'objet d'une rémunération conforme aux pratiques du marché.

(2) Dont 57 millions d'euros d'intérêts courus non échus et 3 millions d'euros de reprise sur décote au 31 décembre 2004 sur emprunts de refinancement PLI-PLS cédés auprès du CFF par Ixis CIB.

(3) Correspond au 31 décembre 2004 à la reprise de la surcote des emprunts CGLLS.

Au 31 décembre 2003 : dont 435 millions d'euros de pénalités du remboursement anticipé de l'emprunt Ixis CIB, 105 millions d'euros d'intérêts et 260 millions d'euros de reprise nettes sur surcotes dans le cadre du remboursement anticipé en 2003 des emprunts CGLLS auprès d'Ixis CIB.

B) DEPOTS

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Intérêts déposants	(6 032)	(6 811)
Livret A – CEP	(1 443)	(1 742)
Livrets A et B – CNE	(1 073)	(1 271)
LEP	(1 840)	(1 862)
Livret Jeunes	(44)	(41)
Codevi	(313)	(334)
Epargne-logement	(904)	(884)
PEP	(28)	(35)
Livret Bleu	(387)	(642)
Prélèvements libératoires sur dépôts	(75)	(73)
Livret B – CNE	(12)	(12)
Epargne-logement	(59)	(57)
PEP	(4)	(4)
TOTAL	(6 107)	(6 884)
Dont établissements de crédit	(3 429)	(4 016)
Dont opérations avec la clientèle	(2 678)	(2 868)

Ces charges représentent :

- La rémunération servie aux déposants au titre des différents fonds gérés par la Caisse des Dépôts ; pour le livret Bleu du Crédit Mutuel, elle est majorée de la commission versée au réseau jusqu'au 1^{er} janvier 2004.

Les rémunérations des différents livrets sont réglementées et les taux servis sont les suivants :

- livret A : 2,25 % depuis le 1^{er} août 2003. A compter du 1^{er} août 2004, les taux des premiers livrets sont égaux à la moyenne arithmétique entre, d'une part, la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois et, d'autre part, l'inflation en France mesurée par la variation sur douze mois de l'indice INSEE des prix à la consommation de l'ensemble des ménages, pour le dernier mois pour lequel ces données sont connues, majorée d'un quart de point, avec arrondi au quart de point le plus proche ou à défaut au quart de point supérieur ;
- livret B CNE : 2,25 % depuis le 16 septembre 2003 ;
- LEP : 4,25 % du 1^{er} juillet 2000 au 31 juillet 2004 et 3,25 % depuis le 1^{er} août 2004 ;
- livret Jeunes : 4,25 % depuis le 1^{er} octobre 2000 ;
- Epargne-logement :
 - plan : taux hors prime selon les générations ; 2,50 % depuis le 1^{er} août 2003,
 - livrets : 1,50 % depuis le 1^{er} août 2003 ;
- livret Bleu :
 - pour les personnes physiques : 2,45 % depuis le 1^{er} août 2003,
 - pour les personnes morales : 2,37 % depuis le 1^{er} août 2003.

En application de l'article L. 221-18 du Code monétaire et financier, il n'est plus possible, depuis le 25 septembre 2003, d'ouvrir de nouveaux PEP. Concernant les PEP existants, les conditions de fonctionnement restent inchangées. La rémunération du PEP de la CNE, fixée chaque année pour l'année suivante, est de 3,7 % pour 2003 et 3,9 % pour 2004.

- Les intérêts sur TDI émis sur représentation des dépôts Codevi (3,75 % depuis le 1^{er} août 2003, cf. Note 8 A).

Note 19 – Revenus du portefeuille titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Actions	198	164
OPCVM	1	1
Autres	2	1
TOTAL	201	166

Note 20 – Commissions nettes

A) REMUNERATIONS DES RESEAUX CENTRALISATEURS

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Livret A – CEP	(781)	(789)
Livrets A et B – CNE	(739)	(734)
LEP	(330)	(313)
Livret Jeunes	(8)	(7)
Epargne-logement ⁽¹⁾	(500)	(316)
PEP	(9)	(10)
Livret Bleu ⁽²⁾	(205)	
TOTAL	(2 572)	(2 169)
Dont établissements de crédit	(1 190)	(978)
Dont opérations avec la clientèle	(1 382)	(1 191)

(1) Suite à la mise en place, à partir de janvier 2004, de la nouvelle convention relative aux modalités de centralisation des fonds et à la gestion financière de l'Epargne-logement de la CNE, La Poste bénéficie de nouvelles modalités de rémunération (cf. I-3 Notes annexes aux états financiers).

Sur 2003, reversement des commissions nettes des montants trop versés : 122 millions d'euros concernant les exercices de 1998 à 2002.

(2) Signature le 1^{er} septembre 2004 d'un mémorandum entre le Crédit Mutuel et l'Etat instaurant la mensualisation du versement de la commission sur livret Bleu avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2004. (cf. I-2 Notes annexes aux états financiers). Un montant global a été réglé concomitamment avec la nouvelle convention pour les six premiers mois avant d'entrer dans le nouveau système mensuel.

B) AUTRES COMMISSIONS

(en millions d'euros)	31.12.2004		31.12.2003	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Commissions de gestion de prêts	1		1	172
<i>Epargne-logement ⁽¹⁾</i>				172
<i>Autres prêts</i>	1		1	
Autres commissions ⁽²⁾		15	3	10
Sous-total	1	15	4	182
TOTAL NET		(14)		(178)

(1) Suite à la mise en place, à partir de janvier 2004, de la nouvelle convention relative aux modalités de centralisation des fonds et à la gestion financière de l'Epargne-logement de la CNE, La Poste bénéficie de nouvelles modalités de rémunération et n'est plus spécifiquement rémunérée pour la gestion des prêts (cf. I-3 Notes annexes aux états financiers et Note 20 A).

Au 31 décembre 2003, rémunération de La Poste pour la gestion de ces prêts aux conditions définies par la précédente convention.

(2) Dont commissions de conservation de titres du dépositaire IXIS IS pour 14 millions d'euros au 31 décembre 2004 et 10 millions d'euros au 31 décembre 2003.

Note 21 – Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement

A) RESULTAT DE CESSION DES TITRES DE PLACEMENT

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
Titres à revenu fixe	234	456	462
Effets publics et valeurs assimilées	202	320	320
<i>Fonds d'Etat</i>	187	275	275
<i>Bons du Trésor</i>	15	45	45
Obligations	13	86	86
Autres titres à revenu fixe	19	50	56
Titres à revenu variable	438	278	278
Actions	256	245	245
OPCVM	35	32	32
Autres titres à revenu variable	147	1	1
TOTAL (1)	672	734	740

(1) Dont 9,5 millions d'euros de frais d'acquisition au 31 décembre 2004 et 1 million d'euros au 31 décembre 2003.

* Détail des reclassements au 31 décembre 2003 : transfert de plus-value sur titres d'investissement en gains ou pertes sur actifs immobilisés pour 6 millions d'euros.

B) DOTATIONS AUX PROVISIONS NETTES DES REPRISES SUR TITRES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Sur titres de placement	320	560
Effets publics et valeurs assimilées	23	(25)
Obligations et autres titres à revenu fixe	13	(12)
Actions et autres titres à revenu variable	284	597
Sur titres d'activité de portefeuille		(1)
Actions et autres titres à revenu variable		(1)
TOTAL NET	320	559

Note 22 – Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en millions d'euros)	31.12.2004		31.12.2003 reclassé*		31.12.2003	
	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges
Résultats sur immobilisations corporelles	8	5	10	6	10	6
<i>Produits et charges</i>	8	1	10	1	10	1
<i>Amortissements</i>		4		5		5
Prescription trentenaire sur livret A CNE	3		3		3	–
Charges à payer au titre du fonds spécial du CFF				1		1
Charges forfaitaires Epargne-logement ⁽¹⁾		11				
Autres	1	11	3	6	6	3
Sous-total	12	27	16	13	19	10
TOTAL NET	(15)		3		9	

(1) Refacturation forfaitaire des charges de fonctionnement conformément à la convention de gestion de l'Épargne-logement (cf. I-3 Notes annexes aux états financiers).

* Détail des reclassements au 31 décembre 2003 :

- transfert des intérêts sur avance PLI à Entenial en intérêts et produits assimilés pour un montant de 3 millions d'euros ;
- affectation de la dotation aux provisions pour litiges sur réserves foncières en autres produits et charges d'exploitation bancaire pour un montant de 2 millions d'euros.

Note 23 – Charges de fonctionnement

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Charges de fonctionnement facturées par la Caisse des Dépôts ⁽¹⁾	(91)	(86)
dont :		
<i>Charges de personnel</i>	(20)	(20)
<i>Charges informatiques</i>	(9)	(10)
<i>Autres prestations de la Caisse des Dépôts</i>	(53)	(50)
TOTAL	(91)	(86)

(1) La Section générale assure pour le compte des fonds d'épargne :

- des prestations bancaires : centralisation de la trésorerie, traitement numéraire, intermédiation pour les opérations de marché ;
 - des prestations administratives : mise à disposition de moyens, en personnel et en matériel notamment.
- Celles-ci sont refacturées aux fonds d'épargne.

Note 24 – Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003 reclassé*	31.12.2003
Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses ⁽¹⁾	43	17	17
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	208	(43)	(49)
Prêts ⁽²⁾	245	(3)	(3)
Surcote PLA CGLLS ⁽³⁾	(6)		
Epargne-logement	(31)	(40)	(40)
Litiges			(2)
Instruments de couverture			(4)
Pertes ou gains sur créances irrécouvrables	21	(1)	(1)
Prêts équipement	(4)		
Prêts logement		(1)	(1)
Prêts divers ⁽⁴⁾	(17)		

(1) Dont 76 millions d'euros de reprises de provision concernant un prêt d'un montant de 983 millions d'euros qui bénéficie d'une garantie totale de l'Etat, enregistrée en hors-bilan (cf. Note 2 C et Note 15).

(2) Reprise de provision sur les prêts, liée au changement d'évaluation de provision sur la base des encours comptabilisés au bilan et au hors-bilan ainsi que d'une évaluation de la probabilité raisonnable de consommation des enveloppes globales autorisées. (cf. I-4 Notes annexes aux états financiers).

(3) Transfert en provision pour risques et charges de la surcote payée lors de la reprise des prêts CGLLS.

(4) Concerne un prêt d'un montant de 983 millions d'euros bénéficiant d'une garantie totale de l'Etat, enregistrée en hors-bilan (cf. Note 2 C et Note 15).

* Détail des reclassements au 31 décembre 2003 :

- transfert de la dotation aux provisions pour litiges sur réserves foncières en autres produits et charges d'exploitation bancaire, pour un montant de 2 millions d'euros ;
- transfert des dotations et reprises de provisions sur instruments financiers en résultat net sur instruments financiers, pour un montant de 4 millions d'euros.

Note 25 – Dotations aux FRBG, nettes des reprises

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Risques généraux (CAD + RSE)	(146)	(371)
Livret A – CEP	(87)	(138)
Livrets A et B – CNE	(114)	(73)
LEP	(32)	(99)
Livret Jeunes	1	3
Codevi	7	(2)
Epargne-logement ⁽¹⁾	80	(77)
PEP – CNE	(1)	14
Risques généraux anticipés	(140)	64
Livret A – CEP	(55)	
Livrets A et B – CNE	(36)	
Epargne-logement ⁽²⁾	(49)	64
TOTAL NET	(286)	(307)

(1) Reprise du FRBG de 80 millions d'euros, liée à la fois à l'évolution à la baisse du risque de marché sur le portefeuille de placement et au transfert des titres de placement en portefeuille d'investissement sur la section Epargne-logement (cf. I-3 Notes annexes aux états financiers).

(2) Au 31 décembre 2004, une dotation sur risques généraux anticipés Epargne-logement de 49 millions d'euros a été comptabilisée afin de maintenir les éléments de couverture des risques à un niveau au moins égal au montant cumulé de ces mêmes éléments tel que résultant de l'arrêté comptable du 31 décembre 2003 (cf. I-3 Notes annexes aux états financiers).

Note 26 – Passage entre les états publiés au 31 décembre 2003 et les états reclassés au 31 décembre 2003

A) LE BILAN

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2003 reclassé *
ACTIF		
Opérations interbancaires et assimilées		81 995
Effets publics et valeurs assimilées	3	72 026
Créances sur les établissements de crédit		9 969
Comptes ordinaires	1	1 536
Prêts à l'équipement	2	42
Prêts au logement	2	2 599
Prêts divers	2	5 558
Autres créances	1	234
Opérations avec la clientèle	2	103 690
Autres concours à la clientèle		103 690
Prêts à l'équipement		4 749
Prêts au logement		82 708
Prêts divers		16 233
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	3	46 309
Obligations et autres titres à revenu fixe		40 327
Actions et autres titres à revenu variable		5 982
Participations	4	1
Immobilisations corporelles	5	4
Actifs divers	6	9
Comptes de régularisation	6	10
TOTAL ACTIF-PASSIF		232 018
PASSIF		
Opérations interbancaires et assimilées		124 572
Dettes envers les établissements de crédit		124 572
Comptes ordinaires	7	148
Emprunts à terme	7	1 706
Dépôts centralisés	8	119 520
<i>Livret A – CEP</i>		63 905
<i>Livret d'Épargne Populaire</i>		34 327
<i>Autres</i>		21 288
Rémunération des dépôts	8	3 198
Opérations avec la clientèle		94 989
Dépôts centralisés	8	92 261
<i>Livrets A et B – CNE</i>		47 950
<i>Épargne-logement</i>		28 387
<i>Livret d'Épargne Populaire</i>		11 691
<i>Autres</i>		4 233
Rémunération des dépôts		2 696
Prélèvements sur rémunération des dépôts		32
Passifs divers	9	23
Comptes de régularisation	9	2 419
Provisions pour risques et charges	10	1 475
Bonifications		
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	11	2 908
Capitaux propres – hors FRBG	12	5 632
Réserves ordinaires		4 500
Résultat en instance d'affectation		1 132

* Détail des reclassements : à l'actif, les opérations de financement ont été ventilées entre les opérations interbancaires et assimilées et les opérations avec la clientèle.

Les comptes de régularisation et autres actifs, précédemment présentés sur une seule ligne, font désormais l'objet d'une présentation séparée sur deux lignes distinctes. Au passif, les dépôts d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts ont été ventilés entre les opérations interbancaires et assimilées et les opérations avec la clientèle. Les comptes de régularisation et autres passifs, précédemment présentés sur une seule ligne, font désormais l'objet d'une présentation séparée sur deux lignes distinctes.

Variations		31.12.2003 publié		
8 347			73 648	ACTIF
		72 026		Effets publics et valeurs assimilées
8 347		1 622		Opérations de trésorerie et interbancaires
148	(1)	1 388		Comptes ordinaires
42				
2 599	(2) (3)			
5 558	(4)			
		234		Autres créances sur les établissements de crédit à terme
(8 104)			111 794	Opérations de financement
(8 104)		111 794		
(42)		4 791		Prêts à l'équipement
(2 500)	(2)	85 208		Prêts au logement
(5 562)	(4)	21 795		Prêts divers
			46 309	
		40 327		Obligations et autres titres à revenu fixe
		5 982		Actions et autres titres à revenu variable
			1	Participations et autres titres détenus à LT
			4	Immobilisations corporelles
(124)	(2) (4) (5)		133	Comptes de régularisation et autres actifs
10	(6)			
129			231 889	TOTAL ACTIF-PASSIF
				PASSIF
122 866			1 706	Opérations de trésorerie et interbancaires
122 866		1 706		
148	(1)			
		1 706		Emprunts à terme
119 520				Dépôts d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts
63 905				
34 327				
21 288				
3 198				
(122 718)			217 707	Dépôts d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts
(119 520)		211 781		Dépôts centralisés
(63 905)		111 855		<i>Livrets A et B</i>
		28 387		<i>Epargne-logement</i>
(34 327)		46 018		<i>Livret d'Epargne Populaire</i>
(21 288)		25 521		<i>Autres</i>
(3 198)		5 894		Rémunérations des dépôts
		32		Prélèvements sur la rémunération des dépôts
(686)	(2) (3) (5)		709	Comptes de régularisation et autres passifs
2 419	(6) (7)			
			1 475	Provisions pour risques et charges
(1 752)	(7)		1 752	Subventions
			2 908	Fonds pour Risques Bancaires Généraux
			5 632	Capitaux propres – hors FRBG
		4 500		Réserves ordinaires
		1 132		Résultat en instance d'affectation

(1) Reclassement des comptes de disponibilités à l'actif et au passif pour 148 millions d'euros.

(2) Reclassement de l'avance PLI à Entenial en prêts logement pour 92 millions d'euros.

(3) Reclassement des remboursements anticipés en instance d'affectation sur prêts logement en comptes de régularisation passif pour 7 millions d'euros.

(4) Reclassement des remboursements anticipés en instance d'affectation sur prêts Epargne-logement en comptes de régularisation actif pour 4 millions d'euros.

(5) Compensation à l'actif et au passif des comptes d'ajustement sur instruments financiers pour 26 millions d'euros.

(6) Distinction entre les actifs/passifs divers et les comptes de régularisation.

(7) Reclassement des bonifications sur prêts en comptes de régularisation passif pour 1 752 millions d'euros.

Note 26 (suite)

B) LE HORS-BILAN

31.12.2003
reclassé *

(en millions d'euros)

Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres

Engagements de financement **8 910**

En faveur d'établissements de crédit		1 389
Offres de prêts	1 378	
<i>Prêts au logement</i>	1 057	
<i>Prêts divers</i>	321	
Promesses d'octroi de prêts	2	
<i>Prêts au logement</i>	2	
Prêts contractés non versés	9	
<i>Prêts au logement</i>	9	
En faveur de la clientèle		7 521
Offres de prêts	4 188	
<i>Prêts au logement</i>	4 188	
Promesses d'octroi de prêts	972	
<i>Prêts au logement</i>	972	
<i>Prêts divers</i>		
Prêts contractés non versés	2 361	
<i>Prêts à l'équipement</i>		
<i>Prêts au logement</i>	1 612	
<i>Prêts Epargne-logement</i>	749	

Engagements de garantie **38**

Titres donnés en garantie		
Autres garanties données en faveur d'établissements de crédit	38	

Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres

Engagements de garantie **76 265**

Engagements de garantie reçus de l'Etat et assimilés	1 008	
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	3 560	
Autres engagements de garantie reçus	71 697	

Engagements reçus sur titres **74**

Titres à recevoir	74	
-------------------	----	--

Autres engagements donnés et reçus

Autres engagements donnés **352**

Titres donnés en garantie	350	
Promesses de vente immobilières	2	

Autres engagements reçus **12**

Subventions à recevoir au titre des PLA	12	
---	----	--

Engagements donnés et reçus sur instrument financiers

Engagements donnés **6 082**

Opérations fermes	6 082	
-------------------	-------	--

Engagements reçus **6 702**

Opérations fermes	6 082	
Opérations conditionnelles	620	

* Détail des reclassements au 31 décembre 2003 : les engagements de financement ont été ventilés entre les opérations avec les établissements de crédit et les opérations avec la clientèle.

Variations		31.12.2003 publié		
		8 910		Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres
				Engagements de financement
1 389				
1 378	(1)			
1 057				
321				
2	(1)			
2				
9				
9				
(1 389)			8 910	
		4 188		Offres de prêts
		4 188		<i>Prêts au logement</i>
(1 380)	(1)	2 352		Promesses d'octroi de prêts
(1 059)		2 031		<i>Prêts au logement</i>
(321)		321		<i>Prêts divers</i>
(9)		2 370		Prêts contractés non versés
				<i>Prêts à l'équipement</i>
(9)		1 621		<i>Prêts au logement</i>
		749		<i>Prêts Epargne-logement</i>
(350)			388	Engagements de garantie
(350)	(2)	350		Titres donnés en garantie
		38		Autres garanties données en faveur d'établissements de crédit
		76 265		Engagements de garantie
		1 008		Engagements de garantie reçus de l'Etat et assimilés
		3 560		Engagements de garantie reçus des établissements de crédit
		71 697		Autres engagements de garantie reçus
		74		Engagements reçus sur titres
		74		Titres à recevoir
350			2	Autres engagements donnés et reçus
350	(2)			Autres engagements donnés
		2		Titres donnés en garantie
				Promesses de vente immeubles
		12		Autres engagements reçus
		12		Subventions à recevoir au titre des PLA
		6 082		Engagements donnés et reçus sur instrument financiers
		6 082		Engagements donnés
		6 082		Opérations fermes
		6 702		Engagements reçus
		6 082		Opérations fermes
		620		Opérations conditionnelles

(1) Reclassification de promesses d'octroi de prêts en offres de prêts pour un montant de 1 380 millions d'euros.

(2) Transfert de la garantie sur titres en autres engagements donnés pour 350 millions d'euros.

Note 26 (suite)

C) LE COMPTE DE RESULTAT

(en millions d'euros)	31.12.2003 reclassé *	
Intérêts et produits assimilés		9 766
Opérations de trésorerie et interbancaires		511
<i>Opérations de financement</i>	374	
<i>Autres</i>	137	
Opérations avec la clientèle		4 638
<i>Opérations de financement</i>	4 638	
Revenus du portefeuille titres à revenu fixe		4 617
Intérêts et charges assimilés		(7 313)
Opérations de trésorerie et interbancaires		(4 408)
<i>Dépôts</i>	(4 016)	
<i>Autres</i>	(392)	
Opérations avec la clientèle		(2 868)
<i>Dépôts</i>	(2 868)	
Portefeuille titres à revenu fixe		(37)
Revenus du portefeuille titres à revenu variable		166
Commissions (produits)		4
Autres commissions	4	
Commissions (charges)		(2 351)
Rémunération des réseaux centralisateurs		(2 169)
<i>Rémunération réseaux Etablissements de crédit</i>	(978)	
<i>Rémunération réseaux Clientèle</i>	(1 191)	
Autres commissions		(182)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		(22)
Opérations de change	2	
Opérations sur instruments financiers	(24)	
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		1 293
Titres de placement	734	
Dotations aux provisions nettes des reprises	559	
Autres produits et charges d'exploitation bancaire		3
PRODUIT NET BANCAIRE		1 546
Charges de fonctionnement		(86)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 460
Coût du risque		(27)
Dotations aux provisions nettes des reprises sur créances douteuses	17	
Dotations aux provisions nettes des reprises sur risques et charges	(43)	
Pertes ou gains sur créances irrécouvrables	(1)	
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 433
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		6
RESULTAT COURANT		1 439
Dotations au FRBG nettes des reprises		(307)
RESULTAT NET		1 132

* Détail des reclassements : les intérêts et produits assimilés relatifs aux opérations de financement ont été répartis entre les intérêts et produits assimilés sur opérations interbancaires et sur opérations avec la clientèle. Les intérêts et charges assimilées liés aux dépôts sont répartis entre les opérations de trésorerie et interbancaires et les opérations avec la clientèle. Les commissions, présentées nettes sur une seule ligne précédemment, sont désormais ventilées entre produits et charges sur deux lignes distinctes.

Variations		31.12.2003 publié		
61			9 705	Intérêts et produits assimilés
374			137	Opérations de trésorerie et interbancaires
374	(1)	137		
(350)			4 988	Opérations de financement
(350)	(2)	4 988		
37	(3)		4 580	Revenus du portefeuille titres à revenu fixe
(37)			(7 276)	Intérêts et charges assimilées
(4 016)			(392)	Opérations de trésorerie et interbancaires
(4 016)		(392)		
4 016			(6 884)	Dépôts
4 016		(6 884)		
(37)	(3)			
			166	Revenus du portefeuille titres à revenu variable
4				
4				
(4)			(2 347)	Commissions nettes
			(2 169)	Rémunération des réseaux centralisateurs
(978)				
978		(2 169)		
(4)			(178)	Autres commissions
(24)			2	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation
		2		Opérations de change
(24)	(2) (4)			Opérations sur instruments financiers
(6)			1 299	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement
(6)	(5)	740		Titres de placement
		559		Dotations aux provisions nettes des reprises
(6)	(1) (6)		9	Autres produits et charges d'exploitation bancaire
(12)			1 558	PRODUIT NET BANCAIRE
			(86)	Charges de fonctionnement
(12)			1 472	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION
6			(33)	Coût du risque
		17		Dotations aux provisions nettes des reprises sur créances douteuses
6	(4) (6)	(49)		Dotations aux provisions nettes des reprises sur risques et charges
		(1)		Pertes ou gains sur créances irrécouvrables
(6)			1 439	RESULTAT D'EXPLOITATION
6	(5)			Gains ou pertes sur actifs immobilisés
			1 439	RESULTAT COURANT
			(307)	Dotations au FRBG nettes des reprises
			1 132	RESULTAT NET

(1) Reclassement des intérêts sur l'avance à Entenial en opérations de financement pour 3 millions d'euros.

(2) Transfert du résultat sur swaps de couverture en résultat sur instruments financiers pour 21 millions d'euros.

(3) Affectation du résultat net sur swaps en intérêts et charges assimilées du portefeuille titres à revenu fixe pour 37 millions d'euros.

(4) Reclassement des dotations aux provisions sur swaps pour 3 millions d'euros en gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.

(5) Reclassement des plus ou moins-values de cessions sur titres d'investissement en gains ou pertes sur actifs immobilisés pour 6 millions d'euros.

(6) Reclassement en autres charges d'exploitation bancaires des dotations aux provisions pour litiges sur réserves foncières pour 3 millions d'euros.

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts et consignations Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les Notes II et 26 de l'annexe concernant le changement de présentation des états financiers des fonds d'épargne intervenu cette année.

2 – Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le provisionnement des risques de crédit, le provisionnement des pertes résultant de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource, et la constitution de fonds pour risques bancaires généraux constituent des domaines d'estimation comptable significative dans l'activité des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts et consignations :

- votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (Note III §2 et Notes 2, 13 et 24 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques ;
- votre société constitue des provisions en couverture des pertes certaines résultant de programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource (Notes I §4 et III §10 et Note 10 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination des pertes actuarielles attendues et à leur couverture par des provisions pour risques et charges ;
- votre société constitue des fonds pour risques bancaires généraux (Note III §11, Notes 11 et 25 de l'annexe) destinés à venir compléter les réserves spécifiques de chaque fonds d'épargne. Dans le cadre de notre revue, nous avons examiné les modalités de calcul permettant d'atteindre un niveau de fonds propres minimum requis par la réglementation bancaire applicable aux risques de contrepartie et aux risques de marché.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Paris et La Défense, le 16 mai 2005

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Gérard Hautefeuille

Mazars & Guérard
Mazars
Guillaume Potel Pierre Masieri

Informations sociales, environnementales et de développement durable

La structure des informations sociales et environnementales ci-dessous est inspirée de l'article 116 de la Loi NRE s'appliquant aux sociétés cotées en France. Le cas échéant, mention est faite des indicateurs recommandés par le Global Reporting Initiative (GRI) ou tirés du bilan social (BS).

Les engagements de la Caisse des Dépôts

Nom de l'initiative et promoteur(s)	Thème	Dates	En savoir plus
Charte des entreprises publiques pour le développement durable – EDF, GDF, ONF, VNF, SNCF, ADP, RATP et Caisse des Dépôts	Engagements sur 5 axes : compétences, personnel, technologie, recherche, territoire	Octobre 1999	www.caissedesdepots.fr/GB/caisse/doc/charteentreprisespubliques.pdf
Global Compact – ONU	Respect de 10 principes de RSE	Juin 2000	www.pactemondial.org
Déclaration des institutions financières pour l'environnement et le développement durable – PNUE	Institutions financières et protection de l'environnement	Décembre 2000	www.uneptie.org
La Charte de la diversité dans l'entreprise – Institut Montaigne/AFEP	Lutte contre les discriminations au sein de l'entreprise	Octobre 2004	www.institutmontaigne.org/pub.php?id=75
Carbon Disclosure Project – Gouvernement britannique et 143 investisseurs institutionnels	Questionnement des 500 plus grandes entreprises mondiales sur leurs émissions de CO ₂	Janvier 2005	www.cdproject.net

Données sociales

Les indicateurs chiffrés ci-dessous sont opérationnels pour le périmètre de l'Etablissement public Caisse des Dépôts (EP), soit 4 625 collaborateurs en fonction en 2004, dont 3 397 de droit public et 1 228 de droit privé.

> Effectifs et type de contrats

Indicateurs	2004	2003	Remarques	Références
Effectif total en fonction dans l'EP	4 753	4 768		GRI/NRE/BS
<i>Dont permanent (fonctionnaires, CDI)</i>	4 625	4 620		
<i>Dont non permanent (CDD, contrat d'insertion)</i>	128	148	Contractuels de droit public à durée limitée, CES/CEC et apprentis	
Nombre de stagiaires durant l'année	124	138	Stages supérieurs à 1 semaine	BS

> Recrutements, licenciements et renouvellement du personnel

Indicateurs	2004	2003	Remarques	Références
Entrées de l'exercice	260	336	Recrutements + réintégrations Personnel permanent et non permanent EP	GRI
<i>Dont en CDI</i>	115	168		
<i>Dont en CDD (CES et apprentissage inclus)</i>	145	168		
Licenciements ou radiations pour abandon de poste	7	11	Agents permanents en fonction dans l'EP	NRE
Création nette d'emplois permanents	+ 18	+ 85	Emplois de statut public et privé dans l'EP	GRI-LA2
Age moyen (en années)	45,5	44,9	Personnels permanents et non permanents de l'EP et des filiales	BS
Ancienneté moyenne (en années)	20,2	19,68	Personnel en fonction dans l'EP et les filiales	BS
Turnover (%)	4,8	5,1	Agents permanents en fonction dans l'EP	GRI-LA2

> Organisation et temps de travail

L'accord d'entreprise sur l'aménagement du temps de travail signé en novembre 2001 prévoit un temps de travail effectif de 1 600 heures annuelles, 213 jours travaillés et 11 jours de RTT. Les principaux motifs de l'absentéisme, en pourcentage de l'ensemble des jours d'absence en 2004, sont : la maladie (49 %), les congés longue maladie (CLM) et les congés longue durée (CLD) (28 %), la maternité et la paternité (10 %), les congés événements familiaux (10 %) et les accidents (3 %).

Indicateurs	2004	2003	Remarques	Références
Nombre moyen de jours théoriques de travail annuel par salarié	213	211	Salariés hors forfait (87 % ⁽¹⁾ des effectifs EP en 2003)	BS
Nombre de salariés à temps plein	3 951	3 968	Salariés de l'EP	NRE
Nombre de salariés à temps partiel	787	774	Salariés de l'EP	NRE
Proportion d'agents à temps partiel (%)	16,6	16,2	Salariés de l'EP	NRE
Taux d'absentéisme (%)	5,7	6,3	Pourcentage du nombre de jours travaillés théoriques	GRI/NRE
Nombre de jours d'absence par agent ⁽²⁾	12,2	13,3	En jours ouvrés pour les agents permanents et non permanents rémunérés dans l'EP	GRI/NRE

> Egalité professionnelle hommes-femmes

Un accord sur l'égalité professionnelle dans le groupe financier a été signé en juin 2004. Il comprend des objectifs chiffrés sur des axes comme la mixité et la rémunération, via des actions sur la formation, la promotion et le recrutement.

Indicateurs	2004	2003	Remarques	Références
Proportion de femmes dans l'effectif (en %)	61,4	61,2	Effectif en fonction dans l'EP	NRE
Proportion de cadres dans l'effectif (en %)	33	32	"Cadres" comprend les cadres de statut privé et les fonctionnaires de catégorie A	NRE
Proportion de femmes cadres dans l'effectif cadres (en %)	46	45		NRE
Revenu moyen des femmes par rapport au revenu moyen des hommes ⁽³⁾ (en %)	76,7	77,5	Effectif permanent en fonction à temps plein dans l'EP	NRE

> Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Dans l'accord portant sur l'emploi, la mobilité, la formation et les relations sociales signé en décembre 2004, la Caisse des Dépôts s'engage à avoir recruté 48 collaborateurs handicapés avant le 31 décembre 2005, soit 32 recrutements à réaliser sur l'année 2005. La création de ces postes suivra une procédure exceptionnelle et la DRH veillera, au travers des fiches de poste, à la meilleure adéquation possible entre le handicap et la nature des tâches à accomplir.

Indicateurs	2004	2003	Remarques	Références
Nombre de travailleurs handicapés (personnes physiques)	118	113	Comptabilisés comme travailleurs handicapés au sens de la Loi de 1987. Périmètre EP	NRE
Montant des marchés passés avec le secteur protégé (€)	7 030	54 194		NRE
Taux d'emploi (%)	2,6	2,5		NRE

(1) (effectif total en fonction dans l'EP) - (effectif relevant d'un forfait) ÷ (effectif total en fonction dans l'EP) x 100.

(2) (nombre total de jours d'absence en jours ouvrés dans l'EP) ÷ (effectif moyen mensuel).

(3) (rémunération moyenne annuelle nette des femmes) ÷ (rémunération moyenne annuelle nette des hommes) x 100.

> Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Le nombre de réunions des instances de concertation pour 2004 s'élève à 214. Les accords signés en 2004 ont eu pour objet : l'emploi, l'égalité hommes-femmes, les travailleurs handicapés, la mobilité, la formation, la redistribution.

Indicateurs	2004	2003	Remarques	Références
Nombre de représentants du personnel titulaires	27	27	Personnel de statut public et privé au sein des comités Mixtes Paritaire Central, et Hygiène et Sécurité	GRI/NRE
Nombre de délégués syndicaux titulaires	16	14	Personnel de droit privé	NRE
Nombre d'accords signés	4	5	Concernant les salariés de droit public et privé (intéressement, négociations salariales)	GRI/NRE

> Conditions d'hygiène et de sécurité

Indicateurs	2004	2003	Remarques	Références
Montant des dépenses de sécurité (€)	6 764 429	5 897 063	Dépenses relatives aux interventions de prévention et de sécurité	NRE
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	70	52	Dont 27 accidents de trajet avec arrêt	GRI/NRE
Type de maladies professionnelles	Syndromes carpiens			GRI/NRE

> Formation

Indicateurs	2004	2003	Remarques	Références
Dépenses de formation en pourcent de la masse salariale ⁽¹⁾ (%)	5,52	4,96	Périmètre EP	NRE
Taux de l'effectif n'ayant bénéficié d'aucune formation (%)	18,30	29,6	Périmètre EP. Pas de formation ou absence de données	NRE
Nombre moyen de jours de formation par agent formé	5,2	4,8	Périmètre EP	GRI/NRE

(1) (coût total de la formation) ÷ (masse salariale annuelle totale non chargée) x 100.

> Œuvres sociales

Indicateurs	2004	2003	Remarques	Références
Total des subventions CSE/ASOC ⁽¹⁾ (€)	7 860 428	7 835 319	Pour le personnel de droit public et de droit privé de l'EP	NRE
Total Subvention à la restauration (€)	6 588 798	5 640 997	Pour le personnel de droit public et de droit privé de l'EP	NRE
Part patronale pour l'épargne salariale (EPI et PEE) (€)	6 646 917	6 234 192		NRE
Nombre de "contrats temporaires vacances"	878	895	Contrats d'été destinés aux enfants du personnel	

(1) Comité social d'entreprise (fonctionnaires) et Activités sociales et culturelles des salariés de droit privé.

> Sous-traitance

Indicateurs	2004	2003	Remarques	Références
Montant total versé à des entreprises externes (€)	41 947 350	45 176 355	Collaborations externes et prestations diverses pour l'EP	NRE/GRI
Nombre de contrats d'intérim	542	828	Collaborations externes et prestations diverses pour l'EP	NRE/GRI

> Mécénat

Indicateurs	2004	2003	Remarques	Références
Montant du mécénat annuel (€)	8 000 000	8 000 000	Plus de 300 actions chaque année dans les domaines de la musique, de la solidarité et de la création contemporaine	GRI

Détail d'actions de mécénat	2004		2003	
	Nombre	Montant (M€)	Nombre	Montant (M€)
Actions musicales de sensibilisation des jeunes publics et des populations défavorisées	27	349 955	27	358 863
Actions en faveur de la danse vers les quartiers d'habitat social	5	40 000	5	40 000
Production d'arts plastiques <i>in situ</i> dans l'espace public et programme de l'Envers des villes	6	47 000	5	25 000
Actions culturelles dans les quartiers	38	572 559	23	658 377
Projets de proximité en lien avec le renouvellement urbain	20	757 345	34	963 000
Actions de proximité des directions régionales	312	1 800 000	325	1 800 000

> Solidarité Nord-Sud

Indicateurs	2004	2003	Remarques
Financement de projets par l'association CDC tiers-monde (€)	104 591	94 548	Association de solidarité Nord-Sud des salariés du groupe Caisse des Dépôts (500 adhérents). En 2004, 10 projets ont été soutenus
<i>Dont contribution Caisse des Dépôts (€)</i>	<i>21 201</i>	<i>16 094</i>	
Total des dons pour les sinistrés du tsunami (€)	424 366	N/A	EP, CNP Assurances, ICDC, SNI, Egis Clôture de la campagne de dons le 25 janvier 2005
<i>Dont salariés (€)</i>	<i>164 230</i>	<i>N/A</i>	<i>Incluant dons de diverses natures</i>

> Appui territorial à la création d'entreprise, à l'économie sociale (appui de type subventionnel)

Indicateurs	2004	2003	Remarques	Références
Appui à la création d'entreprises et développement dans les zones franches urbaines (M€)	10,4	11,0	La création d'entreprises, l'appui aux politiques régionales d'aide à la création et développement économique des quartiers en difficulté	
Dont nombre d'entreprises créées à l'aide des prêts d'honneur dotés par la Caisse des Dépôts	10 217	8 258	34 954 entreprises depuis 1999	NRE
Nombre d'emplois créés	21 600	16 700	74 124 emplois créés depuis 1999	NRE
Développement de l'économie sociale (M€)	16,6	12,8	Fonds de conseil pour les projets associatifs et partenariats nationaux.	NRE
Dont nombre de fonds locaux d'aide au conseil créés	26	88	114 fonds couvrant le territoire national pour 4 500 projets suivis	NRE
Informations aux collectivités territoriales (M€)	1,4	1,3	Appui aux territoires, et service d'appui aux petites communes et intercommunalités par Mairie-Conseils	NRE
Nombre de questions traitées par Mairie-Conseils	9 276	9 248		NRE

Données environnementales

Les indicateurs chiffrés ci-dessous sont opérationnels pour les sites de l'Établissement public Caisse des Dépôts (EP). Le cas échéant, les établissements de Bordeaux (1 159 personnes) ou d'Angers (642 personnes) peuvent être exclus du périmètre.

> Consommations d'eau, consommables bureau et énergie

Indicateurs	2004	Périmètre	Références
Consommation d'eau (m ³)	204 252	Sites parisiens en propriété, sites de Bordeaux et d'Angers	NRE/GRI
Consommation d'eau par salarié (m ³)	58		GRI
Consommation papier et enveloppes (tonnes)	278,3	Marchés de l'Établissement public (hors sites Bordeaux et Angers pour les enveloppes)	NRE/GRI
Consommation de cartouches d'encre (unités)	4 983	Sites parisiens et Angers. Site Bordeaux : 4 tonnes	GRI
Consommation totale d'électricité (kWh)	71 185 171	Sites parisiens, Bordeaux et Angers	NRE/GRI
Consommation d'électricité par salarié (kWh)	16 900		GRI
Consommation de gaz (kWh)	14 837 363	Sites parisiens, Bordeaux, Angers	NRE/GRI
Consommation de fioul (litres) (chauffage et groupes électrogènes)	89 650	Sites parisiens, Angers, Bordeaux	GRI
Consommation de vapeur (m ³) (chauffage urbain)	13 867	Les sites parisiens reliés, Bordeaux, Angers	NRE/GRI
Recours aux énergies renouvelables		Le contrat d'approvisionnement 2002-2004 passé avec la CNR (site Paris) comprend 20 % d'électricité d'origine hydraulique	NRE/GRI
Amélioration de l'efficacité énergétique		Réflexion menée en 2005 sur l'amélioration de la consommation en vapeur (CPCU)	NRE
Consommation d'énergie liée aux transports		Pour les transports professionnels, inventaire détaillé dans le cadre du Bilan Carbone (amorcé fin 2004)	

> Utilisation des sols, rejets dans l'air, l'eau, le sol

Indicateurs	Remarques	Références
Condition d'utilisation des sols	Non significatif pour les sites d'activité	NRE GRI-EN6
Rejets dans l'air/émissions de CO ₂	Un Bilan Carbone a été lancé fin 2004. Des données figureront dans le rapport 2005	NRE GRI-EN8
Rejets dans l'eau, le sol	Peu significatif pour l'activité exercée. Récupération des huiles (garage) et encres (imprimerie) par des sociétés spécialisées	NRE/GRI
Nuisances sonores et olfactives	Peu significatif pour l'activité exercée. Des mesures sont prises sur les chantiers pour limiter les nuisances sonores	NRE

> Traitement des déchets

Indicateurs	2004	Périmètre	Références
Production totale de déchets (tonnes)	1 630,1	Sites parisiens, Angers et Bordeaux Dispositifs de tri sélectif en place. Etude d'optimisation lancée en 2004 pour les sites parisiens.	NRE/GRI
Production annuelle de déchets par salarié (kg)	387		GRI
Consommables bureautiques (unités)	4 227	Sites parisiens. Contrat avec entreprise d'insertion : enlèvement Emmaüs et traitement Ateliers du Bocage	NRE
Piles (kg)	775,4	Sites parisiens, Angers, Bordeaux. Récupération par prestataires spécialisés	NRE
Bouchons plastiques collectés (kg)	2 954	Sites EP. Opération "Bouchon d'Or" pour acquisition de matériel pour handicapés. Récupération par prestataires spécialisés	

> Mesures d'action environnementale

Indicateurs	2004	Références
Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées	Enjeu peu significatifs pour l'activité des services financiers. La filiale Société Forestière de la Caisse des Dépôts a établi une procédure de gestion forestière durable ISO 9001, qui comprend le repérage et la protection des sites écologiques	NRE/GRI
Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement	L'établissement de Bordeaux est certifié ISO 14001 depuis juillet 2003. Lancement de la démarche Bilan Carbone de l'EP fin 2004	NRE
Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière	Les services en charge de la gestion des immeubles et de la sécurité de l'EP sont responsables de l'application dans leur périmètre des dispositions légales et réglementaires	NRE
Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement	Dépenses non individualisées dans le budget de fonctionnement des entités	NRE
Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, de formation et d'information des salariés	Département développement durable créé en avril 2004 pour piloter la démarche développement durable. La gestion de l'environnement relève des services techniques des sites	NRE

> Risques environnementaux

Indicateurs	2004	Références
Moyens et organisation consacrés à la réduction des risques pour l'environnement	Une filière Maîtrise des risques physiques et environnementaux a été constituée fin 2004 pour identifier les priorités et harmoniser la maîtrise des risques au sein de l'EP	NRE/GRI

> Filiales

Le présent reporting social et environnemental porte sur l'Etablissement public Caisse des Dépôts. Les principales filiales sont :

Nom	Activité	Site Internet
CNP Assurances	Assurances de personnes	www.cnp.fr
Société Forestière	Expertise, investissement, gestion, aménagement	www.forestiere-cdc.fr
Groupe Egis	Ingénierie, montage de projets et exploitation d'infrastructures	www.groupegis.com
Icade	Groupe immobilier global, pour les particuliers, les entreprises et les collectivités publiques	www.icide.fr
VVF Vacances	Hébergement de loisirs et tour opérateur	www.vvf-vacances.fr
Transdev	Exploitation de réseaux de transport collectif de voyageurs	www.transdev.fr
Société nationale immobilière	Gestion locative et patrimoniale de logements intermédiaires	www.groupesni.fr
Compagnie des Alpes	Exploitation de sites de loisir familial (domaines skiables et parcs de loisirs) en France	www.compagniedesalpes.com
CDC Entreprises	Capital-investissement, fonds spécialisés dans tous les segments du marché	www.cdcentreprises.fr

Edition

Caisse des Dépôts

Conception et réalisation

L'Agence Synelog

Crédits photos & illustration

Couverture : Andrea Pistoletti/Getty Images – Julien Roure (dessins)



56, rue de Lille – 75356 Paris 07 SP
Tél. : + 33 1 58 50 00 00
www.caissedesdepots.fr